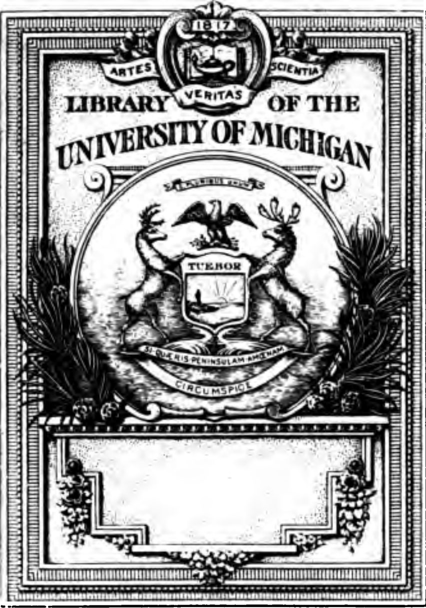

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON

de 1840 à 1891

HISTOIRE

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON

de 1840 à 1891

CONCOURS - FONDATIONS - PERSONNEL

PAR J. BONNEL
Secrétaire Général



LYON
A. REY, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
4, RUE GENTIL, 4

1892





HISTOIRE DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON

de 1840 à 1891

PRÉFACE

Cet historique est divisé en trois Parties intitulées : Concours, Fondations, Personnel de l'Académie.

La première partie, celle des Concours, n'est que la continuation, jusqu'à l'année 1891, de la cinquième partie du tome II de l'*Histoire de l'Académie*, par J.-B. Dumas. Elle renferme, suivant la méthode adoptée par l'ancien secrétaire perpétuel, un résumé chronologique de tous les concours que l'Académie a ouverts de 1840 à 1891, tant sur ses propres deniers que sur les ressources provenant de l'ancienne fondation Christin et du don fait par le prince Lebrun.

L'établissement de la fondation Christin et celui de la donation Lebrun sont rapportés en détail par J.-B. Dumas *(Histoire de l'Académie*, t. I et II); nous y renvoyons le lecteur. Nous rappellerons seulement que la donation Lebrun se composa uniquement d'une somme de 1000 francs, offerte par le prince Lebrun, troisième consul, à l'Académie de Lyon, lors de son rétablissement en 1800, et que celle-ci, toujours préoccupée de venir en aide aux ouvriers en soie, décida d'employer la somme en récompenses ou encouragements aux inventeurs de quelque procédé utile aux manufactures lyonnaises. Il y a longtemps que le capital donné a été absorbé par les récompenses distribuées à ce titre, et, si l'Académie continue à décerner des médailles sous le patronage nominal du prince Lebrun, en réalité, la valeur en est fournie intégralement par le trésor de la Compagnie, à peu près depuis 80 ans.

Quant à la fondation Christin, elle consistait primitivement, c'est-à-dire à partir de 1756, en une médaille de 300 francs, dont les héritiers de Christin faisaient chaque fois les frais, et qui était accordée au meilleur mémoire envoyé à l'Académie sur une question choisie par elle dans les sciences mathématiques, la physique ou les arts.

Le prix cessa d'être distribué par le fait de la Révolution, depuis l'année 1793 jusqu'en 1818, époque où la famille de Ruolz, héritière de Christin, jugea convenable de le rétablir, et, un peu plus tard, d'en assurer la régulière distribution, en abandonnant à l'Académie le capital qui produisait alors une rente de 300 francs, avec le soin d'en acquitter elle-même les frais dans l'avenir. Cette rente est aujourd'hui de 281 francs, représentés par un titre de rentes 3 pour 100, immatriculé en 1887 au Grand Livre, sous le n° 334.867, série I.

La seconde partie de cet historique, celle qui est intitulée : FONDATIONS, est un résumé de toutes les fondations dont l'Académie a été gratifiée dans la période qui va de 1840 à 1891. Aucun précédent ne nous imposait de suivre à cet égard une marche plutôt qu'une autre; cependant, les actes les plus récents de l'Académie semblaient nous inviter à lui présenter séparément l'histoire de chacune de ces fondations depuis l'origine : c'est ce qui a été fait dans la seconde partie de cet historique.

Il est remarquable que, durant la première moitié de cette période de temps, c'est-à-dire de 1840 à 1867, l'Académie ne reçut aucune fondation. C'est en 1867 seulement qu'eut lieu la

première, et elle se fit dans des circonstances si intéressantes pour l'existence légale de cette Compagnie, qu'il importe de les rapporter avec quelques détails.

En 1866, M. et Mme Cheuvreux, héritiers de J.-J. Ampère, eurent la pensée d'honorer la mémoire de leur illustre ami en fondant un prix de 1800 francs de rente, qui porterait son nom et que l'Académie de Lyon serait chargée de décerner sous certaines conditions. L'Académie, pour répondre à cette généreuse pensée, crut devoir adresser au Ministre de l'Instruction publique une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation préalable qu'elle jugeait devoir lui être nécessaire pour accepter la donation, faite en sa faveur par M. et Mme Cheuvreux. La demande partit de Lyon appuyée par le Sénateur, Préfet du Rhône (M. Léon Chevreau). Mais les choses n'allèrent point aussi simplement qu'on l'avait espéré : il fallut compter avec les exigences de l'administration supérieure ; on reconnut bien, en haut lieu, le but louable de la fondation, mais on dénia provisoirement à l'Académie le droit de l'accepter, en se fondant sur ce qu'elle n'avait pas été reconnue comme établissement d'utilité publique jouissant de la personnalité civile. Le 28 janvier 1867,

en effet, le Ministre adresse au Préfet du Rhône la lettre suivante :

MONSIEUR LE PRÉFET,

Par votre dépêche du 7 janvier courant, vous m'avez fait l'honneur de me transmettre, avec un avis favorable, une demande formée par l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'accepter (conformément aux articles 910 et 932 du Code Napoléon) une donation entre vifs, faite en sa faveur, par M. et Mme Cheuvreux, d'une rente de 1800 francs sur l'État, pour la fondation d'un prix Jean-Jacques Ampère ; à la charge, à perpétuité, d'une pension annuelle d'égale somme à payer pendant trois ans consécutifs, à un jeune homme choisi par l'Académie, né à Lyon ou dans le département du Rhône, sans fortune, et qui aura justifié de son aptitude aux lettres, aux sciences ou aux arts, pour l'aider à continuer ses travaux.

La demande de l'Académie n'offre en elle-même aucune difficulté : mais une question préjudicielle se présente, celle de l'aptitude de ce Corps savant à recevoir la libéralité en question.

Votre avis, Monsieur le Préfet, présuppose la personnalité civile de l'Académie, en excipant de lettres patentes du Roi, en date du 4 septembre 1724. Mais cette supposition ne saurait se concilier avec le décret de la Convention du 8 août 1793, qui a supprimé en masse toutes les corporations savantes, sans exception, sans qu'aucune loi, ordonnance ou décret, les ait jamais rétablies collectivement.

Cette suppression de l'Académie est du reste énoncée

textuellement, à trois reprises, dans le préambule de l'arrêté du Préfet du Rhône, en date du 24 messidor an VIII, 13 juillet 1800, qui autorise l'Athénée de Lyon.

La personnalité civile n'a pas été attribuée davantage à l'Académie par le titre de Royale, accordé à la Compagnie, selon une lettre du premier gentilhomme de la chambre du Roi (Louis XVIII) en date du 29 août 1814 : pour produire cet effet, une ordonnance royale rendue dans les formes solennelles d'usage était indispensable; la lettre précitée témoigne simplement de la bienveillance personnelle du Roi, sans être un acte émanant de la souveraineté Royale dans son plein exercice.

En résumé, Monsieur le Préfet, voici quelle est la situation :

L'ancienne Académie, fondée originairement en 1700 et autorisée par lettres patentes de 1724, a été supprimée par le susdit décret du 8 août 1793.

L'Académie actuelle a été fondée par arrêté préfectoral du 24 messidor an VIII (13 juillet 1800), sous le nom d'Athénée, arrêté approuvé par le Ministre de l'intérieur dans une lettre du 15 vendémiaire an IX. Cet athénée a repris en 1806 le nom de l'ancienne Académie des sciences, belles-lettres et arts, enfin cette Académie nouvelle a reçu, en 1814, le titre de Royale.

Mais quant à la personnalité civile, le dossier n'en offre nulle trace : c'est donc à ce préliminaire indispensable qu'il faut pourvoir, avant de s'occuper de l'autorisation d'accepter la donation Cheuvreux qui ferait l'objet d'un second article du même décret.

Enfin, le budget produit par l'Académie, à l'appui de cette demande en autorisation d'acceptation, mentionne diverses valeurs, dont cette Compagnie savante serait en possession, savoir :

1° Rente sur l'État 4 o/o de.	300	»
2° Autre rente sur l'État 4 1/2 o/o de. . .	830	»
3° Intérêts à 3 o/o de dix obligations d'Orléans.	174	95
4° Enfin, intérêts à 5 o/o d'une obligation du même.	48	60
Total.	1353	55

Il importerait donc, Monsieur le Préfet, dans l'intérêt de l'Académie impériale de Lyon, de régulariser le fait de la possession par elle de ces diverses valeurs en en faisant l'objet d'un troisième article de ce même décret à rendre.

J'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous signaler l'irrégularité de la situation de l'Académie impériale de Lyon, en vous priant de vouloir bien me donner tous les renseignements et m'adresser toutes les pièces justificatives nécessaires pour y pourvoir par un seul et même décret.

J'ai l'honneur de vous signaler ici comme devant être fournis, pour la reconnaissance de personnalité civile en particulier, les documents suivants :

1° La liste des membres de l'Académie;

2° Cent cinquante exemplaires imprimés (nombre de rigueur pour le Conseil d'État) des statuts préalablement remaniés;

3° Trois exemplaires (manuscrits) du règlement intérieur.

Il importe en effet, Monsieur le Préfet, de remarquer que, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État, les statuts d'une société ne doivent contenir que les dispositions fondamentales, celles qui déterminent le but, l'organisation et les travaux de la Compagnie; ces statuts sont approuvés par le décret de reconnaissance.

Quant aux dispositions secondaires et d'ordre purement

intérieur, elles doivent être reportées dans le règlement : ce règlement est lui-même approuvé ultérieurement par un arrêté ministériel.

L'aperçu de la situation financière actuelle était joint à l'appui de la demande de l'Académie.

Agréez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Instruction publique,

Signé : DURUY.

La lettre ministérielle, bien que laissant entrevoir une solution favorable, excita quelque étonnement parmi les membres de l'Académie. Un corps savant qui avait plus d'un siècle et demi d'une existence régulière et publique, interrompue il est vrai pendant la période révolutionnaire, mais rétablie par le Premier Consul, reconnue par le Conseil d'État de la monarchie parlementaire et par toutes les autorités du second Empire, une telle Académie enfin devait admettre difficilement que l'imposition d'une date nouvelle pût la déshériter de son passé, tout en lui garantissant l'avenir. Elle se décida néanmoins à répondre au Ministre qu'elle se soumettait aux formalités légales qu'on exigeait, et elle prépara en conséquence les pièces demandées, mais elle y joignit un mémoire justificatif de sa première démarche, expliquant les

motifs pour lesquels elle avait dû croire qu'elle n'avait jamais perdu la personnalité civile. Dans la séance du 19 mars 1867, il fut donné lecture des statuts remaniés dans ce but, du nouveau règlement, de l'aperçu de la situation financière et du mémoire justificatif; tous ces documents furent approuvés à l'unanimité des suffrages. Voici d'ailleurs textuellement la lettre adressée au Ministre par le Président de l'Académie, à cette occasion : le procès-verbal du 19 mars n'en donne qu'une courte analyse.

Monsieur le Ministre,

M. le Sénateur, Préfet du Rhône, a communiqué à l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, la lettre de Votre Excellence.

L'Académie s'est félicitée d'apprendre que la fondation du prix Ampère ne souffrirait point de difficultés, et que l'autorisation nécessaire pour accepter le legs lui serait accordée.

Mais Votre Excellence a soulevé en même temps une question préjudicielle. Elle s'est demandé si l'Académie avait l'aptitude légale nécessaire, et ne devait pas au préalable, être constituée établissement d'utilité publique et personne civile.

L'Académie a dû prendre en grande considération la lettre de Votre Excellence qui, d'ailleurs, veut bien l'assurer de sa bienveillance, lui faire entrevoir cette reconnais-

sance solennelle comme une formalité facile, et lui exposer la marche à suivre pour l'obtenir.

L'Académie est prête à entrer dans la voie qui lui est tracée. Toutefois, comme jusqu'ici elle n'avait éprouvé aucun doute sur son existence légale, et que cette existence légale avait été admise par M. le Sénateur, Préfet du Rhône, elle a jugé qu'elle se devait à elle-même, qu'elle devait à sa dignité, à son passé, à son avenir, d'exposer à Votre Excellence les motifs qu'elle avait eus de ne pas croire à la nécessité de nouvelles formalités, et les faits et les actes sur lesquels elle fondait cette opinion.

L'Académie de Lyon, fondée en 1700, n'a subi jusqu'à cette année 1867 qu'une courte interruption d'existence, de 1793 à 1800, de la Convention au Consulat.

La légalité de son existence durant le siècle dernier est un fait reconnu et qui repose sur plusieurs actes :

1° Sur des lettres patentes du 1er juillet 1724, scellées du grand sceau, enregistrées à la Cour des Monnaies et au Présidial de Lyon ;

2° Sur un acte du Prévôt des Marchands et du Consulat de Lyon du 7 mars 1726, admettant l'Académie à tenir ses séances dans l'Hôtel de Ville, et lui assurant différentes allocations ;

3° Sur des lettres patentes du 1er novembre 1750, enregistrées au Parlement de Paris le 17 mars suivant, donnant à l'Académie le titre de *Société royale*, et portant en propres termes : « Voulant qu'elle puisse accepter les libéralités qui lui seront faites pour les prix qu'elle devra distribuer. »

4° Sur des lettres patentes du mois de novembre 1752, enregistrées au Parlement de Paris le 19 mars 1753, confirmant les précédentes, et portant en termes exprès : « Vou-

lant que ladite Société puisse accepter les dons et autres libéralités qui lui seront faites pour des fondations de prix. »

5° Enfin, sur des lettres patentes du mois de juin 1758, enregistrées le 23 août de la même année, et autorisant la réunion d'une *Société des Beaux-Arts* à l'Académie, qui s'intitule dès lors Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. Ces lettres lui accusent la jouissance des libéralités précédemment acquises et « des autres dons de même nature ou fondations de prix dont elle pourra être gratifiée dans la suite ».

Conformément à ces dispositions, l'Académie reçut plusieurs donations; la principale fut celle de la bibliothèque de Pierre Adamoli, maître des ponts, ports et passages de la ville de Lyon. Le legs Adamoli, de 1763, eut ceci de remarquable, que le testateur prévoyant le cas où l'Académie cesserait d'exister, par le fait d'une révolution, substitua dans ce cas à l'Académie messieurs les Magistrats municipaux de Lyon, à la charge de rendre le tout à l'Académie, dès qu'on aurait pu obtenir son rétablissement, « auquel rétablissement, ajoutait-il, je ne doute point qu'en bons magistrats ces citoyens ne travaillent avec empressement ».

L'Académie avait eu un grand éclat et pris une part brillante à l'activité intellectuelle des temps qui précédèrent la Révolution, lorsqu'un décret de la Convention la supprima en 1793. On n'a pas le droit de s'étonner qu'un pareil acte de barbarie ait été commis par le pouvoir qui ordonnait la démolition de nos édifices publics et l'anéantissement du nom de notre ville.

Mais, grâce à Dieu, ce décret sauvage fut déchiré par l'épée du Premier Consul. La main qui réparait les ruines

matérielles voulut aussi relever les ruines morales. En 1800, M. Verninac, Préfet du Rhône, rétablit un Athénée, auquel il appela comme membres de fondation les anciens titulaires et associés de la ci-devant Académie de Lyon (art. 12 de l'arrêté du 24 messidor an VIII, approuvé le 15 vendémiaire an IX par le Ministre de l'Intérieur Lucien Bonaparte).

La liste des associés s'ouvrit immédiatement par les noms des trois consuls :

Bonaparte, premier consul, membre de l'Institut national ;

Cambacérès, second consul, de l'Institut ;

Le Brun, troisième consul, de l'Institut, bienfaiteur de l'Athénée.

En 1807, les titres des consuls avaient changé, mais nous retrouvons en tête de la liste des membres :

Sa Majesté Napoléon Bonaparte, Empereur des Français et Roi d'Italie, membre de l'Institut ;

S. A. S. Monseigneur Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire, membre de l'Institut ;

S. A. S. Monseigneur Le Brun, archi-trésorier de l'Empire, membre de l'Institut, fondateur d'un prix à décerner par l'Académie.

Remarquons qu'il n'y avait pas eu en 1800 d'autres élections que celles qui étaient nécessaires pour combler les vides de la Compagnie. Les trois consuls s'inscrivirent d'office, et il y avait là plus qu'un honneur et un hommage rendus à l'Académie. Il y avait de la part du Premier Consul, chef du Gouvernement, la confirmation d'un acte de reconstitution dû à l'initiative d'un Préfet et approuvé par le Ministre de l'Intérieur. Cette confirmation avait même un caractère exceptionnel sur la portée duquel il était impossible de se méprendre ; car, si l'ancienne monar-

chie avait placé l'Académie à ses débuts sous la protection spéciale des Gouverneurs de Lyon, jamais ce patronage n'avait été exercé directement par le chef de l'État.

La chaîne des temps fut si bien renouée, et la continuation des droits anciens si bien rétablie, que le prince Le Brun, troisième consul, archi-trésorier de l'Empire, voulut fonder des *Médailles*, destinées à récompenser les auteurs de procédés nouveaux et avantageux pour les manufactures lyonnaises. Ces médailles se distribuent encore aujourd'hui.

Dans le même temps, M. Chaptal, Ministre de l'Intérieur, fit à l'Académie un don de 8000 francs, à la charge d'employer cette somme en rentes sur l'État.

Ces fondations prouvent que les Conseils et les Ministres regardaient l'Athénée comme personne civile, capable de recevoir des legs. L'Athénée était l'ancienne Académie, reconstituée après une interruption de sept ans. En fait, on ne le considérait pas autrement. Le Préfet du Rhône se servait dans son discours inaugural, des termes de rétablissement de l'ancien Athénée. En droit, ce rétablissement était si bien admis, que le legs Adamoli fut réclamé à la magistrature municipale, en vertu des clauses du testament de 1763, et que la municipalité reconnut la légitimité de la restitution.

Si cette restitution fut différée jusqu'en 1821, ce fut par une simple raison matérielle, la nécessité de disposer des locaux pour une bibliothèque au Palais Saint-Pierre. Ainsi, nul ne doutait alors qu'il n'y eût véritablement continuation de la personne morale. Quant au changement de nom, il avait si peu d'importance, que le Préfet du Rhône, en se servant du mot d'Athénée l'appliquait à l'ancienne Académie, que cette Académie s'était elle-même intitulée sur ses médailles : *Athenæum Lugdunense restitutum*, enfin que

le nouvel Athénée reçut de Louis XVIII, en 1814, le titre d'Académie royale.

Allons plus loin : nul ne pensait qu'il fût possible de toucher aux actes réparateurs du Consulat. C'était alors la France qui se reconstituait, qui revenait à la vie ; les paroles et les actes des Gouvernants et de leurs représentants à Lyon étaient exprès ; la pensée qui les avait dictés ne laissait planer sur elle aucune ombre d'incertitude.

La donation Chaptal, les opinions exprimées, à l'occasion du legs Adamoli, par M. Rambaud, alors commissaire du Gouvernement, près le tribunal d'appel, et plus tard maire de Lyon, par le Conseil municipal et par le Préfet, chargé de donner un avis, prouvent que l'Académie était considérée comme très légalement constituée. Une dernière preuve se tire de la fondation de Ruolz qui entraîna une inscription d'hypothèque. Cette donation eut précisément pour objet de rendre à la nouvelle Académie un fonds constitué en faveur de l'ancienne, en 1756, par M. Christin, dont la famille de Ruolz avait hérité.

Enfin, nous ajouterons que, sous la Restauration et le Gouvernement de Juillet, les membres de l'Académie étaient inscrits d'office sur la seconde liste du Jury, en vertu de la loi du 2 mai 1827, ce qui n'eût pu être si la Compagnie n'eût pas eu une existence légale reconnue. Ses nombreux rapports avec la Ville et le Gouvernement, la part qu'elle a prise à l'organisation de l'École de la Martinière, dont elle a formé le Conseil de perfectionnement, les prix municipaux qu'elle a été chargée de distribuer, les subventions qu'elle a reçues de la Ville, du département et de l'État, sont de nouveaux témoignages à l'appui de cette opinion.

Tels sont les faits qui ont constitué et honoré l'existence de l'Académie. Nous avons jugé devoir les représenter à

Votre Excellence, parce que plusieurs d'entre eux lui étaient sans doute inconnus, en second lieu, parce qu'ils nous ont paru dignes par eux-mêmes d'être rappelés. Il est impossible de voir avec indifférence une possession d'état qui a duré tout le siècle dernier, qui, après sept ans seulement d'interruption révolutionnaire, a recommencé avec ce siècle-ci, sous les auspices réparateurs du Consulat, et qui s'est continuée par tant d'actes répétés sans embarras et sans trouble, protégée par tous les souverains qui ont régné sur la France, entourée du sympathique concours de toutes les voix de l'opinion publique.

Votre Excellence comprendra que l'Académie a pu et a dû croire que les actes qui l'avaient rétablie l'avaient remise en jouissance de toutes ses anciennes prérogatives, lui avaient rendu son ancienne existence légale, reconnu le caractère d'Établissement public, et l'aptitude à recevoir des dons et libéralités, spécialement exprimée dans les lettres patentes de 1758.

Nous ajouterons que l'Académie a eu sa place dans les cérémonies officielles, qu'elle a été représentée plusieurs fois, dans ce siècle-ci comme dans l'autre, aux entrées des Souverains, qu'elle a entretenu les rapports les plus honorables avec les différentes administrations de la ville et du département.

M. le Sénateur, Préfet actuel du Rhône, doutait si peu de son aptitude à recevoir des libéralités, sous le cfibénée de l'autorisation du Gouvernement, qu'il n'a pas attendu la réponse faite à notre première demande pour nous adresser une recommandation en faveur d'un candidat, dont les titres au prix Ampère (Fondation Cheuvreux) doivent être présentés à la Commission qui sera spécialement chargée de les juger.

Enfin, quoi qu'il ne seye pas à l'Académie de parler

d'elle-même, elle peut se rendre le témoignage de n'avoir pas été infidèle à sa mission. Elle a étendu ses relations, surtout à l'étranger, contribué de bien des manières au développement des Sciences, des Lettres et des Arts dans la seconde ville de France, et augmenté à tel point sa considération, que jamais l'honneur de lui appartenir n'a été aussi recherché et envié.

Toutefois, Monsieur le Ministre, puisque Votre Excellence juge que l'Académie doit se faire reconnaître solennellement comme établissement d'utilité publique par un décret rendu en Conseil d'État, et qu'elle veut bien lui tracer elle-même la marche à suivre dans son propre intérêt, l'Académie, tout en exposant les précédents sur la foi desquels elle s'était reposée, n'hésite pas à entrer dans vos vues. Elle considère qu'il ne s'agit pas ici pour elle d'invalider les actes de son passé, mais d'assurer ceux de son avenir. Elle comprend que sa propre responsabilité lui impose l'obligation de ne laisser planer aucun nuage, ni subsister le moindre soupçon sur sa capacité légale, et de garantir contre toutes les éventualités imprévues, la validité des libéralités présentes et futures dont elle a été ou dont elle pourra devenir l'objet, particulièrement, l'irrévocabilité de la donation Ampère, à laquelle son importance, son but hautement libéral, le nom célèbre et lyonnais qu'elle doit porter, et la générosité des fondateurs donnent un prix tout exceptionnel.

En conséquence, l'Académie vient, par cette seconde demande, que tous les membres de son bureau ont signée, et dont elle a entendu et approuvé la lecture, solliciter du Gouvernement de l'Empereur la reconnaissance légale de son existence comme établissement d'utilité publique, avec toutes les prérogatives qui constituent une personne civile. Nous exprimons également le désir, comme Votre Excel-

lence a bien voulu l'indiquer, que le même décret l'autorise à accepter la donation de M. et Mme Cheuvreux et, au besoin, consacre tous ses droits de propriété résultant, soit de libéralités antérieures, soit d'économies faites et réalisées sur ses propres ressources.

L'Académie joint ici, suivant le vœu de Votre Excellence :

1° La liste de ses membres ;

2° Les statuts qui renferment ses conditions essentielles et constitutives (150 exemplaires imprimés) ;

3° Trois exemplaires manuscrits de son règlement intérieur, contenant les dispositions relatives à la tenue de ses séances et à la marche de ses travaux.

Nous espérons que Votre Excellence verra dans cette demande notre vif désir de répondre à ses intentions, dont la bienveillance nous est assurée, et que, en donnant à l'Académie une nouvelle autorité et une nouvelle consécration, elle lui fournira un moyen de plus d'étendre son action et de se livrer à des travaux qu'elle s'efforcera de rendre dans l'avenir, comme dans le passé, utiles et dévoués à la ville de Lyon, aux Sciences, aux Lettres et à la France elle-même.

Le Président de l'Académie,
Signé : Paul Sauzet.

La lettre qui précède fut remise au Ministre quelques jours après par le Recteur de l'Université (M. de la Saussaye), membre de l'Académie, puis renvoyée du Ministère à l'examen du Conseil d'État.

Un peu plus tard, à la fin de mai, on découvrit dans les archives de l'Académie l'expédition d'une ordonnance royale, en date du 7 novembre 1839, autorisant l'Académie à accepter un legs et lui reconnaissant ainsi la qualité d'établissement d'utilité publique qui lui était contestée par le gouvernement impérial. Une copie de ce document fut inmédiatement envoyée au Ministre de l'Instruction publique pour être jointe aux autres pièces du dossier. Ce legs fut fait à l'Académie par M. Artaud, par testament olographe du 22 juillet 1837. Il consistait en une bibliothèque de mille volumes environ et des manuscrits, avec des dessins et planches relatifs à ces manuscrits. Le legs fut recueilli par M. Comarmond, bibliothécaire du Palais des arts, dûment autorisé à cet effet.

Un autre document de date plus récente encore aurait pu figurer dans ce dossier; c'est l'acte par lequel, en 1848, M. Boullée, trésorier, opéra le *transfert au nom de l'Académie* du titre de rentes (300 francs) inscrit au nom de M. de Ruolz, et déposé, depuis le 25 mars 1836, entre les mains de MM. Guerre et Devillas, délégués de l'Académie.

Les lumières et la sagesse du Conseil d'État ne tardèrent pas d'ailleurs à donner raison à l'Académie et au Préfet qui l'avait soutenue contre les

prétentions ministérielles; aucune reconnaissance nouvelle ne fut jugée nécessaire, la personnalité civile de l'Académie ne fut pas même mise en question, et le décret impérial du 27 juillet 1867, inséré au Bulletin officiel du ministère de l'Instruction publique (nº 146), autorise purement et simplement l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, telle qu'elle est, à accepter, aux clauses, charges et conditions stipulées dans l'acte, la donation qui lui a été faite le 27 septembre 1866. Le même décret approuve les anciens statuts remaniés par l'Académie. Un arrêté ministériel du 19 août 1867 approuve son nouveau règlement.

Cette reconnaissance de l'existence historique de la Compagnie et la proclamation officielle des titres primitifs de sa fondation eurent dans la suite les conséquences les plus heureuses. Il semble, en effet, qu'à partir de ce jour l'idée de protection et d'encouragement à l'égard des sciences, des lettres et des arts, ainsi que l'esprit général de bienfaisance et de justice sociale, ait trouvé dans cette Compagnie un terrain éminemment propre à en recevoir la semence et à la faire fructifier. Par le calme de son existence deux fois séculaire et assurée, par la sérénité traditionnelle de ses

travaux et par la haute indépendance de ses délibérations, elle offre une sorte d'asile inviolable à la réalisation de toutes les pensées généreuses et à la conservation de toutes les libéralités. Plusieurs fondations vinrent effectivement se greffer, sans difficulté et presque sans interruption, sur celle de 1867.

En 1873, c'est la fondation Dupasquier, qui est faite en faveur des artistes, architectes, peintres, sculpteurs et graveurs.

En 1877, c'est la fondation Herpin, qui a pour but d'encourager les recherches scientifiques et particulièrement les travaux physico-chimiques.

En 1882, la fondation Lombard de Buffières ouvre la voie à des récompenses nouvelles et d'un ordre plus complexe ; ces récompenses doivent être employées de manière à développer dans l'enfance le respect et l'observation de ses devoirs envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain, et encourager tout ce qui pourrait tendre à faciliter et accroître ce développement.

En 1887, des *prix de vertu* sont institués par M. Clément Livet, en vue de récompenser un acte de dévouement soutenu ou spontané, un grand service rendu à l'humanité.

L'année 1889 a vu l'Académie entrer en possession de la fondation Chazière, qui contient des récompenses et encouragements pour les œuvres littéraires, scientifiques, historiques, la poésie, l'archéologie, les beaux-arts et les actes exceptionnels de vertu ou d'héroïsme.

Toutes ces fondations devaient amener l'Académie à s'organiser, sous le double rapport administratif et financier, de manière à en assurer le bon fonctionnement. Tant qu'elle n'eut à distribuer effectivement que ses propres prix et les médailles du prince Lebrun ou celles de la fondation Christin, rétablie par la famille de Ruolz, il lui fut à peine nécessaire de s'en préoccuper. Une seule Commission dite *Commission des prix* suffisait à préparer les sujets de prix et à juger de la valeur des mémoires envoyés au concours. En même temps qu'on décernait les couronnes aux lauréats, on donnait aussi la médaille Lebrun à un inventeur, s'il y avait lieu. Quant au capital représentant la valeur de ces prix et médailles, la gestion en était si simple, que les comptes en étaient toujours confondus avec ceux du budget ordinaire de l'Académie.

Mais, à mesure qu'elle reçut des fondations nouvelles, dont quelques-unes très importantes,

l'Académie ne tarda pas à reconnaître l'opportunité d'introduire dans sa marche intérieure plusieurs pratiques essentielles. Elle commença par créer une Commission spéciale pour chaque fondation, lorsqu'elle se produisait, puis par établir un registre séparé pour les délibérations propres à chacune des Commissions nouvelles. Ce registre contient un résumé des discussions qui ont lieu et des décisions qui sont prises dans le sein des Commissions relativement aux candidats et aux lauréats des prix décernés ; il fournit un relevé facile des jetons de présence, des médailles à frapper, des rapports à imprimer, et beaucoup d'autres détails de nature à simplifier le travail des commissaires et des rapporteurs.

Ces mesures purement administratives ont été ensuite complétées par d'autres. Ainsi, les prix de l'année sont désormais annoncés dans un état à part, qui est imprimé dans les deux premiers mois, et qui est envoyé aux principaux journaux du département, puis reproduit par les journaux des autres départements. Cet état des prix figure d'ailleurs en tête du volume des Mémoires en cours de publication. Le tableau même des Commissions académiques est maintenant imprimé et

distribué à tous les membres de la Compagnie, avec celui des diverses sections.

L'Académie n'a pas fait imprimer de règlement pour ses fondations nouvelles, si ce n'est pour la première en date, la fondation Cheuvreux. Rien n'est plus difficile, on le sait, que de libeller un règlement détaillé dans lequel tous les cas soient prévus, même quand il s'agit d'une simple distribution de récompenses. Les conditions générales de la société sont si changeantes, qu'il n'est pas rare de voir une Compagnie s'efforcer de tourner tel ou tel article d'un règlement qu'elle s'est elle-même imposé dix ans auparavant. Pour parer à cet inconvénient, l'Académie de Lyon a adopté une coutume dont elle n'a eu qu'à se féliciter jusqu'à présent et qui lui a été suggérée par l'expérience : cette coutume consiste à mettre chaque Commission de prix en présence du texte même du contrat d'origine de la fondation dont elle s'occupe; le contrat est accompagné ordinairement d'un très petit nombre d'articles qui le complètent, s'il y a lieu, au point de vue de la pratique du concours. Tous ces contrats d'origine, avec les articles complémentaires, doivent être transcrits dans les premières pages du registre correspondant; ils sont reproduits textuellement

dans la seconde partie de ce travail, au début de l'historique de chaque fondation.

Grâce à cette coutume, il est impossible aux commissaires de s'écarter jamais de la pensée maîtresse qui a dicté les volontés du fondateur, et c'est là le point principal qu'il s'agit de respecter. Quant aux difficultés d'ordre secondaire qui peuvent surgir, dans chaque concours, par suite des temps et des événements, l'Académie s'est toujours montrée très large dans l'interprétation des textes et très conciliante dans l'application : les exemples n'en sont pas rares.

Sous le rapport des finances, l'Académie a été amenée peu à peu à prendre des mesures analogues aux précédentes. Elle a même dû compter, vers l'année 1887, avec la résolution adoptée par les Conseils élus de retirer toutes les subventions accordées jusque-là aux Sociétés savantes de la ville de Lyon. Le maintien de l'allocation municipale à l'Académie aurait pu être considéré par les administrateurs de la cité comme une indemnité légitimement due à cette Compagnie à plus d'un titre. Dans un document qui a été imprimé et adressé à tous les membres du Conseil municipal, en 1888, le Président (M. Teissier) a exposé une série d'arguments fort judicieux en faveur de la

subvention académique; le principal de ces arguments est tiré des services que rend l'Académie à la ville et à l'humanité par l'échange de ses Mémoires avec ceux des Sociétés savantes de France et de l'étranger et par la mise à la disposition du public de sa bibliothèque.

Voici ce document :

Monsieur le Maire,

Messieurs les Membres du Conseil municipal,

Au moment où la Commission municipale du budget de la Ville va commencer ses travaux, je crois devoir appeler, d'une manière particulière, votre attention sur la demande, formée par l'Académie de Lyon, du rétablissement de la subvention qui lui était accordée précédemment par le Conseil municipal, en vous faisant connaître, à la fois, les motifs sur lesquels elle s'appuie et la situation financière de notre Compagnie.

Une opinion, beaucoup trop répandue, attribue à l'Académie de grandes ressources. C'est là une erreur que je dois tout d'abord dissiper.

Si divers dons et legs ont été faits en sa faveur, il ne faut pas perdre de vue que ces libéralités sont sans aucun profit pour elle et ne constituent qu'un simple dépôt entre ses mains, puisqu'elles sont affectées exclusivement à certaines récompenses, que l'Académie est tenue de distribuer dans les conditions et aux époques fixées par les fondateurs.

Mais pour faire face aux dépenses annuelles, qui incombent à toute Société savante, soit pour les prix qu'elle

décerne sur son propre budget, quand l'état de ses finances le lui permet, soit pour la publication de ses Mémoires ou de Recueils de documents sur notre histoire locale, elle ne possède aucun capital ni aucuns fonds spéciaux, et ses seules ressources ordinaires consistent dans la cotisation annuelle de ses membres, dont le produit très variable est d'un chiffre minime. C'est à raison de cette situation fort modeste, en même temps que des services incontestables rendus à la Ville par notre Compagnie que, depuis de longues années, et sans qu'on eût même besoin de la solliciter, le Conseil municipal lui accordait une subvention annuelle.

Cette subvention n'était pas un simple encouragement donné aux sciences et aux lettres. Elle était dictée par des motifs de haute équité, aussi bien que par des considérations d'utilité publique, qu'il importe de faire ressortir nettement aujourd'hui.

L'Académie possède une bibliothèque de près de 20.000 volumes, qu'elle livre généreusement au nombreux public qui fréquente, chaque jour, la bibliothèque du Palais des Arts.

Dans ce nombre, 7000 volumes forment la bibliothèque Adamoli, se composant généralement d'ouvrages fort rares, que les lecteurs ne trouvent point à la grande bibliothèque de la Ville, pendant que 10.000 autres volumes comprennent les Mémoires qui lui sont adressés par les Sociétés savantes de la France et de l'étranger (au nombre de plus de 200), avec lesquelles elle est en correspondance, collection unique, d'une valeur incomparable, et qui s'accroît, chaque année, de plus de 300 volumes.

Ce fonds, qui renferme des richesses scientifiques inappréciables, et que les professeurs de nos diverses Facultés, ainsi que tous nos savants lyonnais, peuvent consulter

librement, pour leurs travaux, leur permet seul de suivre, sous ses diverses manifestations, les progrès de la science chez toutes les nations civilisées.

Mais le jour où toute subvention sera refusée à l'Académie, cette collection ne pourra plus s'alimenter et cessera brusquement de s'accroître. En effet, ces publications des diverses Sociétés savantes ne sont adressées à notre Compagnie, qu'en échange d'une double série de Mémoires (classe des sciences et classe des lettres), qu'elle publiait régulièrement, chaque année, au moyen des subventions qui lui étaient accordées, soit par la ville, soit par le Département.

Or, la suppression de ces subventions entraînera nécessairement celle de la publication de ses Mémoires, et, par voie de conséquence, la cessation de communications, qui sont subordonnées forcément, entre les Sociétés savantes, à un échange effectif de leurs publications respectives.

L'Administration municipale, qui s'est efforcée toujours de faciliter l'instruction publique, à tous les degrés, dans notre ville, soit par la création de bibliothèques, soit par celle de cours municipaux, ne saurait méconnaître combien le monde lettré souffrirait de cette rupture de relations suivies avec les divers Corps savants du monde entier.

N'y aurait-il pas aussi une contradiction évidente à encourager, d'une part, la fréquentation de nos bibliothèques publiques, et à supprimer, de l'autre, les sources les plus importantes qui servent à les alimenter.

Enfin, quand la Ville reçoit ainsi la jouissance gratuite de tant de richesses scientifiques et littéraires, qu'il lui serait impossible à elle-même de se procurer à prix d'argent, et dont la valeur est de beaucoup supérieure à la modeste allocation accordée à l'Académie, n'est-il pas évident que ce n'est point une simple faveur que nous

sollicitons, mais bien plutôt le juste équivalent des services que nous rendons chaque jour au public lyonnais, qui seul est appelé, en définitive, à profiter des généreux encouragements du Conseil municipal?

Pour achever de le démontrer, il me suffira d'ailleurs de vous signaler, en terminant, l'importance, au point de vue de notre histoire locale, des dernières publications faites, sous la direction et sous le patronage de l'Académie ; ce sont notament :

1° Le *Cartulaire Lyonnais,* qui renferme les documents les plus anciens de l'histoire de Lyon et du Lyonnais, au moyen âge, et dont le premier volume a été édité, en 1885, aux frais de l'Académie, par M. Guigue, archiviste départemental. La table de ce volume et les éléments du second sont prêts et attendent que l'état des finances de la Compagnie lui permette de les livrer à l'impression (Lyon, 1 vol. in-4, 1885) ;

2° Le tome XXV, des *Mémoires* de l'Académie (classe des lettres), qui renferme le travail de MM. Allmer et Dissard sur les inscriptions et les monuments découverts à Trion, en 1885 (Lyon, 2 vol. grand in-8 avec figures et planches, 1887-88) ;

3° La *Bible Vaudoise,* reproduction phototypique d'un manuscrit appartenant à l'Académie, et publiée par M. le professeur Clédat (Lyon, 1 vol. in-8, 1888).

Comme vous le voyez, Messieurs, la requête de l'Académie se présente dans des conditions particulières, qui la distinguent de celle de toutes les autres Sociétés savantes de notre ville.

Nous osons donc espérer que le Conseil municipal, complètement éclairé par les explications que j'ai l'honneur de vous fournir, s'empressera de faire à notre demande un accueil, que réclame moins l'intérêt de l'Académie elle-

même, que celui du public, qui apprécie depuis longtemps les facilités que notre Compagnie donne à ses études et à ses travaux.

Et c'est dans cet espoir et au nom de la science, que je vous remercie d'avance de l'appui que vous voudrez bien donner à notre requête, en vous exprimant l'assurance de mes sentiments de considération la plus distinguée.

Le Président de l'Académie,

B. Teissier

Professeur honoraire à la Faculté de médecine.

On aurait pu y joindre un autre argument, qui a été passé sous silence et qui se rapporte précisément à une fondation académique perdue par la faute des magistrats municipaux. Le 6 janvier 1763, P. Adamoli avait, comme on l'a vu, laissé par testament à l'Académie sa bibliothèque composée d'environ 5600 volumes, un médailler contenant 1016 pièces et une collection d'objets d'art et d'histoire naturelle. Ce qu'on sait moins, c'est qu'il lui laissa aussi par le même testament (art. 16) la somme de 3500 livres, dont les revenus devaient être employés tous les deux ans à la distribution d'un prix sur des questions relatives aux sciences naturelles, savoir : une médaille d'or de 300 francs, et une médaille d'argent de 25 francs.

Le capital fut placé sur la ville en constitution de rente 4 pour 100, avec promesse du Consulat, par délibération authentique du 20 février 1770, de suppléer annuellement à ce qui manquerait au revenu pour la frappe et la distribution intégrale des deux médailles. Les prix furent proposés et décernés suivant ces conventions jusqu'en 1793, époque où l'Académie disparut avec toutes les corporations du même genre. Lorsqu'elle formula, après son rétablissement, sa demande en restitution du legs Adamoli auprès des magistrats municipaux, que le testateur avait substitués à l'Académie dans la garde du legs en prévision du cas où elle viendrait à disparaître, les livres et manuscrits lui furent rendus (arrêté du maire de Lyon, du 2 décembre 1823) en même temps qu'elle était installée dans le Palais des Arts, où l'appelait l'acte qui concède l'édifice à la cité; mais il ne fut pas question de lui restituer le médailler, les objets d'art, ni la somme de 3500 francs, avec l'excédent nécessaire pour compléter la valeur des prix. Il semble même résulter du procès-verbal de la séance du 27 mars 1821 que la dotation municipale, que l'Académie recevait et qui devait lui être continuée lors même qu'elle jouirait de sa bibliothèque, fût d'un commun accord considérée comme une

compensation suffisante à l'abandon de cette partie du legs qui ne lui était pas rendue[1].

En fait, l'Académie n'a jamais envisagé cette allocation autrement que comme une indemnité légitimement due pour la distribution de ses prix. Tout le temps qu'elle la reçut, en tout ou en partie, et même tant qu'elle put espérer qu'elle allait lui être rendue, elle n'a pas hésité à prendre à sa charge les frais afférents aux diverses fondations, tant anciennes que nouvelles, dont elle est dépositaire, et à en distribuer intégralement le revenu et plus que le revenu. Mais, lorsqu'elle fut privée de toute subvention annuelle, soit de la ville, soit du département, si elle eût continué ses errements généreux, elle n'aurait pas tardé à s'endetter et à se réduire à l'impuissance de tenir jusqu'au bout les engagements honorables qu'elle avait acceptés dans le passé. La sagesse la plus élémentaire lui fit donc un devoir d'instituer, vers l'année 1887, une Commission nouvelle dite *des finances*, qui fut chargée désormais de préparer et de contrôler son budget annuel.

[1] V. *Procès-verbaux de l'Académie :* I, Séance du 12 février 1601, rapport de M. Rambaud, commissaire près la Cour d'Appel et depuis lors maire de Lyon; II, Séance du 27 mars 1821, rapport de M. Dumas, secrétaire perpétuel.

Pour y parvenir d'une manière équitable et précise, la Commision des finances fit décider d'abord que la fondation Lombard de Buffières, la plus importante alors, aurait à supporter les frais de gestion et d'administration qui lui incombent spécialement, et, l'année suivante, que la même règle serait appliquée provisoirement, à toutes ses fondations[1]. Cette règle est d'ailleurs mise en vigueur, à l'Institut de France, depuis de longues années et avec des exigences plus grandes encore (et l'Institut jouit d'autres privilèges importants auxquels les académies provinciales ne prétendent pas). En même temps, elle ouvrit un livre de compte spécial et parallèle pour chacune de ses fondations, et elle en déposa les titres propres, soit dans une des principales maisons de banque de la ville, soit, quand cela était possible, au siège même de la Compagnie industrielle ou financière, émissaire des titres représentatifs du capital. Il devient facile dorénavant de fixer la limite qu'il convient d'atteindre et de

[1] C'est dans sa séance du 5 février 1889 que l'Académie a fixé et adopté provisoirement la part contributive des dépenses afférentes à chaque fondation. V. le procès-verbal de cette séance.

ne pas dépasser dans la distribution des revenus provenant de chaque fondation.

Cette mesure a été un acte de prévoyance de la part de l'Académie, en vue de l'accomplissement de sa mission sociale. Mais la Compagnie n'a point voulu, se retournant vers le passé, exercer de répétitions à l'égard de plusieurs fondations qui étaient devenues avec le temps ses débitrices. Ellle s'est contentée d'en assurer la pérennité dans l'avenir. Quand à elle, elle vit de ses propres ressources, c'est-à-dire des dons et cotisations annuelles de ses membres, ainsi que des intérêts de ces dons et cotisations accumulés pendant certaines années de prospérité.

Parmi ces dons, on peut citer les premières avances faites par M. Verninac, préfet du département du Rhône, lors du rétablissement de l'Académie sous le nom d'Athénée, en 1800; puis un titre de rente perpétuelle de 215 francs que cet administrateur lui offrit, en 1801, au moment de sa nomination à l'ambassade d'Helvétie; le don de 8000 francs fait en 1805 par M. Chaptal, ministre de l'intérieur, avec la charge de l'employer en rentes sur l'État; le don fait par M. Bruyset, trésorier de la Compagnie, qui en 1806 acheta avec les 2000 francs de l'Athénée, pour 3000 francs

de tiers consolidé; le don Anatole Guichard, en 1828, consistant en une somme de 250 francs destinés à l'acquisition de livres pour la bibliothèque ; le legs Boullée, 200 francs, que l'Académie reçut sans condition à la mort de cet académicien en 1870; enfin le legs Teissier, 2000 francs, que le donateur, lorsqu'il quitta le fauteuil de la présidence (8 janvier 1889), offrit à l'Académie en vue de créer, à l'exemple du Barreau, un fonds de réserve indisponible et susceptible de s'accroître avec le temps. Ce fonds de réserve a été ouvert peu de jours après par la Commission des finances et approuvé par l'Académie dans la séance du 5 février suivant; il est inscrit au Trésor, sous le nom de *Fondation académique* et représenté par des obligations de chemin de fer.

En résumé, la fortune personnelle de l'Académie est très modeste; le chiffre de ses revenus particuliers, qui était, en 1840, de 923 francs, restait sensiblement le même en 1867. En 1891, il s'est élevé à 2120 francs. Ce chiffre ne surpasse guère celui que la Compagnie jugeait lui être indispensable pour vivre, dès l'année 1801[1]; il est

[1] Séance du 23 frimaire, an X. Le trésorier déclare que, pour payer ses dettes et faire face à ses dépenses de l'année, l'Athé-

trop faible évidemment pour lui permettre de reprendre la distribution régulière des médailles du prince Lebrun, qui intéressent si directement la fabrique lyonnaise; il est trop faible aussi pour qu'elle puisse ouvrir, comme elle l'a toujours fait dans le passé, des concours académiques sur les grandes questions scientifiques, sociales ou économiques qui préoccupent le plus l'attention publique. La publication de ses Mémoires (sciences et lettres) bien que n'ayant pas été interrompue, a subi, du même coup un ralentissement notable dans sa marche. Elle a dû renoncer à encourager par des récompenses pécuniaires les découvertes scientifiques, les travaux d'érudition et les ouvrages de l'esprit qui se produisent en dehors du cadre de ses fondations. Mais, si l'Académie se voit forcée de refouler, pour un certain temps, quelques-unes de ses plus nobles aspirations et de ses ambitions les plus louables, elle doit s'applaudir en revanche d'avoir pu, au prix de quelques sacrifices, établir pour toutes ses fondations un avenir assuré, reposant sur des titres de premier ordre et des placements d'une sécurité parfaite.

née a besoin de 1800 francs. Aujourd'hui le double serait nécessaire.

Elle donne au monde le spectacle étonnant d'une personne pauvre, sachant vivre de peu, et tellement entourée de l'estime générale et de la considération publique, qu'elle est en état, par la volonté de quelques âmes généreuses, de distribuer tous les quatre ans la somme de 80.000 francs environ en primes d'encouragement à la science et à la vertu, au savant et à l'homme de bien. Elle peut attendre évidemment, elle a même le droit d'espérer, pour l'honneur de la cité, des jours meilleurs, que les libéralités individuelles ou l'intelligente initiative des pouvoirs publics ne manqueront pas de lui apporter.

La troisième partie de cet historique, celle qui est intitulée PERSONNEL, fait connaître la composition courante de l'Académie de 1840 à 1891. Elle contient à cet effet :

1° La liste des Académiciens de toutes catégories élus durant cette période, et l'état actuel de l'Académie au 1er janvier 1892.

2° La liste des Publications académiques, et celle des Travaux imprimés dans ces publications, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, durant la même période.

3° Le dernier Règlement adopté par l'Académie,

avec quelques dispositions complémentaires intérieures.

Quant au personnel de l'Académie avant 1840, il se trouve détaillé à la fin du tome II de l'*Histoire de l'Académie* par J.-B. Dumas, depuis l'année 1800. On y voit notamment, page 598, la liste des Académiciens titulaires au 1er novembre 1839, à laquelle fait suite la troisième partie du présent volume.

PREMIÈRE PARTIE

CONCOURS

De 1840 à 1891

PREMIÈRE PARTIE

CONCOURS

De 1840 à 1891

§ 1

1840 A 1850

Médailles Fulchiron.

En 1840, l'Académie fut chargée par M. Fulchiron de distribuer huit médailles, de 300 francs chacune, à des ouvriers en soie « qui se seraient distingués par leur bonne conduite et par leur habileté dans l'exercice de leur profession ». La Compagnie crut devoir s'adresser au Conseil des prud'hommes pour fixer son choix, et, d'après les indications du Conseil, quatre de ces médailles furent décernées dans la séance publique du 18 mai 1841, présidée par M. Achard-James, aux nommés : Duchamp père, Gonnet, Bonnand et Bonnard. Dans la même séance, une mention honorable fut accordée à douze autres tisseurs. Le rapporteur du concours était M. Monfalcon.

En 1842, les mêmes récompenses furent maintenues par M. Fulchiron, pour être distribuées dans les mêmes conditions. Sur le rapport de M. Imbert, ces médailles furent décernées dans la séance publique du 1er février 1843, à huit chefs d'atelier, savoir : MM. Esprit, rue Désirée ; François, au Mont-Sauvage ; Blanchet, rue Neyret ; Dolbeau, rue Sainte-Blandine ; Bourette, montée Saint-Barthélemy ; Peyrard, aux Brotteaux ; Giraud, rue de la Quarantaine ; Masset, rue des Fossés à la Croix-Rousse.

M. de Montherot, qui présidait la séance, adressa aux lauréats quelques félicitations et exprima le vœu que leur conduite fût imitée par les nombreux ouvriers de la cité.

En 1844, l'Académie annonça qu'elle aurait encore à distribuer huit médailles offertes par M. Fulchiron aux ouvriers en soie et dans les mêmes conditions. Elles le furent effectivement, dans la séance publique du 18 février 1845, présidée par M. de Polinière, en l'absence de M. Terme. Voici les noms des lauréats :

MM. François Martinière, rue de Flesselles, 4 ;
Antoine Girard, place Rouville, 4 ;
J.-B. Caire, rue de Chartres, 23 ;
Benoît Rumillieux, place Tolozan, 10 ;
Jean-Claude Garde, rue Bellièvre, 6 ;
François Perront, passage Lamare (Croix-Rousse) ;
François Sauzion, cours de Brosses, aux Brotteaux ;
Marin Sevrée, rue Grôlée, 23.

M. Grandperret fut chargé du rapport et en donna lecture. (V. t. I, 1re série, p. 200.)

Concours.

L'Académie avait annoncé, en 1838 et 1839, un prix de 1500 francs, fourni par M. Fulchiron, au meilleur mémoire sur l'*histoire de la fabrique de soieries, à Lyon, depuis son origine jusqu'à nos jours.*

Une médaille d'encouragement de 300 francs (au lieu du prix de 1500 francs) fut accordée, le 24 août 1841, au seul mémoire envoyé pour le concours. L'auteur de ce mémoire était M. Gamot. (Rapport de M. Grandperret, non imprimé dans les Mémoires.)

Dans l'année 1840, l'Académie avait aussi proposé un prix de 600 francs (fondation Christin et de Ruolz) sur la question suivante : *État politique de la ville de Lyon, depuis le* x^e *siècle.*

Ce prix fut décerné dans la séance publique du 1er février 1843, à M. Théodore Grandperret, avocat. (Rapport de M. l'abbé Pavy, non imprimé dans les Mémoires.) M. de Montherot présida la séance.

Enfin, un prix académique de 600 francs restait promis pour la *géologie d'un ou plusieurs cantons du département du Rhône.* Ce prix fut décerné, le 18 février 1845, à M. Victor Thiollière. (V. Rapport de MM. Fournet et Bineau, t. I, Sciences, 1re série, p. 155.)

En 1842, l'Académie proposa :

1° Un prix de 1200 francs (fondation Christin et de

Ruolz) sur la question suivante : *Quels sont les avantages et les inconvénients qui peuvent résulter pour la ville de Lyon de l'établissement des chemins de fer?* Trois concurrents se présentèrent. Le prix ne fut pas décerné en entier. M. Prosper Chappet, ancien membre de la Chambre de Commerce, adjoint spécial au maire de la Guillotière, reçut seulement une médaille de 500 francs, dans la séance publique du 18 février 1845, présidée par M de Polinière. (V. Rapport de M. Bonnardet, t. I, Sciences, 1re série, 104.)

2° Un prix de 1500 francs, dû à M. Fulchiron, sur les *Conséquences pour la ville de Lyon, des traités de commerce conclus avec la Hollande et les États du Nord.* Le prix ne fut pas donné en entier; la moitié du prix fut accordée à M. Kaufmann, dans la séance publique du 1er février 1843. (Rapport de M. Fournet, non imprimé dans les Mémoires.) M. de Montherot présidait la séance.

En 1844, l'Académie proposa deux nouveaux prix :

1° Une médaille de 800 francs, fournie par M. Fulchiron, au meilleur mémoire sur les *Causes locales qui nuisent à la fabrique lyonnaise et les moyens de les faire cesser ou au moins d'en atténuer les effets.* La médaille fut décernée à M. Kaufmann dans la séance du 18 février 1845, que présidait M. de Polinière. (V. Rapport de M. Grégory, t. I, Sciences, 1re série, 177.)

2° Un prix académique de 1000 francs pour l'*Éloge du baron de Gérando.* Dans la séance publique du 30 décembre 1845, ce prix fut partagé également entre

M. Bayle-Mouillard, avocat général à Riom, et Mlle Octavie Morel, professeur à l'Institution des sourds-muets, à Paris. (Rapport de M. Nolhac, non imprimé dans les Mémoires.) M. de Polinière présidait cette séance.

Dans la même séance publique du 30 décembre 1845, le Président eut à décerner un prix dont l'origine mérite d'être rappelée. L'Académie reçut en effet le 25 mars de cette année une lettre signée Pirard, par laquelle elle était invitée à ouvrir un concours dont le sujet serait : l'*Éloge de la marquise d'Aligre.*

Le prix décerné consistait en une somme de 1000 francs, fournie par l'administration de l'asile d'Aligre, à Lèves, près de Chartres, et en outre il concédait au lauréat l'avantage de désigner un ayant droit aux trois premières places vacantes dans l'asile en question : c'est-à-dire un homme, une femme et un enfant.

L'Académie accepta, le 6 mai, le programme préparé par les soins de son Bureau et la date du 11 novembre suivant comme terme du concours. Six mémoires furent adressés à l'Académie avant le terme. Sur le rapport de M. François, le prix fut attribué au mémoire n° 3, ayant pour auteur M. Th. Grandperret, avocat à Lyon, et une mention honorable au mémoire n° 6, ayant pour auteur M. Chalons d'Argé, à Paris.

Le 30 décembre suivant, M. Th. Grandperret vint recevoir sa couronne en séance publique, au milieu des applaudissements de l'assemblée. (Rapport de M. François non imprimé dans les Mémoires.)

Le 2 avril 1847, l'Académie ouvrit un concours pour l'*Éloge de Benjamin Delessert, comprenant sa vie et ses travaux.*

Une médaille de la valeur de 600 francs était attribuée au prix; elle était fournie par M. Mathieu Bonafous, membre associé de l'Académie.

Deux mémoires furent adressés, avant la fin de l'année, pour ce concours; mais, le 25 janvier 1848, sur le rapport de M. Bouillier, le concours fut prorogé au 31 juillet, en raison de l'insuffisance des mémoires. Ce jour venu, une seconde prorogation jusqu'au 1er mai 1849 fut jugée nécessaire, en raison des événements politiques. Enfin, le 28 août 1849, l'Académie décerna le prix Bonafous pour l'éloge de Benjamin Delessert à M. Paul Antoine Cap, rue des Trois-Frères, 9, à Paris. M. Benoît présidait la séance. (V. Rapport de M. Bonnardet, t. II, 1re série, Lettres, 255.)

C'est en 1847 que l'Académie fit exécuter pour ses membres de toutes catégories le diplôme actuel d'académicien : l'ancien type avait disparu depuis la Révolution. La composition du diplôme actuel est due aux membres qui faisaient alors partie de la section des Beaux-Arts: MM. Bonnefond, Chenavard, Rey, de Ruolz, Vibert, Louis Dupasquier, et particulièrement à M. Rey, qui en fit le dessin. L'Académie s'était partagée en sections depuis le 1er mars de la même année 1847.

C'est aussi en 1847 que l'allocation municipale, qui était de 1200 francs jusque-là, fut élevée par la ville au chiffre de 2400 francs. Dans la séance du 24 novembre 1846, où la nouvelle en fut apportée, l'Académie vota des remerciements à M. Menoux qui avait pris la parole au sein du

Conseil municipal, en faveur de la Compagnie, ainsi qu'à MM. Boullée et Bouillier qui l'avaient appuyé. De plus, suivant l'exemple des anciens académiciens qui avaient répondu aux premiers actes de libéralité du Consulat, l'an 1726, par la collation du titre d'associé au prévôt des Marchands, elle adopta la résolution suivante :

L'Académie, reconnaissante de la décision par laquelle le Conseil municipal vient de porter sa dotation de douze cents à deux mille quatre cents francs, arrête :

Art. 1er. — *Le Maire de Lyon est déclaré, à perpétuité, président honoraire de l'Académie ;*

Art. 2. — *A l'expiration de ses fonctions, le maire de Lyon restera inscrit au nombre des associés de l'Académie.*

Dans la séance du 15 décembre suivant, l'Académie reçut les remerciements adressés par M. le Maire, au nom du Conseil, pour l'honneur accordé au chef de l'Administration municipale, en même temps que ses félicitations de voir resserrer les liens qui unissent deux corps concourant avec un zèle égal, à la gloire et à la prospérité de la ville de Lyon.

Le 1er août 1848, l'Académie mit au concours l'*Éloge de Chateaubriand*, et en fixa le terme au 11 novembre 1849. Le prix consistait en une médaille de 1000 francs. Sur le rapport de M. Th. Grandperret, le concours fut prorogé d'un an. (V. Rapport t. I, 1re série, Lettres, 104.)

A la même date, 11 novembre 1850, arrivait le terme d'un concours que l'Académie avait ouvert le 17 juillet 1849, pour l'*Éloge de Mme Récamier*.

Le résultat de ces deux concours fut proclamé dans la séance publique du 18 mars 1851, que présidait M. Pravaz :

1° Le prix pour l'éloge de Chateaubriand ne fut pas décerné en entier; l'un des trois concurrents reçut seulement une mention très honorable, avec une médaille de 500 francs. C'était M. F.-Z. Collombet. (V. Rapport de M. Bonnardet, t. I, Lettres, 227.)

2° Le prix pour l'éloge de Mme Récamier consistait en une médaille d'or de 500 francs; il fut décerné à M. Antonin Rondelet, de Lyon, docteur ès lettres, professeur de philosophie au lycée de Marseille. (V. Rapport de M. Guillard, t. III, Lettres, 81.)

C'est dans une séance de l'année 1848 (28 mars), que M. Grandperret prit la parole pour une communication sur le mémoire présenté par le jeune Bonaparte au concours ouvert par l'Académie de Lyon en 1792, sur la question suivante : *Quels sont les sentiments qu'il importe d'inculquer aux hommes pour leur bonheur ?* Après avoir rappelé l'histoire de ce concours, et la disparition du manuscrit de Napoléon Bonaparte, il ajouta comment une copie du manuscrit était tombée entre les mains du général Gourgaud, qui l'a fait imprimer. M. Grandperret fit ensuite connaître l'ouvrage même par une analyse complète, et par la citation de plusieurs fragments (V. procès-verbal du 28 mars.)

Médailles du Prince Lebrun.

Dans la séance du 18 février 1845, deux médailles du prince Lebrun furent décernées : l'une à M. Comte jeune, pour *l'invention d'un tempia mobile propre à retenir l'étoffe de soie dans toute sa largeur au moment du tissage,* et une autre à M. Carquillat, chef d'atelier

pour un *tableau tissé en soie, avec teintes, représentant la visite faite à ses ateliers par le duc d'Aumale en* 1843. La composition du tableau était l'œuvre de Bonnefond, alors directeur de l'École des Beaux-Arts. Le 11 mars suivant, M. Carquillat offrit à l'Académie un exemplaire du tableau tissé qui lui avait valu la médaille du prince Lebrun. (V. Rapport de M. Chenavard, t. I, Lettres, 1re série, 205.)

En 1846, l'Académie décerna plusieurs récompenses analogues. Dans la séance du 3 mars, elle décida qu'on offrirait à M. Yéméniz une médaille commémorative en argent pour une « portière de laine, soie et argent », tissée par ce fabricant et destinée à l'une des salles du château du duc Albert de Luynes. (V. Rapport de M. Chenavard, t. II, Lettres, 1re série, 41.)

Le 26 mai, elle entendit un rapport de M. Jourdan, fait au nom d'une Commission spéciale, chargée d'examiner les « préparations de M. le Dr Thibert pour les études d'histoire naturelle et d'anatomie pathologique », et, à la suite de cette lecture, elle décida que le rapport serait adressé aux autorités compétentes, avec la recommandation de faire l'acquisition des pièces et tableaux du Dr Thibert pour les établissements d'instruction publique de la ville de Lyon (V. t. II, Lettres, 1re série, 49.)

Le 24 novembre, M. Bredin fit un rapport au nom d'une Commission spéciale sur un « nouveau système de fosses d'aisances » imaginé par M. Fleury, de la Guillotière. Ce rapport non imprimé dans les Mémoires

se terminait par le vœu que les moyens proposés par l'inventeur soient appliqués à tous les établissements publics et à toutes les habitations particulières, autant pour la salubrité de nos demeures que pour la sécurité des ouvriers employés aux vidanges.

Le 15 décembre, M. Chenavard lut un rapport sur une invention de M. Giroud-d'Argout, ingénieur civil, ayant pour objet de *remplacer les rames de surfaces planes employées dans l'apprêt des étoffes de soie par un cylindre en cuivre chauffé à la vapeur*. Le rapporteur concluait à ce qu'une médaille du prince Lebrun fût accordée à l'inventeur. Elle lui fut décernée effectivement le 12 janvier 1847. (V. Rapport de M. Chenavard, t. II, 1re série, Sciences, 115.)

En 1847, dans la séance publique du 12 janvier, le président M. Brachet remit une médaille du prince Lebrun à M. Zeiger, facteur d'orgues, pour *les améliorations nouvelles qu'il avait apportées dans la construction récente des grandes orgues de Chambéry*. C'est ce même artiste qui avait construit à Lyon l'orgue de Saint-Polycarpe, dont l'inauguration eut un grand retentissement en 1841. (V. Rapport de M. Pigeon, t. II, 1re série, Sciences, 93.)

Dans la séance publique du 20 juillet, présidée par M. Menoux, deux médailles du prince Lebrun furent décernées pour *l'invention de freins destinés à prévenir ou amoindrir les chocs de trains sur les chemins de fer* : l'une à M. Laignol, ingénieur civil, l'autre au sieur Roussy, chef d'atelier à Lyon. Le premier

avait fait fonctionner sous les yeux de l'Académie, dans la séance du 7 août 1846, un modèle en petit de son appareil; le second, l'avait fait dans ses ateliers.

Une mention honorable fut accordée, dans la même séance, à MM. Merk et Noséda, mécaniciens, pour des inventions analogues. (V. Rapport de M. Pigeon, t. II, 1re série, Sciences, 125.)

En 1848, dans la séance publique du 25 janvier, présidée par M. Menoux, une médaille du prince Lebrun fut décernée à M. Giroud-d'Argout pour un *perfectionnement apporté à la machine cylindrique employée par lui dans l'apprêt et le séchage des étoffes de soie.* (V. Rapport de M. Chenavard, t. II, Sciences, 1re série, 121.)

Le 28 août 1849, dans la séance publique présidée par M. Benoît, une médaille du prince Lebrun fut décernée à MM. Beaucourt et Vœgeli, facteurs d'orgues à la Guillotière, pour *perfectionnements notables introduits dans la construction des grandes orgues.* (V. Rapport de M. Grandperret, t. II, Lettres, 1re série, 249.)

Le 7 mai 1850, l'Académie décida que, vu la situation des finances de la Compagnie, il n'y avait pas lieu d'augmenter le nombre des sujets de prix proposés ou maintenus antérieurement.

§ 2

1850 A 1860

Concours.

En 1850, les sujets de prix antérieurement proposés étaient les suivants :

1° *Indiquer des propriétés tinctoriales, inconnues jusqu'à ce jour, de substances végétales indigènes.* Ce prix consistait en une médaille de 1500 francs, dont mille étaient fournis par la Chambre de commerce de Lyon.

2° *Dresser, sur une échelle suffisante, les plans et coupes des ruines des aqueducs construits par les Romains dans la région lyonnaise.* Ce prix était de 1000 francs.

Le terme pour ces deux concours était fixé au 1er mars 1852.

Le 1er juillet 1851, l'Académie y ajouta de nouvelles questions :

1° *Recherches sur les moyens d'atténuer, pour les ouvriers en soie, les effets des crises de la fabrique, par un accroissement de la solidarité entre le fabricant et l'ouvrier, de manière à ne jamais arrêter complètement le travail et à fournir au moins aux ouvriers le salaire indispensable à la satisfaction de leurs besoins du jour.*

2° *Éloge du maréchal Suchet, duc d'Albuféra.*

Quant à la valeur respective de ces deux prix, il fut convenu, vu l'état du Trésor de la Compagnie, que la somme de 600 francs serait affectée au premier et celle de 400 francs au second. Mais, dans la séance du 15 du même mois, M. de Polinière annonça que, par suite d'une libéralité étrangère à l'Académie, la somme allouée pour l'éloge du maréchal Suchet s'était accrue de 600 francs, ce qui portait à 1000 francs la valeur du prix; et, sur la proposition de M. Jourdan, la somme affectée au prix pour l'amélioration du sort des ouvriers durant les crises de la fabrique, fut aussi élevée à 1000 francs.

Enfin, le 18 novembre de la même année 1851, M. Bonafous offrit à l'Académie une somme de 1000 francs pour constituer un prix qui serait décerné à la meilleure *pièce de vers français, en l'honneur de Jacquard.*

La date du 1er mars 1853 fut adoptée pour terme commun à ces trois concours.

Les deux derniers donnèrent un résultat immédiat.

Le 21 juin 1853, dans la séance publique, présidée par M. Menoux, le prix pour l'éloge du maréchal

Suchet fut décerné à M. Barault-Roullon, sous-intendant militaire en retraite à Paris. Une mention très honorable, avec médaille d'argent, fut accordée à M. Bolo, notaire à Limonest, et une mention honorable à l'auteur resté inconnu du Mémoire qui avait pour épigraphe : *Finis vitæ ejus luctuosus, etc.*

Il y eut huit concurrents. (V. Rapport de M. de Polinière, t. II, Lettres, 215.)

Dans la même séance, fut décerné le prix créé par M. Bonafous en l'honneur de Jacquard. Le lauréat était M. Jean Tisseur, de Lyon. Le rapporteur, M. Victor de Laprade, fit suivre son rapport de la lecture de la pièce de vers couronnée, au milieu d'applaudissements unanimes. Une mention très honorable, avec médaille de 500 francs offerte par la Chambre de commerce, fut décernée à M. Maurice Simonnet. Deux autres mentions honorables furent accordées à des Mémoires dont les auteurs ne se firent pas connaître. Il y avait trente-huit concurrents. (V. t. II, Lett. 249.)

M. Bonafous, à qui était due la création de ce remarquable concours, n'eut pas la joie d'assister au dénouement. La mort de cet homme de bien était annoncée à l'Académie, dans la séance du 23 mars 1852, et à la séance suivante, une Commission spéciale était désignée pour examiner s'il ne conviendrait pas d'accorder un témoignage public à sa mémoire. Il était d'usage alors que l'éloge d'un académicien décédé fût confié à un membre de la Compagnie. Mais les honneurs d'un concours public parurent constituer en cette circon-

stance un hommage plus éclatant encore, d'autant mieux que le Rapporteur du concours serait libre, s'il le jugeait à propos, d'ajouter au travail des concurrents son contingent personnel de louanges. Le 11 mai 1852, l'Académie mit donc au concours l'*Éloge de Mathieu Bonafous*, et en fixa le terme au 1er mars 1854. Quant à la valeur du prix, le chiffre de 600 francs fut d'abord adopté; mais, quelques mois plus tard (1er mars 1853), M. François Delessert, membre de l'Institut, adressa un mandat de 500 francs destiné à couvrir la moitié des frais du prix proposé, et le chiffre en fut élevé à 1000 francs.

Dans la séance publique du 11 juillet 1854, présidée par M. Sauzet, remplaçant M. Saint-Clair-Duport, le prix pour l'éloge de Mathieu Bonafous fut décerné en partie seulement; le concurrent unique M. P.-A. Cap, membre correspondant de l'Académie, reçut simplement une médaille d'or de la valeur de 400 francs.

(V. Rapport de M. Hénon, t. III, Lettres, 195.)

Les trois autres prix proposés en 1850 et 1851, subirent des ajournements successifs et aboutirent comme il suit :

Le 19 décembre 1854, M. Comarmond lut un rapport sur le concours relatif aux *aqueducs romains*, concluant à ce que le prix soit accordé au seul mémoire qui ait été envoyé. L'auteur, M. Paul de Gasparin, ingénieur des ponts et chaussées à Orange (Vaucluse) reçut la médaille d'or de 1000 francs, dans la séance publique du 23 janvier 1855. M. Saint-Clair-Duport présidait la

séance. Le rapport de M. Comarmond n'est pas imprimé dans les Mémoires.

Le 3 juillet 1855, dans la séance publique présidée par M. Sauzet, le prix sur les *Moyens d'atténuer pour les ouvriers en soie les effets des crises de la fabrique* ne fut pas décerné en entier. Il y avait sept concurrents. Une mention honorable de 300 francs seulement fut accordée à l'un des mémoires, dont l'auteur était M. Dombayant, demeurant à Lyon, quartier des Brotteaux. (V. Rapport de M. Morin, t. IV, Lettres, 177.)

Le 24 avril de la même année 1855, M. Léon Lille, jardinier fleuriste, écrivit à l'Académie pour lui faire part des *propriétés tinctoriales* qu'il avait découvertes dans l'enveloppe du sorgho ou canne à sucre, et il offrait de répéter ses expériences devant les Commissaires que voudrait désigner l'Académie. Une Commission composée de trois membres, MM. Hénon, Guimet et Bineau, se transporta au domicile de l'inventeur, et, le 31 juillet 1855, M. Hénon rapporteur de la Commission, concluait à l'approbation des essais de M. Léon Lille et à l'envoi d'une lettre de remerciements à l'auteur.

En 1856, l'Académie ouvrait de nouveaux concours :

1° Un prix de 600 francs (fondation Christin et de Ruolz) était proposé depuis le 23 novembre 1853, pour une *Étude des phénomènes de l'évaporation spontanée*. Le terme était fixé au 1er mars 1857, mais, à la suite d'une double prorogation, le projet fut retiré.

2° Un prix de 1500 francs fut proposé, le 12 août 1856, sur un sujet de géographie historique, savoir : *Tracer un tableau géographique et physique des pays qui forment aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire, à l'époque féodale, etc.* Suivent d'autres détails propres à élucider et circonscrire la question.

Le terme était fixé au 1er avril 1858. Mais, dans la séance publique du 29 juin 1858, présidée par M. Rougier, M. Dareste lut un Rapport sur ce concours, à la suite duquel la distribution du prix fut ajournée. Il n'a jamais été décerné. (V. Rapport, t. VII, Lettres, 100.)

Le 12 août 1856, un prix de 600 francs (avec le 1er avril 1857 pour terme) était proposé comme concours de poésie, sur le sujet suivant : *Premier puits artésien dans le Sahara.* Consulter le rapport du général Desvaux, dans le *Moniteur* du 25 juin 1856.

Le 24 mars suivant, les Ingénieurs qui avaient exécuté le forage des puits artésiens, MM. Degousée et Ch. Laurent, exprimèrent à l'Académie leurs remerciements pour l'intérêt qu'elle avait marqué à leur œuvre en ouvrant ce concours, et ils y joignirent l'hommage du numéro spécial du *Bulletin des ingénieurs civils*, contenant un compte rendu de leurs travaux.

Dans la séance publique du 30 juin 1857, présidée par M. Bouillier, on décerna pour le concours de poésie sur la question des puits artésiens :

1° Une médaille de 300 francs à M. J. Lesguillon, demeurant à Paris, rue du Bac, 114 ; 2° une médaille

de 100 francs à M. Edm. Py, professeur d'histoire à l'École de Sorrèze (Tarn); 3° une médaille de 100 francs à M. Vial, avocat à la Cour impériale de Lyon, rue du Plat. (V. Rapport de M. Dareste, t. VI, Lettres, 66.)

En 1857, l'Académie mit au concours les deux questions suivantes :

1° *Histoire et discussion des principaux perfectionnements réalisés, depuis les découvertes de Watt, dans l'application de la vapeur comme force motrice.* Clôture du concours, le 31 octobre 1859. Valeur du prix, une triple médaille de la fondation Christin et de Ruolz, soit 900 francs.

2° *Étude géologique et paléontologique de l'arrondissement de Villefranche.* Terme, le 31 mars 1860. Valeur du prix, une médaille d'or de 1000 francs.

Ces deux concours ne provoquèrent l'envoi d'aucun mémoire satisfaisant.

En 1858, l'Académie mit au concours la question suivante :

Étudier et indiquer aux gouvernants, aux administrateurs, aux chefs d'industrie et aux particuliers quels seraient les meilleurs moyens, les mesures les plus pratiques pour élever le salaire des femmes à l'égal de celui des hommes, quand il y a égalité de service ou de travail, et aussi pour ouvrir aux femmes de nouvelles carrières et leur procurer des travaux qui remplacent ceux que leur enlève la concurrence des hommes, la transformation des usages et des mœurs.

Le terme était fixé au 31 mars 1859.

Le prix consistait en une médaille de 1200 francs, dont une moitié était fournie par l'Académie et l'autre par M. Arlès-Dufour qui avait provoqué la question.

Dans la séance publique du 21 juin 1859, présidée par M. Sauzet, ce prix fut partagé. On accorda : 1° une médaille de 800 francs, à Mlle Victoire Daubié, professeur à Paris; 2° une médaille de 200 francs à M. Louis Lecomte, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Lavoulte (Ardèche); 3° une médaille de 200 francs à M. Adrien Edouard de la Chapelle, docteur ès lettres, officier de l'Instruction publique, professeur de logique au collège de Cherbourg; 4° une mention honorable à M. Jacques Boucher de Perthes, président de la Société d'émulation d'Abbeville, récemment élu membre correspondant de l'Académie de Lyon; 5° une mention honorable à M. Gaston Bohrin Geandsond, de Besançon. Il y avait vingt-trois concurrents. Le rapporteur était M. Morin. (V. Rapport t. VIII, Lettres, p. 9.)

Médailles du Prince Lebrun.

Le 20 novembre 1855, le sieur Forestier proposa à l'Académie d'examiner une invention ayant pour but de rendre impossible la rencontre de deux trains. Dans la séance du 26 février 1856, M. Alexandre Jordan rapporteur d'une Commission spéciale exposa que cette invention paraissait fort ingénieuse et méritait d'être expérimentée. Des remerciements et des encouragements furent votés à l'adresse de l'inventeur. (Le rapport n'est pas imprimé dans les Mémoires.)

En 1857, dans la séance publique du 30 juin, présidée par M. Bouillier, et sur le rapport de M. Bineau, trois médailles du prince Lebrun furent décernées :

1° A M. Rollet pour *perfectionnement et invention dans l'application de la vapeur*. L'invention avait été signalée à l'attention de l'Académie par le président de la Société d'Instruction primaire du Rhône;

2° A M. Rouze, pour une *amélioration introduite dans la fabrication et le pliage des tissus;*

3° A M. Brunet, pour un *appareil ayant le même but*.

En outre, une mention honorable, avec médaille d'argent, fut accordée à M. Secrétant, lithographe, pour *excellente exécution de gravures d'objets d'histoire naturelle*. (V. Rapport t. VIII, Sciences, XXXIII.)

En 1858, dans la séance du 11 mai, M. Martin Daüssigny lut un rapport, fait au nom d'une Commission spéciale, sur le procédé imaginé par M. Dupont *pour transporter les peintures faites sur toile ou sur bois, tout en respectant l'huile et les couleurs*. Le 29 juin suivant, en séance publique présidée par M. Rougier, une médaille du prince Lebrun fut décernée à M. Dupont pour cette invention.

Dans la même séance, une médaille du prince Lebrun fut aussi décernée à M. Louis Perrin, imprimeur, pour *les progrès qu'il avait fait faire à l'art typographique*. Le rapport fut lu par M. Fournet au nom de M. Bineau. (V. t. VII, Lettres, 94.)

§ 3

1860 A 1870

Concours.

Le 10 juillet 1860, l'Académie mettait au concours les trois prix suivants :

1° Un prix de 900 francs (composés de trois médailles de la fondation Christin et de Ruolz) pour *l'Histoire de l'exploitation des gîtes métallifères du Lyonnais et du Beaujolais*. Clôture le 31 mars 1861.

2° Un prix de poésie sur ce sujet : *Réunion de la Savoie à la France*. Ce prix consistait en une médaille d'or de 600 francs. Terme le 31 mars 1861.

3° Une médaille d'or de 1000 francs pour *l'Histoire des associations ouvrières à Lyon, collèges, confréries, compagnonnages, maîtrises, sociétés de secours mutuels, etc., jusqu'à nos jours*. Clôture le 31 mars 1862.

Voici quel fut le résultat de ces trois concours :

Dans la séance publique du 9 juillet 1861, présidée par M. Gilardin, M. Fournet lut le rapport du concours sur la question des *gîtes métalliques du Lyonnais*. Un seul mémoire avait été présenté. Le prix fut décerné à l'auteur du mémoire, M. Poyet, ancien élève de l'École des mines de Saint-Étienne, à Limoges (Haute-Vienne). (V. t. XI, Sciences, 122.)

Dans la même séance, M. Gilardin lut le rapport sur le concours de poésie et annonça qu'une médaille de 200 francs était accordée à chacun des auteurs des manuscrits portant les numéros 8, 16 et 17. C'était M. Modelon, professeur à l'École de Sorèze (Tarn), M. Paguet, professeur au lycée de Poitiers, et un troisième qui ne s'est pas fait connaître. Il y avait dix-huit concurrents. (V. t. X, Lettres, 75.)

Dans la séance publique du 23 décembre 1862, présidée par M. Barrier, M. Dareste lut le rapport du concours sur l'histoire des *Associations ouvrières à Lyon*. Un seul mémoire avait été envoyé à l'Académie. Le prix fut décerné à l'auteur du mémoire, M. Paul Rougier, avocat à la Cour impériale de Lyon. (V. t. XI, Lettres, 45.)

En 1863, l'Académie ouvrit deux nouveaux concours, l'un sur un sujet littéraire, l'autre sur un sujet scientifique. A la suite d'une longue discussion dans laquelle l'idée même de ne distribuer aucun prix se fit jour, mais fut écartée comme antiréglementaire, on s'arrêta à la question littéraire suivante : *Indiquer à grands traits les principaux caractères qui ont dis-*

tingué, à Lyon, la peinture, la sculpture, la gravure et l'architecture sous Henri II, Louis XIV, Louis XV et le premier Empire. La somme de 1500 francs fut affectée au prix. Terme, le 1er novembre 1864.

Le 31 janvier 1865, M. Martin Daussigny lut, en séance publique, un rapport sur ce concours concluant à l'ajournement de la distribution du prix. (V. *Bulletin*, t. I, 1865, 24.)

En 1867, deux nouveaux mémoires sur la question étaient parvenus à l'Académie; et, dans la séance publique du 21 décembre de cette année, une médaille valant la moitié du prix proposé fut décernée au mémoire numéro 2, ayant pour auteur M. Pariset. Le rapport fut fait par M. Reignier. M. Sauzet présida la séance. (V. Rapport, t. XIII, Lettres, 278).

Le même concours fut encore maintenu ouvert plusieurs années, mais sans amener d'autre résultat.

Comme question scientifique l'Académie avait choisi la suivante : *Eloge d'Ampère. — Analyse de ses découvertes sur l'électro-magnétisme. — Indication des conséquences de ces découvertes, et, en particulier, étude théorique et pratique de la télégraphie sous-marine. — Histoire de l'installation des principales lignes maritimes. — Causes de l'insuccès de quelques-unes de ces entreprises. — Indiquer les meilleures voies à suivre pour établir les communications entre l'ancien et le nouveau continent.*

La somme de 1000 francs était attribuée à ce prix, et le terme, fixé au 1er novembre 1864. Mais cette date passa sans amener aucun concurrent.

Le 16 décembre 1868, l'Académie offrit un prix de 1200 francs au meilleur travail qui lui serait envoyé sur l'*amélioration du sort des condamnés libérés*. Elle fixa le terme du concours au 1er mars 1870.

Trois mémoires furent présentés. Dans la séance du 19 juillet 1870, M. Bonnardet donna lecture du rapport de la Commission du concours ; un seul de ces mémoires parut digne d'être encouragé par une médaille de 300 francs. L'auteur du mémoire, M. Laurent Mathéron, reçut la médaille qui lui était accordée, dans la séance ordinaire du 21 décembre 1870, présidée par M. Hénon.

Le rapport de M. Bonnardet n'est pas imprimé dans les Mémoires.

La question fut vainement remise au concours.

Il en fut de même de la question relative à *la condition sociale des femmes, depuis* 1858, pour laquelle M. Arlès-Dufour avait proposé un prix de 1200 francs. M. Arlès avait l'intention de mettre cette question au concours tous les dix ans, de manière à obtenir une sorte de statistique du progrès intellectuel, moral et physique de la femme dans la société moderne. Aucun mémoire suffisant ne parvint à l'Académie dans les limites du concours.

Le 2 février 1869, M. le Ministre de l'instruction publique avait aussi institué un concours pour un prix de 1000 francs qui devait être décerné annuellement et à tour de rôle sur une question d'archéologie, d'histoire politique ou littéraire et de science intéres-

sant la province universitaire. Les fonds en étaient fournis par le budget de l'État et le prix devait être distribué dans la séance de rentrée des Facultés. L'Académie de Lyon avait le droit de nommer un de ses membres pour faire partie du jury d'examen dans ce concours. En 1869, la question choisie concernant l'archéologie, le délégué que nomma l'Académie fut M. Martin-Daussigny.

Mais les projets ministériels se perdirent avec la déclaration de guerre de 1870.

Médailles du Prince Lebrun.

Le 8 avril 1862, en séance publique présidée par M. Barrier, une médaille du prince Lebrun fut décernée à M. César Beaucourt de Lyon pour les *perfectionnements et inventions qu'il a apportés dans la construction des harmoniums ou orgues à anches libres*. Rapporteur, M. Georges Hainl. (V. t. X, Lettres, 253).

En 1863, trois médailles du prince Lebrun furent distribuées dans la séance publique du 22 décembre, que présidait M. Sauzet, savoir :

1° Une à M. Drian, secrétaire de la Commission des soies, pour ses *intéressantes études sur les animalcules qui, s'engendrant dans les vers à soie, peuvent être considérés avec une certaine probabilité comme étant la cause de leur mort*.

2° Une à M. Verguin, chimiste, comme récompense honorifique pour la *belle et féconde invention du rouge d'aniline (la fuchsine).*

3° Une à M. Prenat, maître chauffeur à Saint-Étienne (Loire), pour sa *machine à cheviller dont l'ingénieuse simplicité et le mérite ont été expliqués dans le rapport soumis à l'Académie.* L'Académie prit à sa charge les frais de déplacement de ce dernier lauréat.

Le rapport fait par M. Fournet n'est pas imprimé dans les Mémoires.

En 1864, M. Ivon, capitaine de gendarmerie, commandant l'arrondissement de Lyon, adressa, le 12 janvier, à l'Académie un mémoire manuscrit sur *un clavier nouveau, de son invention, présentant de grandes simplifications et de notables avantages pour l'étude du piano et des autres instruments à clavier.* L'examen en fut confié à M. Jules Ward, membre de la section des Beaux-Arts. Le 26 janvier suivant, M. Jules Ward rendit compte de l'invention présentée, qui lui parut mériter toute les sympathies et les encouragements des amis du progrès. D'après le procès-verbal de la séance, le rapport fut, selon l'usage, communiqué à l'inventeur, mais aucune médaille ne lui fut décernée.

En 1865, plusieurs médailles du prince Lebrun furent distribuées dans la séance publique du 13 juin, que présidait M. Dareste.

1° A M. Burdet, mécanicien à Lyon, auteur d'un *système pour régulariser la soie, en la divisant par*

longueurs égales, peser et classer avec certitude chacune de ces longueurs, afin d'en fixer le titre et l'emploi.

2° A M. Seeligmann, chimiste-teinturier, pour *la découverte de la chryséine, couleur jaune susceptible d'être employée sur la soie, la laine, le chanvre, la sparterie, et ne nuisant pas à la dorure comme les jaunes ordinaires.* Cette matière fournit d'ailleurs les nuances les plus intenses comme les plus pâles, et elle est aussi solide qu'aucune autre matière tinctoriale.

Le rapport sur ces deux inventions fut fait par M. Fournet. Il n'est pas imprimé dans les mémoires. (V. cependant *Bulletin*, I, 1865, 115.)

3° Dans la même séance, le président, M. Dareste, annonça qu'une médaille d'or était décernée par l'Académie à MM. Falsan (Albert) et Locard (Arnould) auteurs d'une *carte géologique du Mont-d'Or lyonnais.* Le plus jeune des lauréats vint recevoir la médaille aux applaudissements de l'assemblée. (V. *Bulletin*, I, 1865, 113).

4° Dans la séance publique du 19 décembre suivant, le président, M. Dareste, annonça de même qu'une médaille d'or était décernée par l'Académie à M. le Dr Marmy pour son remarquable travail sur *la topographie médicale de Lyon* (V. *Bulletin*, I, 1865, 177).

L'Académie décida en outre : 1° qu'elle demanderait à M. le Sénateur, préfet du Rhône, de vouloir bien faire imprimer l'ouvrage aux frais du département et de la ville ; 2° que le nom de M. Marmy serait inscrit sur la liste des candidats à une place de correspondant dans la classe des sciences.

En 1866, trois découvertes importantes furent présentées à l'Académie par leurs auteurs, et examinées par des Commissions spéciales.

La première fut celle du *propulseur* de M. Salmon, constructeur de bateaux à vapeur, à la Mouche. Les commissaires désignés pour l'examen étaient MM. Aynard, Fournet, Dieu et Jules Ward. M. Ward entretint la compagnie de cette invention dans les séances du 30 janvier et du 1er mai. Il mourut quelques mois après. (V. *Bulletin*, II, 1866, 7 et 61.)

La seconde découverte fut présentée par son inventeur, M. Charpy, lieutenant de vaisseau, dans la séance du 23 janvier : il s'agissait d'un nouvel *appareil-plongeur*. La Commission d'examen composée de MM. Aynard, Teissier et Faivre, rapporteur, en rendit compte dans la séance du 20 mars suivant. (V. *Bulletin*, II, 1866, 34.)

La troisième découverte, due à M. Charles Emmanuel, astronome, professeur à l'Association polytechnique de Paris, était un instrument destiné à remplacer avantageusement le théodolite et l'équatorial dans les observations astronomiques. L'auteur exposa la théorie de son appareil, qu'il nommait *pantographe*, sur un modèle réduit, dans la séance du 24 avril. Le 5 juin suivant, l'Académie entendit le rapport de la Commission chargée de l'examiner ; cette Commission était composée de MM. Fournet, Aynard, Guimet et Dieu, rapporteur. (V. *Bulletin*, II, 1866, 73.)

De vifs éloges furent accordés à chacune de ces trois inventions.

Enfin, le 21 décembre 1870, en séance ordinaire, présidée par M. Hénon, une médaille du prince Lebrun fut décernée à M. Bourdelin, pour l'invention d'un *compteur destiné à donner d'une manière sûre et pratique le métrage des étoffes de soie*. Le rapport, fait par M Dieu, n'est pas imprimé dans les Mémoires. (V. cependant, t. XXII, Sciences, 43.)

§ 4

1870 A 1880

Concours.

Par suite de la guerre franco-allemande, l'Académie ne tint aucune séance publique dans l'année 1870.

En 1871, les séances furent d'abord assez irrégulières : il n'y en eut qu'une jusqu'au 7 mars, et l'on s'y entretint surtout des secours, en nature et en argent, à faire parvenir à nos prisonniers en Allemagne, ou à distribuer aux blessés restés en France. Un grand nombre d'académiciens étaient retenus aux ambulances françaises, ou en mission à l'étranger, ou préoccupés du sort de leurs fils et parents qui se trouvaient parmi les combattants dans les armées. Peu à peu cependant les séances ordinaires reprirent leur cours, et une séance publique fut tenue le 1er août, mais celle de fin

d'année fut ajournée et aucun prix ne fut proposé ni distribué.

Le 18 juin 1872, l'Académie décida qu'elle mettait au concours pour, l'année suivante, *l'Éloge en vers d'Adélaïde-Perrin et les jeunes incurables.* La somme de 500 francs fut affectée à ce prix, et la date du 1er avril 1873 adoptée comme terme du concours.

Cinq concurrents répondirent à cet appel, et, dans la séance publique du 22 décembre 1874, présidée par M. Aynard, le prix ne fut pas décerné en entier, mais une mention très honorable avec médaille de 400 francs fut décernée à l'auteur du mémoire portant le numéro 2-3, M. Louis Durieu, professeur au lycée du Puy (Haute-Loire). M. Guillard lut le rapport sur ce concours. (V. Rapport, t. XVI, Lettres, 321.)

Le 6 février 1872, Mme veuve Arlès-Dufour informa l'Académie que son mari avait laissé une somme de 1500 francs pour être affectée à un prix sur la question de la *condition sociale des femmes*, et qu'elle tenait la somme à la disposition de la Compagnie. On décida que ce prix qui n'avait pu être décerné, faute de mémoires suffisants, serait de nouveau mis au concours.

Le concours resta ouvert plusieurs années de suite et n'amena qu'un seul travail.

En 1878, dans la séance publique du 16 juillet 1878, présidée par M. Faivre, le prix fut décerné à l'auteur de ce travail, M. Marc Guyaz, comptable à Lyon. M. Jean Tisseur lut le rapport du concours. (V. Rapport, t. XVIII, Lettres, 193.)

Dans la même séance du 16 juillet 1878, l'Académie ouvrit un concours sur la question suivante : *Étude des Institutions municipales de Lyon, depuis les temps anciens jusqu'à* 1789. Le prix consistait en une médaille d'or valant 1000 francs. Le terme fut fixé au 31 octobre 1879, puis reporté successivement au 31 octobre 1880 et au 31 octobre 1881. (V. le résutlat plus loin, concours de 1880 à 1891.)

Dans la séance du 31 juin 1879, l'Académie mit au concours la question suivante : *Étude sur le rôle de la mélodie, de l'harmonie et du rythme chez les diverses nations de l'Europe, depuis le moyen âge.* Ce prix consistait en une médaille d'or de 900 francs, fournis par la fondation Christin et de Ruolz; le terme était fixé au 31 mars 1880.

Trois mémoires furent adressés à l'Académie avant le terme, et, dans la séance publique du 27 juillet 1880, présidée par M. Ferraz, le prix fut décerné à M. Léon Reuchsel, organiste à Saint-Bonaventure. Une mention honorable, avec médaille de bronze, fut accordée à M. Emile Tardieu, étudiant en médecine à Lyon. Le rapport sur le concours fut fait par M. Neyrat. (V. Rapport, t. XIX, Lettres, 219.)

Médailles du Prince Lebrun.

En 1876, dans la séance publique du 25 juillet, présidée par M. Teissier, l'Académie a décerné deux médailles du prince Lebrun : 1° une à M. Loupy,

tisseur, pour l'*invention d'un appareil additionnel au métier avec lequel se font les gros de Tours et les armures;* 2° une à M. Gottelman pour sa *balance trieuse des flottes de soie à tours comptés.* (V. Rapport de M. Dieu, t. XXII, Sciences, 39.)

En 1878, dans la séance publique du 16 juillet, présidée par M. Faivre, une médaille du prince Lebrun fut décernée à M. Léon Camel, filateur de soie, pour un *perfectionnement apporté dans le dévidage des soies indigènes.* (V. Rapport de M. Jules Michel, t. XXIII, Sciences, 163.)

La même année, à la suite d'un rapport détaillé de M. Delocre sur *un instrument, nommé* mélographe, *ayant pour effet d'imprimer sur papier les airs de musique joués sur un piano, au fur et à mesure de l'exécution,* l'Académie décida d'accorder à l'inventeur, M. Léon Reuchsel : 1° une mention très honorable; 2° une somme de 600 francs; 3° une recommandation au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en vue des services que peut rendre le mélographe dans les concours des conservatoires de musique. (Le rapport de M. Delocre n'est pas imprimé dans les Mémoires.)

En 1879, trois inventions furent présentées à l'Académie pour le prix Lebrun ; mais, sur le rapport de M. Pariset, aucune de ces inventions ne parut digne d'une médaille.

En 1880, dans la séance du 24 juillet, présidée par M. Ferraz, une médaille du prince Lebrun fut décernée à M. Antoine Carrier, tisseur, rue de Flesselles, 23, à Lyon, pour l'invention d'un *métier moulinant le fil de la chaîne.* (V. Rapport de M. Pariset, t. XXIV, Sciences, 257.)

§ 5

1880 A 1891

Concours.

Le 27 juillet 1880, l'Académie ouvrit un concours sur la question suivante : *Recueil et appréciations critiques, avec preuves à l'appui, des chants populaires, tant anciens que modernes, du Lyonnais et des provinces limitrophes (Beaujolais, Forez, Vivarais, Dauphiné, Bresse et Maconnais).* Ce prix consistait en une médaille d'or de la valeur de 1200 francs, fournis par la fondation Christin et de Ruolz, et la date du 1er mars 1882 était fixée comme terme du concours.

Un seul mémoire fut adressé à l'Académie. Dans la séance publique du 4 juillet 1882, présidée par M. Loir, le prix fut décerné à l'auteur de ce mémoire, M. Félix Laurent-Rollandez, organiste et professeur à l'institu-

tion des Chartreux. M. E. Guimet lut le rapport. (V. Rapport, t. XXII, Lettres, 73.)

Le 31 octobre 1881, l'Académie n'avait reçu qu'un seul mémoire sur la question des *Institutions municipales de la ville de Lyon*. Ce mémoire ayant paru insuffisant, le sujet fut remis au concours, avec cette restriction notable que la question partirait du XIVe siècle, au lieu des *temps anciens*, et l'on éloigna le terme du concours jusqu'au 31 mars 1883. (V. Rapport de M. Caillemer, t. XX, Lettres, 359.)

Deux concurrents se présentèrent dans le délai règlementaire, et, le 10 juillet 1883, dans la séance publique présidée par M. P. Rougier, le prix fut décerné au mémoire n° 2, ayant pour auteur M. Marc Guyaz, comptable à Lyon, rue Boileau, 90. M. Caillemer fut pour la seconde fois rapporteur du concours. (V. Rapport, t. XII, Lettres, 205.)

Au commencement de l'anné 1884, l'Académie mit au concours un prix de 900 francs, fournis par la fondation Christin et de Ruolz, sur la question suivante : *Étude historique des sculpteurs lyonnais et de leurs œuvres, depuis l'année* 1500 *jusqu'à nos jours*. Le terme était fixé au 31 mars 1885 ; mais le concours dut être prorogé successivement au 31 mars des années 1886, 1887, 1888, sans amener de résultat. (V. Rapport de M. Bresson, t. XXIV, Lettres, 331.)

Le sujet a été retiré, et remplacé en 1891 par le suivant : *De la variabilité dans les microbes, au point de vue morphologique et physiologique.*

La somme de 500 francs est affectée à ce prix, et l'Académie se réserve le droit d'imprimer dans ses Mémoires le travail couronné. Le concours sera clos le 1er juillet 1892.

Médailles du prince Lebrun.

En 1881, dans la séance publique du 20 décembre, présidée par M. Ferraz, deux médailles du prince Lebrun ont été décernées, savoir :

1° Une à M. J.A. Veillet, de Bourg-Argental (Loire), pour divers *perfectionnements apportés à la fabrication mécanique des tissus.*

2° Une à M. Léon Reuchsel, organiste à Lyon, pour l'*invention d'un appareil mécanique susceptible d'être adapté momentanément à un piano ordinaire et de lui faire rendre par un jeu de claviers analogues à ceux de l'orgue des sons correspondants.* Rapporteur M. Allégret. (V. t. XXV, Sciences, 311.)

En 1883, dans la séance publique du 10 juillet, que présidait M. P. Rougier, deux médailles du prince Lebrun furent accordées :

1° Une à M. Édouard Serrell, ingénieur, pour l'*invention de son sérigraphe appliqué au dévidage et celle de son mécanisme électrique appliqué au filage de la soie.*

2° Une à M. l'abbé Colassot, pour l'invention d'une *balance de précision, très avantageuse dans la pesée des soies.* Rapporteur M. Allégret. (V. t. XXVI, Sciences, 199.)

En 1884, dans la séance publique du 22 juillet, présidée par M. Delocre, deux nouvelles médailles du prince Lebrun furent accordées :

1° Une à M. Moreau, passementier, rue de la Tourette, 23, à la Croix-Rousse, pour l'*invention d'un métier qui tisse et qui tord simultanément la frange or et argent.*

2° Une à M. Joseph Girot, sculpteur-cimentier à Grenoble, pour la *découverte d'un procédé de fabrication de marbre artificiel coloré.* Rapporteur, M. Bonnel (V. t. XXVII, Sciences, 323).

En 1886, dans la séance publique du 15 juin, présidée par M. Locard, il y eut douze concurrents pour le prix Lebrun. Deux inventions seulement furent jugées dignes de la récompense et reçurent une médaille, savoir :

1° M. Léon Camel, filateur de soie pour *un perfectionnement dans le petit instrument connu sous le nom de* jette-bout.

2° M. J. Merklin, facteur d'orgues, pour l'*application ingénieuse de l'électricité dans la construction des grandes orgues.* Rapporteur, M. Bonnel (V. t. XXVIII, Sciences, 363).

A partir de 1886, les médailles du prince Lebrun cessèrent d'être distribuées jusqu'en 1891.

En résumé, durant les cinquante dernières années,

l'Académie a décerné en dehors de ses fondations, 88 récompenses au travail et à l'industrie, savoir :

20 médailles Fulchiron ;

33 médailles du prince Lebrun ;

35 prix obtenus après concours.

DEUXIÈME PARTIE

FONDATIONS

De 1840 à 1891

DEUXIÈME PARTIE

FONDATIONS

De 1840 à 1891

§ 1

FONDATION CHEUVREUX

(1867)

— PRIX J.-J. AMPÈRE —

1867 à 1874.

La première fondation académique qui a été faite depuis l'année 1840 est due à M. et Mme Cheuvreux. Le 12 juin 1866, M. Paul Sauzet lut en séance une lettre de M. Cheuvreux lui annonçant qu'il était en mesure de réaliser le projet dont il l'avait déjà entretenu : il s'agissait d'honorer la mémoire de leur ami commun Jean-Jacques Ampère, né à Lyon et décédé à Pau en 1864, en fondant à l'Académie de Lyon un prix de 1800 francs qui serait accordé pendant trois années consécutives, sous forme de pension, à un jeune homme pauvre et studieux. Le 6 novembre suivant, M. Sauzet, agissant comme mandataire régulièrement constitué de M. et Mme Cheuvreux, apportait à l'Académie deux titres de rente sur l'État, s'élevant

ensemble à la somme de 1800 francs, avec un acte de donation passé le 22 septembre 1866 par devant Me Vachez, notaire à Lyon. En voici les clauses, charges et conditions textuelles :

1° A titre de fondation perpétuelle, qui portera le titre de Prix J.-J. Ampère, fondé par M. et Mme Cheuvreux.

2° L'Académie de Lyon fera, à perpétuité, une pension annuelle de 1800 francs à un jeune homme né à Lyon ou dans le département du Rhône, sans fortune, qui aura donné des preuves d'aptitude, soit pour les lettres, soit pour les sciences ou les beaux-arts.

Cette pension aura une durée de trois ans, ce qui constituera, à 1800 francs par an, une dotation de 5.400 francs.

Elle sera accordée au candidat le plus digne, pour l'aider à continuer ses travaux scientifiques, littéraires ou artistiques.

A l'expiration des trois années, elle sera reportée à un nouveau titulaire, sous les mêmes conditions, et ainsi de suite de trois ans en trois ans, et à perpétuité.

3° Le choix des candidats est entièrement laissé aux soins, à la sagesse et à l'appréciation souveraine de l'Académie de Lyon, laquelle fera à ce sujet tel règlement intérieur qu'elle jugera convenable.

En conséquence, c'est à l'Académie de Lyon que devront être adressées toutes demandes de concours à la dotation, les pièces et certificats à l'appui.

Le même acte mentionne que la donation est provisoirement acceptée, au nom de l'Académie, par son président, M. A. Potton, et qu'étant soumise comme établissement public aux prescriptions de l'article 957 du code Napoléon, elle se pourvoira devant l'autorité

compétente pour obtenir l'autorisation d'accepter la présente donation. Cette autorisation, par suite de difficultés inattendues, qui sont expliquées dans la Préface, ne fut accordée définitivement que le 27 juillet 1867.

Dans l'intervalle, une Commission spéciale avait été chargée de préparer le règlement pour la collation du prix [1]. L'Académie adopta les articles suivants qui complètent et précisent les clauses de la donation :

1° En aucun cas, le prix ne pourra être divisé.

2° Les candidats devront avoir dix-sept ans au moins et vingt-trois ans au plus, au terme fixé pour chaque concours.

3° L'Académie exige des candidats le diplôme de bachelier ès-lettres ou ès-sciences, à moins qu'ils ne se destinent à l'étude des beaux-arts.

4° Le lauréat devra justifier de ses travaux et de leurs résultats à la fin de chaque année de la période triennale. L'Académie se réserve le droit de disposer du prix en faveur d'un autre candidat avant l'expiration des trois ans, si le titulaire n'accomplit pas cette obligation ou ne répond pas à ses espérances. Elle se réserve le même droit, dans le cas où elle jugerait qu'un changement dans la fortune du titulaire le mettrait hors des conditions du concours.

Il est spécifié dans le dit règlement que la Commission du prix Ampère est composée de six Membres : deux de la classe des sciences, deux de la classe des lettres, deux de la classe des beaux-arts, que cette Commission est élue au scrutin par l'Académie et

[1] Ce règlement est imprimé ; il porte la date du 24 juillet 1866. Il a été adopté en même temps que les nouveaux statuts et le règlement de l'Académie dans la séance du 19 mars 1867.

qu'elle sera renouvelée par tiers tous les ans, en commençant par les deux membres de la classe des sciences, et en continuant par ceux de la classe des lettres, puis par ceux de la section des beaux-arts. Les membres sortants sont rééligibles.

Le règlement du prix, non plus que l'acte de donation, n'impose à l'Académie aucun ordre particulier à suivre dans les catégories de candidats qui briguent ses suffrages ; elle demeure absolument maîtresse du choix qu'elle a à faire. Cependant, les circonstances l'ont amenée à couronner un candidat des *sciences*, puis un candidat des *beaux-arts* et enfin un candidat des *lettres*. Il s'est produit ainsi, dès le début, dans la distribution du prix Ampère, une sorte de partage régulier entre les trois genres de candidats. Si cette régularité dans le partage du prix était obligatoire, elle exposerait la Commission à écarter parfois des demandes fort dignes d'intérêt; étant facultative, elle laisse la Commission libre, lorsque la catégorie dont le tour est arrivé ne lui offre pas de candidat sérieux, d'en choisir un plus digne dans les autres. Ce mode de roulement a donc été jugé bon parce qu'il ne laisse jamais passer une période de temps trop longue sans accorder de récompense méritée à l'une et à l'autre des trois catégories désignées dans l'acte de fondation. Peut-être aussi, l'Académie lui doit-elle d'avoir pu jusqu'à présent désigner le lauréat du prix Ampère à l'unanimité de ses suffrages, malgré le grand nombre et la distinction des concurrents dont les titres et les mérites ne laissent pas que d'être disparates.

En 1868, neuf candidats de diverses catégories se présentèrent pour obtenir le prix Ampère. La Commission se décida en faveur d'un candidat de l'ordre des sciences, et elle désigna comme rapporteur M. Faivre, secrétaire général de la classe des sciences, (V. Rapport, t. XIV, Lettres, 233).

Conformément aux conclusions du rapporteur, le prix Ampère fut décerné pour la première fois, pour trois ans, à M. J. Collet, élève de la Faculté des Sciences de Lyon, licencié ès-sciences mathématiques et ès-sciences physiques, dans la séance publique du 28 juillet 1868. M. Th. Perrin, qui présidait la séance, délivra d'abord le diplôme du prix au lauréat, puis il lui remit de la part de la famille Cheuvreux, don d'une extrême délicatesse, la collection complète des œuvres d'Ampère. Le reste de la séance fut rempli par un discours de M. Sauzet sur J.-J. Ampère et sur « les traits distinctifs du caractère lyonnais ». (V. Allocution, t. XIV, Lettres, 238.)

En 1871, cinq candidats se présentèrent au concours. La Commission proposa pour le prix un candidat des Beaux-Arts se destinant à l'architecture, et elle recommanda à la bienveillance de l'Académie un second candidat, artiste musicien, à peine âgé de dix-sept ans[1]; puis, elle chargea M. Fabisch de faire le rapport en conséquence. Ce rapport n'est pas imprimé. (V. pourtant t. XIX, Lettres, 205.)

[1] M. Trillat.

Dans la séance publique du 1er août 1871, le président M. Paul Sauzet annonça, à la suite de la lecture du rapport, que l'Académie en avait pleinement adopté les conclusions, qu'elle allouait exceptionnellement et sur ses propres fonds, une somme de 1200 francs, à titre d'encouragement au second candidat recommandé par la Commission, et il proclama comme lauréat du prix Ampère, pour trois ans, M. Bréasson, élève architecte de l'École des Beaux-Arts de Lyon et de Paris. Le lauréat s'étant approché, le président lui remit le diplôme du prix et l'invita à s'asseoir pour entendre quelques mots d'éloge et aussi d'espérance qu'il voulut lui adresser au nom de la Compagnie. (V. t. XV, Lettres, 175.)

En 1874, il y eut sept candidats inscrits pour le prix Ampère; mais l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit au printemps de cette année en réduisit le nombre à six, deux des sciences et quatre des lettres. La Commission crut devoir maintenir l'ordre qui assignait le prix aux lettres, et, sur les conclusions du rapport présenté par M. Henrich, secrétaire général de la classe des lettres, le prix Ampère fut décerné pour trois ans, dans la séance publique du 11 août 1874, à M. Jusserand, bachelier ès-lettres et ès-sciences, licencié ès-lettres et bachelier en droit. M. Aynard présida la séance. (Le rapport de M. Henrich n'est pas imprimé, le manuscrit est annexé au procès-verbal du 4 août 1874, vol. 17, 361).

A l'occasion de ce concours, deux questions intéres-

santes furent soulevées dans le sein de la Commission. La première était relative à la formule « né à Lyon ou dans le département du Rhône », la seconde à l'expression « sans fortune », qu'on rencontre dans l'acte de fondation. L'Académie a interprété ces termes dans le sens le plus large. Tenant compte de la situation topographique de la ville de Lyon, dont la banlieue est partiellement enclavée dans les départements de l'Ain et de l'Isère, on admit qu'un jeune homme né dans un département voisin peut être considéré comme lyonnais, s'il l'est par sa famille, par son éducation et par les liens intellectuels. M. Sauzet fit même remarquer, à ce sujet, que ce serait le cas d'appliquer la formule que « l'enfant né à l'étranger de parents français reste français ». Le candidat en question né à Montmerle fut d'ailleurs écarté, mais pour d'autres motifs. Quant à l'expression « sans fortune », l'Académie a refusé de la prendre trop à la lettre. De même qu'on voit en Angleterre et en Allemagne des jeunes gens riches briguer ce qu'on appelle les « bourses de voyage » dans des concours *ad hoc* et jouir sans scrupule de la récompense conquise, de même le prix Ampère ne doit pas avoir nécessairement le caractère d'une aumône. S'il est employé, ainsi que cela est arrivé, à soulager une infortune en même temps qu'à favoriser le talent, il faut doublement s'en féliciter, mais on doit le regarder avant tout comme un subside scientifique et littéraire, destiné à faire éclore des aptitudes sérieuses, à produire des travaux qui honorent à la fois l'Académie et leur auteur. Il n'y a donc pas lieu de

voir une dérogation à la pensée des fondateurs dans la collation du prix à un jeune homme qui, pourvu de ce qu'il faut pour parcourir strictement sa carrière, sollicite ce bénéfice pour l'élargir et la rendre plus féconde. Le lauréat de 1874 était dans ce cas.

1877 à 1883.

A cette première triade de lauréats, en succéda une autre plus jeune d'une dizaine d'années.

En 1877, dans la séance publique du 20 juin, le prix Ampère fut décerné à M. Dumont, élève de la classe de mathématiques spéciales au Lycée de Lyon, qui fut admis à l'entrée de l'École polytechnique et démissionna pour embrasser la carrière de l'enseignement. Quatre candidats s'étaient fait inscrire. M. Ferraz fut chargé de faire le rapport de la Commission. (V. t. XVIII, Lettres, 139.) M. Hignard présida la séance.

En 1880, dans la séance publique du 27 juillet, le prix Ampère fut décerné à M. Garnier, élève architecte de l'École des Beaux-Arts de Lyon. Le concours avait amené quatre candidats. M. Fabisch fut nommé rapporteur de la Commission. (V. t. XIX, Lettres, 205.) M. Bouchacourt présida la séance.

En 1883, le nombre des concurrents s'éleva à douze. M. Heinrich fut désigné comme rapporteur de la Commission, et il n'eut pas de peine à démontrer qu'il se

trouvait parmi les inscrits un candidat de l'ordre des lettres présentant toutes les qualités requises pour mériter la palme du concours. En conséquence, le prix Ampère fut décerné, dans la séance publique du 22 janvier 1884, à M. Rainaud, bachelier ès-lettres, licencié ès-lettres et lauréat de la Faculté des lettres. (Le rapport manuscrit de M. Heinrich est inséré *in-extenso* dans le vol. 19 des procès-verbaux, 257). M. P. Rougier présida la séance.

1886 à 1889.

Les deux lauréats qui ont obtenu le prix Ampère en dernier lieu appartiennent l'un aux Sciences, l'autre aux Beaux-Arts.

En 1886, M. Serullas, bachelier ès-lettres et ès-sciences, préparateur de physique à la Faculté de médecine de Lyon, a reçu le prix Ampère dans la séance publique du 21 décembre. Il y avait huit concurrents. M. Bouchacourt fut nommé rapporteur de la Commission. (V. t. XXIV, Lettres, 283.) M. Locard présida la séance.

En 1889, M. Jules Faivre, bachelier ès-lettres, élève peintre de l'École des Beaux-Arts de Lyon, reçut le prix Ampère dans la séance publique du 17 décembre. Six candidats s'étaient présentés au concours. M. Bonnel fut nommé rapporteur de la Commission. (V. t. XXX, Sciences, 141.) M. Léon Roux présida la séance.

Par suite des nécessités budgétaires dont il a déjà

été question, dans la Préface, l'Académie s'est vue forcée, à partir de 1887, de retenir provisoirement sur les revenus de cette fondation, ainsi que des autres, les frais de gestion et d'administration qu'elle avait jusque là pris à sa charge. Elle l'a fait d'une manière très heureuse en décidant, le 7 janvier 1888, qu'à l'avenir chaque nouveau titulaire du prix Ampère entrerait en jouissance de sa pension trois mois seulement après l'expiration de celle du titulaire précédent. De la sorte, en effet, le chiffre de la pension et celui de la dotation restent intégralement les mêmes, la durée de jouissance est toujours de trois années, la date de la prise de possession, qui est d'une importance minime pour les lauréats, seule est un peu changée, et la différence qui en résulte suffit à couvrir les dépenses afférentes à la fondation.

Voici les noms des lauréats du prix Ampère depuis la fondation.

1868. J. Collet, sciences mathématiques.
1871. Bréasson, architecture.
1874. Jusserand, lettres.
1877. Dumont, sciences mathématiques.
1880. Garnier, architecture.
1883. Rainaud, lettres.
1886. Serullas, sciences physiques.
1889. Faivre, (Jules), peinture.

§ 2

FONDATION-DUPASQUIER

(1873)

La fondation du prix Dupasquier a été faite de la manière la plus simple. Mme Dupasquier, veuve de l'architecte Louis Dupasquier qui avait été vingt-quatre ans membre de l'Académie, fit savoir, le 11 novembre 1873, que, pour remplir les intentions de son mari, elle faisait don à l'Académie d'une somme de 12.500 francs destinée à la fondation d'un prix annuel en faveur de jeunes artistes. Le 25 novembre suivant, elle envoyait à l'Académie, par l'intermédiaire de M. Mulsant, 25 obligations du Crédit foncier de France, émission 1863, plus un billet de 500 francs pour que le prix pût être décerné immédiatement.

Les conditions du concours n'étaient pas encore fixées. Mme Dupasquier avait simplement manifesté le désir que le revenu du capital donné fût décerné, la première année à un architecte, la seconde année à un peintre, la troisième à un sculpteur, et ainsi de suite,

à perpétuité. La gravure n'était pas comprise dans le roulement.

Une Commission de sept membres, nommée dès le premier jour, étudia la question sous toutes ses formes, et, avec l'assentiment de Mme Dupasquier, elle rapporta à la séance du 16 décembre 1873 un projet, dont les articles suivants furent adoptés :

1° Le prix Dupasquier consistera en une somme de 500 francs accordée annuellement et à tour de rôle à un architecte, un peintre, un sculpteur, un graveur lyonnais.

2° Les candidats doivent être nés dans le département du Rhône, avoir été élèves de l'École lyonnaise et n'avoir pas dépassé vingt-huit ans, sauf les architectes pour lesquels la limite d'âge est reculée à trente-cinq ans.

Ce dernier point concernant l'âge des candidats ne fut complètement fixé qu'à l'époque de la quatrième distribution du prix, c'est-à-dire lorsque revint le tour des architectes. Quant à la nature des travaux présentés au concours, ce doit être pour les architectes un projet exécuté *à chaux et à sable,* pour les peintres un tableau achevé, et pour les autres une œuvre de sculpture ou de gravure, terminée, l'intention du fondateur étant de faire un concours essentiellement pratique, d'encourager les travaux sérieux et non la production des plans fantaisistes, des esquisses, des maquettes. Cette condition est formellement exprimée dans des lettres adressées par M. Dupasquier à M. Trapadoux, son neveu et exécuteur testamentaire; elle résulte aussi des discussions relatées dans les pre-

mières séances de la Commission, et enfin des termes mêmes des nombreux rapports publiés au nom des Commissions successives qui se sont renouvelées depuis l'origine.

Rien n'a été plus régulier que la distribution du prix pendant les dix-huit premières années. Les rapports sur le concours sont tous imprimés dans les Mémoires de la classe des Lettres, moins un qui n'a pas été imprimé du tout, celui de 1884, par M. Fabisch.

Le prix Dupasquier a été décerné depuis la fondation cinq fois à un architecte, savoir :

En 1874, à M. Bissuel.
(Rapport de M. Bresson, t. XVI, 309) ;
En 1878, à M. Isaac Collomb.
(Rapport de M. Desjardins, t. XVIII, 235);
En 1882, à M. Rogniat.
(Rapport de M. Bresson, t. XXII, 135);
En 1886, à M. Bellemain.
(Rapport de M. Bresson, t. XXIV, 289);
En 1890, à M. François Roux.
(Rapport de M. G. André, t. XXVII, 427).

Le prix Dupasquier a été dans le même laps de temps décerné cinq fois à un peintre :

En 1875, à M. Nicolas Sicard.
(Rapport de M. Reignier, t. XVII, 91);
En 1879, à Mme Louise Collomb née Agassis.
(Rapport de M. Reignier, t. XIX, 43);

En 1883, à M. TOLLET.
(Rapport de M. Reignier, t. XXII, 233) ;

En 1887, à M. REPELIN. M. Repelin était né accidentellement à Lille, mais il appartenait à une famille essentiellement lyonnaise.
(Rapport de M. Danguin, t. XXVI, 129) ;

En 1891, à M. HENRI CAMBET.
(Rapport de M. Raoul de Cazenove, t. XXVIII, 263).

Le prix Dupasquier a été décerné quatre fois à un sculpteur :

En 1876, à M. AUBERT.
(Rapport de M. Fabisch, t. XVII, 239);

En 1880, à M. PIERRE CHAUVET.
(Rapport de M. Danguin, t. XIX, 213);

En 1884, à M. PLOQUIN.
(Rapport de M. Fabisch, non inséré dans les Mémoires);

En 1888, à M. BARCET. M. Barcet était soldat au 82e régiment d'infanterie à la caserne du Château-d'Eau, à Paris.
(Rapport de M. Guimet, t. XXVI, 351).

Enfin, le prix Dupasquier a été décerné quatre fois à un graveur :

En 1877, à M. BERNOL.
(Rapport de M. Danguin, t. XVIII, 183);

En 1881, à M. ALIX.
(Rapport de M. Danguin, t. XX, 353);

En 1885, à M. Patricot.

(Rapport de M. Danguin, t. XXIII, 399);

En 1889, à M. Vally.

(Rapport de M. de Cazenove, t. XXVII, 330).

Le prix Dupasquier resta invariablement de 500 francs jusqu'en 1887, c'est-à-dire pendant quatorze ans. Le capital de cette fondation se composant de 25 obligations du Crédit foncier de France, qui rapportent, non pas 500 francs comme l'avait espéré son fondateur, mais environ 460 seulement, l'Académie a pu prendre à sa charge la différence annuelle ainsi que les frais de gestion et d'administration qui lui sont imputables, tant qu'elle a été soutenue financièrement par les pouvoirs publics. Mais, en 1888, elle s'est vue à regret dans l'obligation de réduire la valeur du prix à 400 francs ; en 1889, une seconde réduction a été votée et, en 1890, 300 francs seulement ont été distribués. Les comptes du budget de cette fondation démontrent clairement d'ailleurs que le prix Dupasquier devra être maintenu provisoirement au chiffre de 300 francs, pendant quelques années, avant d'être reporté à celui de 400 francs qui, déduction faite des frais accessoires, représente à peu près le revenu actuel de cette fondation.

Voici les noms des lauréats du prix Dupasquier depuis la fondation.

1874. Bissuel, architecte.
1875. Sicard (Nicolas), peintre.
1876. Aubert, sculpteur.
1877. Bernol, graveur.
1878. Collomb (Isaac), architecte.
1879. Mme Collomb-Agassis, peintre.
1880. Chauvet (Pierre), sculpteur.
1881. Alix, graveur.
1882. Rogniat, architecte.
1883. Tollet, peintre.
1884. Ploquin, sculpteur.
1885. Patricot, graveur.
1886. Bellemain, architecte.
1887. Repelin, peintre.
1888. Barcet, sculpteur.
1889. Vally, graveur.
1890. Roux (François), architecte.
1891. Cambet (Henri), peintre.

§ 3

FONDATION HERPIN

(1877)

Par testament, en date du 3 octobre, 1871, M. le Dr Jean-Charles Herpin, de Metz, membre correspondant de l'Académie de Lyon, légua à cette Compagnie le capital nécessaire pour fonder un prix destiné à encourager les études scientifiques. Les motifs et le but de cette fondation sont expliqués dans les lignes qui suivent et qui sont extraites du testament de M. Herpin :

Je lègue, à titre particulier, à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, qui a bien voulu encourager mes premiers travaux en m'honorant d'une de ses hautes récompenses [1], un titre de Rente Italienne 5 o/o de 300 francs de rente nominale, laquelle rente devra être

[1] M. Herpin avait obtenu, en 1820, la moitié du prix Christin et de Ruolz, dans le concours ouvert sur cette question : *Déterminer la nature des émanations insalubres qui s'exhalent des marais, le mode de leur formation et la manière dont elles altèrent ou infectent l'air atmosphérique.* L'année suivante, il fut nommé correspondant de l'Académie (classe des sciences).

employée à la fondation d'un prix quadriennal qui sera donné par ladite Académie de Lyon aux auteurs de recherches ou de travaux scientifiques, particulièrement physico-chimiques, propres à développer ou à perfectionner l'une des branches de l'industrie lyonnaise.

Dans un article suivant, le testateur prie son exécuteur testamentaire de simplifier et d'accélérer la délivrance du legs, afin que, dit-il, le légataire puisse entrer immédiatement en possession du capital et jouir des revenus sans attendre que les formalités légales d'autorisation soient remplies. Malgré ses instances, de nombreuses difficultés furent soulevées par les héritiers du docteur Herpin contre la délivrance du legs; la première communication qui en fut faite à l'Académie eut lieu dans la séance du 27 mai 1873, et le décret qui en autorisa l'acceptation ne fut signé que le 18 août 1877.

L'Académie s'occupa, dès l'année 1878, de régler les conditions d'ouverture du concours au prix Herpin, et elle nomma à cet effet une Commission spéciale de cinq membres qui lui soumit un projet dans la séance du 22 avril 1879.

Voici les points essentiels du projet qui furent adoptés :

1° Les concurrents pour le prix Herpin doivent être Français ;

2° Aucun sujet spécial à traiter ne sera proposé aux concurrents, au moins pour la première fois. Les titres divers, travaux ou recherches, à l'appui de chaque candidature seront présentés à découvert ;

3° La nature de ces titres reste déterminée par les termes mêmes du testament : ce sont des recherches ou travaux scientifiques, particulièrement physico-chimiques, propres à développer ou à perfectionner l'une des branches de l'industrie lyonnaise.

Quant à la valeur du prix, il fut reconnu que, grâce à des arrérages qui avaient été payés, il serait possible de distribuer la somme de 1200 francs à la fin de l'année 1879.

1879.

Le concours fut annoncé immédiatement dans ces conditions pour l'année même.

Cinq demandes de participation à ce premier concours furent adressées à l'Académie. La commission spéciale, dont les pouvoirs avaient été renouvelés le 14 janvier 1879 pour quatre ans, consacra plusieurs séances à l'examen des titres des candidats, et elle désigna comme Rapporteur du concours M. Bonnel, secrétaire général de la classe des sciences. Les conclusions du rapporteur ayant été adoptées par l'Académie dans la séance du 16 décembre 1879, le prix Herpin fut décerné pour la première fois en séance publique, le mardi suivant, 23 décembre, à M. Robert de Forcrand, licencié en droit, licencié ès ciences, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Lyon, pour *trois mémoires sur les outremers* qu'il avait présentés à l'Académie, les deux premiers imprimés et le troi-

sième manuscrit. M. Desjardins présidait la séance. (V. Rapport, t. XXIV, Sciences, 133.)

1879 à 1887.

Durant les années suivantes, le prix Herpin continua d'être annoncé comme étant de 1200 francs et comme devant être distribué dans les mêmes conditions; mais aucun candidat ne se présenta avant l'année 1887. A cette époque, deux candidatures surgirent presque le même jour à l'Académie, l'une et l'autre appuyées sur des travaux scientifiques très remarquables; la Commission spéciale se trouvait embarrassée de faire un choix, elle proposait de couronner les deux concurrents. Bien que six années à peine, au lieu de huit, se fussent écoulées depuis la première distribution, l'Académie, désireuse de se montrer à la fois généreuse et juste, décida qu'il serait distribué deux prix de 1200 francs au lieu d'un.

M. Valson fut chargé de faire le rapport en conséquence; et, dans la séance publique du 21 juin 1887, le prix Herpin consistant en une médaille et la somme de 1200 francs fut décerné en double : 1° à M. Émile Marchand, météorologiste adjoint à l'Observatoire de Lyon, pour ses recherches *sur les relations des phénomènes solaires et des phénomènes magnétiques du globe terrestre;* 2° à M. Théodore Vautier, maître de conférences de physique à la Faculté des sciences de Lyon, pour l'ensemble de ses travaux ayant pour

objet, d'une part, *les phénomènes d'attraction que l'on peut faire naître à la base des jets de vapeur ou de gaz,* et, d'autre part, *la mesure de la vitesse de l'écoulement des liquides.* (V. Rapport, t. XXIV, Sciences, 25.)

Jusqu'en 1888, l'Académie n'eut point à se préoccuper de la situation financière de cette fondation. Cependant le titre de rente italienne qui lui avait été légué, tout en étant d'une valeur nominale de 300 francs, n'en produisait en réalité que 250. De plus, le 4 février 1890, ce titre a été converti en obligations de chemins de fer français garanties par l'État, avec une légère diminution du revenu. Si l'on défalque en outre les frais annuels, on trouve que le revenu de cette fondation n'atteint plus 250 francs. Dans ces conditions, pour que le prix Herpin reste quadriennal, il devra être au plus de 900 francs; si, au contraire, on le maintient au chiffre de 1200 francs, il faudra espacer désormais les concours de cinq en cinq ans, au moins. C'est à ce dernier parti qui semble plus conforme à l'esprit de la fondation que l'Académie s'est arrêtée, en faisant annoncer que *le prochain concours pour le prix Herpin serait ouvert en 1892, et que le prix serait de 1200 francs.*

VOICI LES NOMS DES LAURÉATS DU PRIX HERPIN, DEPUIS LA FONDATION :

1873, DE FORCRAND (Robert).
1887, MARCHAND (Emile).
1887, VAUTIER (Théodore).

§ 3

FONDATION

BARON LOMBARD DE BUFFIÈRES

(1882)

1882 à 1884.

Le 19 juillet 1881, M. Bouchacourt, président, annonça en séance que M. Louis Lombard de Buffières venait de mourir en laissant à l'Académie la somme de 200.000 francs. Sur-le-champ, l'assemblée nomma une Commission de trois membres chargée de prendre les mesures nécessaires pour recueillir le legs et pour rendre hommage à la mémoire du généreux donateur.

Les pourparlers entamés par la Commission avec les héritiers de M. Louis Lombard de Buffières subirent quelques retards par suite du décès de l'un de ces héritiers, M. le comte Amalric Lombard de Buffières, frère aîné du précédent, spécialement chargé d'exécuter ses intentions. Ce n'est qu'au bout d'un an, c'est-à-dire le 1er août 1882, que M. Loir, président, put communiquer à l'Académie le projet dont les paragraphes suivants sont extraits :

Les intentions de M. Louis-Jacques-Antoine-Édouard Lombard de Buffières sont que la somme léguée, déduction faite des frais et droits de mutation, constitue une fondation destinée à honorer et perpétuer la mémoire de son père, M. le baron Jean-Jacques-Louis Lombard de Buffières, ancien député de l'Isère, dont elle devra porter le nom.

Les revenus de cette fondation devront être employés, de manière à développer, dans l'enfance, le respect et l'observation de ses devoirs envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain, et à encourager tout ce qui pourrait tendre à faciliter et accroître ce développement.

L'Académie des Sciences,Belles-Lettres et Arts de Lyon, est expressément chargée par M. Louis-Jacques-Antoine-Édouard Lombard de Buffières, et à perpétuité, de mettre ses intentions à exécution, ainsi que le déclare Me Perrin, notaire, et ainsi que l'a reconnu M. le comte Amalric Lombard de Buffières.

Dans ce but, elle pourra employer les revenus annuels de la fondation, et dans les deux départements de l'Isère et du Rhône, de la manière suivante :

1° Distribution de livrets de la Caisse d'épargne aux enfants des deux sexes les plus méritants par leur travail et leur bonne conduite dans l'école et dans la famille. Cette distribution se fera en nombre proportionnel au nombre d'enfants élevés dans les écoles laïques et congréganistes ;

2° Récompenses pécuniaires et médailles aux personnes qui se dévouent à l'éducation de la jeunesse ;

3° Distribution de livrets de la Caisse d'épargne aux apprentis des deux sexes les plus exemplaires ;

4° Médailles aux patrons et chefs d'ateliers remplissant le mieux leurs devoirs envers leurs apprentis, et qui leur auront facilité l'exercice de leurs devoirs religieux ;

5° Prix et récompenses pour concours et publications d'ouvrages utiles à la jeunesse, et tendant à améliorer son éducation civile et religieuse;

6° Subventions pour faciliter l'entrée dans la carrière industrielle, commerciale ou agricole, d'élèves exceptionnellement méritants.

L'Académie appréciera suivant les circonstances l'affectation qui devra être faite des revenus de la fondation à telles ou telles de ces diverses destinations, dont l'indication n'est pas limitative.

Les fonds qui momentanément ne trouveraient pas d'emploi seront réservés pour une destination ultérieure, qui ne pourra jamais s'écarter des intentions du fondateur.

La fondation sera dénommée: *Fondation baron Lombard de Buffières.*

La lecture de ce projet fut suivie d'un ordre du jour d'acceptation provisoire, voté à l'unanimité des membres présents.

Dans la même séance, le Trésorier de l'Académie fit remarquer que, la somme léguée de 200.000 francs se trouvant réduite à 177.500 francs par suite des droits de mutation payés à l'État, il conviendrait d'employer ces fonds de manière à reconstituer dans un temps donné le capital de la fondation et même, le cas échéant, à en accroître le revenu : l'achat d'un certain nombre d'obligations de la Banque hypothécaire, fusionnée avec le Crédit foncier de France, fut indiqué comme offrant cet avantage et en même temps comme présentant les plus solides garanties de placement. Cette opinion du Trésorier, communiquée à Mᵉ Perrin, notaire de la famille Lombard de Buffières,

fut adoptée dans une certaine mesure par les deux parties contractantes, et, dans la séance du 28 novembre 1882, l'Académie acceptait définitivement le legs et son emploi, réglé conformément aux conditions exprimées ci-dessus.

Ayant rempli sa tâche au point de vue du legs, la Commission qui avait été nommée et dont les cadres s'étaient peu à peu élargis se préoccupa des moyens d'honorer la mémoire du baron Lombard de Buffières. Elle décida d'abord qu'il serait frappé une médaille commémorative de la fondation portant d'un côté les armes de la famille Lombard de Buffières, de l'autre, le nom de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, qu'on offrirait un exemplaire de cette médaille à chacun des héritiers du baron Louis, et que, dans l'avenir elle serait distribuée en même temps que les prix aux lauréats de la fondation. Le type de cette médaille, fourni par M. Stern, graveur à Paris, fut adopté par la Commission, qui s'était adjoint pour la circonstance tous les membres de la section des Beaux-Arts, dans la séance du 10 juin 1884.

Le 17 novembre 1883, toujours dans la même pensée, elle avait décidé que la somme de 5000 francs serait prélevée exceptionnellement sur les arrérages de la fondation et abandonnée à Mme Vve comtesse Amalric Lombard de Buffières, pour être distribuée par elle selon les intentions du donateur.

Enfin, pour bien préciser et faire ressortir l'esprit de la fondation, elle avait proposé à l'Académie, le 12 décembre 1882, d'ouvrir un concours dans toute

la France pour un prix de 1200 francs qui serait décerné au meilleur travail sur *les moyens de développer dans l'enfance le respect et l'observation de ses devoirs envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain, et de développer et améliorer son éducation civile et religieuse.* Un second prix avec récompense pécuniaire pouvait être accordé, ainsi que des mentions honorables.

Voci les autres conditions de ce concours, qui n'ont pas été imprimées dans les Mémoires de l'Académie, et que je reproduis textuellement :

L'Académie se réserve la faculté de contribuer à la publication du travail couronné.

Le travail doit être conçu sous une forme élémentaire, de manière à pouvoir être mis à la disposition, soit de la jeunesse, soit des pères et mères, instituteurs, patrons, chefs d'ateliers, et de toutes personnes se vouant à l'éducation. Aux enfants de l'un et l'autre sexe, il fera connaître leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes, envers leur prochain, et les meilleurs moyens pour leur en faciliter l'accomplissement. Aux personnes ayant autorité sur les enfants, il indiquera les méthodes les plus propres à développer dans l'enfance le respect et l'observation des mêmes devoirs. Il devra, en un mot, pouvoir servir de manuel et de guide tout à la fois aux enfants et à ceux qui, à un titre quelconque, concourent à l'éducation de l'enfance.

Les travaux imprimés et déjà publiés, qui rempliraient les conditions du concours, et qui atteindraient le but proposé, pourront également être présentés par leurs auteurs ou éditeurs.

Le terme de ce concours était fixé au 1er novembre 1883. Dix-sept mémoires manuscrits et quatre ouvrages imprimés furent adressés à l'Académie en réponse à son appel. Après trois séances consacrées à l'examen de ces travaux divers, la Commission fit adopter, le 15 janvier 1884, par la Compagnie, la résolution suivante :

1° Il n'y a pas lieu de décerner le prix proposé.

2° Des récompenses personnelles, à titre d'encouragement, seront accordées à quelques-uns des auteurs, savoir :

Pour les mémoires manuscrits : à M. Bidart, 300 francs ; à Mlle Théron, 200 francs ; à M. Hustache, 100 francs ; à M. Raimbault, 100 francs.

Pour les ouvrages imprimés : à M. Robischung, auteur des « Échos des vallées d'Alsace et Lorraine, » 200 francs ; à M. l'abbé Rambaud, auteur d'une « Méthode d'enseignement raisonné », 1500 francs.

M. Heinrich fut nommé rapporteur de la Commission. (V. t. XXII, Lettres, 291.) Toutes les récompenses pour le concours furent distribuées par le Président, M. P. Rougier, dans la séance publique du 22 janvier 1884.

A partir de ce jour, la voie des récompenses semble toute tracée ; les concours s'ouvrent et se ferment chaque année par une distribution de prix à des personnes méritantes appartenant à l'une ou à l'autre des catégories mentionnées dans l'acte de fondation.

En première ligne et quatre années de suite, c'est

aux « personnes qui se dévouent à l'éducation de la jeunesse », d'une manière générale, que sont accordées les médailles et récompenses de cette fondation. Toutefois, il convient de signaler ici un regret que des circonstances spéciales ont imposé dès le début à notre Compagnie. En raison de ce qu'on a appelé la *laïcisation des écoles* (loi du 28 mars 1882), elle s'est vue forcée de garder le silence sur certains dévouements, fort intéressants sans doute, de toute une classe d'instituteurs : le programme des écoles officielles ne contenant plus l'enseignement de la morale religieuse, les maîtres ou maîtresses de ces écoles ne pourraient évidemment pas recevoir la médaille Lombard de Buffières sans une contradiction formelle avec l'esprit et avec la lettre de la fondation.

Par un scrupule non moins respectable, l'Académie a cru aussi devoir éviter momentanément de donner des récompenses pécuniaires aux membres des congrégations enseignantes, et elle a dirigé ses préférences sur des candidats libres de toute attache plus ou moins officielle.

C'est ainsi qu'en 1884 elle partageait, dans la séance publique du 23 décembre, la somme de 5300 francs entre :

1° La Société libre d'Instruction primaire du Rhône, qui reçut 2000 francs et une médaille en vermeil, décernée à son Président, M. Mathevon;

2° La Maison de Charité d'Oullins, qui reçut 2000 francs et une médaille en vermeil, décernée à son Président, M. Brac de la Perrière.

3° Mlle Coly, qui reçut un prix de 500 francs et une médaille ; Mlles Heinrich et Vialla qui reçurent chacune un prix de 400 francs et une médaille. Toutes les trois étaient professeurs au Cours normal d'institutrices, annexé à la Société d'Instruction primaire du Rhône et supprimé l'année précédente. M. Delore présida la séance.

M. Léon Roux fut nommé rapporteur de la Commission. (V. t. XXIII, Lettres, 203.)

1885 à 1891.

En 1885, dans la séance du 22 décembre, l'Académie distribua 4500 francs de la manière suivante :

A M. Bruyas, professeur libre, 1000 francs et une médaille d'argent;

A M. l'abbé Du Bourg, directeur de la Cité Rambaud, 2000 francs et une médaille d'argent ;

A M. Recordon, instituteur fondateur du Patronage des apprentis, 1500 francs et une médaille d'argent;

Au Frère Élie, de la Société des maristes des Écoles, à Neuville-sur-Saône, une médaille en vermeil. (V. Rapport de M. P. Rougier, t. XXIII, Lettres, 377.) M. A. Mollière présida la séance.

En 1886, dans la séance du 21 décembre, l'Académie accorda 6000 francs de récompenses sous la forme de médailles ainsi réparties :

Mlle Gagny, fondatrice de l'orphelinat d'Alsace-Lorraine à Lyon, une médaille de 1500 francs ;

Mme Sœur Marie Ligarde, directrice de l'asile d'enfants infirmes, dit de Saint-Alban, à Monplaisir, une médaille de 1000 francs ;

Mlle Sarrut, institutrice libre, une médaille de 1000 francs;

Mme Reignier, directrice d'une école protestante, une médaille de 1000 francs;

Mlles Poulet, Fériaud et Masson, institutrices libres, chacune une médaille de 500 francs. (V. Rapport de M. Charvériat, t. XXIV, Lettres, 329.) M. Locard présida la séance.

En 1887, dans la séance du 20 décembre, l'Académie décerna 5000 francs de récompenses, savoir :

Une médaille de 1000 francs à :

Mlle Cottin, institutrice libre à Saint-Genis-Laval;

Mme Vettard, directrice de l'asile Guimet à Neuville;

Mlle Rubsamen, institutrice libre, à Lyon;

Mlle Arnaud-Tison, institutrice libre, à Lyon.

Une médaille de 500 francs à :

Mme Heilman, directrice de l'école consistoriale de petits garçons;

Mlle Montméat, Sœur Philomène, directrice d'école libre à Sérézin du Rhône. (V. Rapport de M. Pariset, t. XXVI, Lettres, 123.) M. Caillemer présida la séance.

Pendant les trois années qui suivent, l'Académie affecta les ressources de la fondation Lombard de Buffières à récompenser d'autres personnes que les instituteurs proprement dits. Elle pouvait s'attendre

à rencontrer, dans une ville pleine de métiers comme Lyon, des chefs d'ateliers satisfaisant dans une large mesure aux conditions spéciales de dévouement exprimées par le donateur. Elle fit annoncer, en conséquence, qu'elle distribuerait provisoirement les récompenses provenant de cette fondation aux maîtres de petits ateliers les plus méritants par leur conduite à l'égard de leurs apprentis. Les réponses affluèrent sans se faire attendre, et la Commission compétente dut se livrer à une enquête minutieuse avant de faire un choix entre tous ces instituteurs d'un nouveau genre, professeurs de morale en action; elle prit en considération l'âge, la durée de maîtrise, l'honorabilité du caratère, la situation de famille et bien d'autres motifs encore pour se déterminer et pour fixer ses préférences. Elle réussit enfin à faire sanctionner par l'Académie les répartitions suivantes :

En 1888, dans la séance publique du 18 décembre, 500 francs et une médaille sont distribués à trois chefs d'atelier, MM. Conge, Brun et Nitellon, ainsi qu'à trois maîtresses tisseuses, M[lles] Berthet, Larfouilloux et Chavanne; 300 francs et une médaille sont attribués à dix autres maîtres ou maîtresses de petits ateliers, savoir : MM. Veuillet, Létanche, Damon; M[es] Veuve Bergeron, Veuve Bernard, Schwab; M[lles] Emery, Latard et Allard, Galby, Perret. (V. Rapport de M. Léon Roux, t. XXVI, Lettres, 359.) M. Teissier présida la séance.

La Commission proposa d'accorder aussi une médaille Lombard de Buffières, en témoignage de satis-

du 22 décembre 1891, le président, M. Morin-Pons, proclama, comme lauréat unique du prix Lombard de Buffières, M. l'abbé Bancillon, aumônier de la maison de Refuge pour les enfants moralement abandonnés, à Brignais, ancien directeur du Pénitencier d'Oullins. Le prix consistait en une médaille et la somme de 5000 francs. (V. Rapport de M. P. Rougier, t. XXVIII, Lettres, 269.)

En résumé, l'Académie a distribué en prix de 1883 à 1891, sur les revenus de la fondation Lombard de Buffières, cent treize médailles et la somme de 49.400 fr. D'après ce chiffre, la moyenne des distributions annuelles ne dépasse pas 5600 francs et se trouve un peu inférieure au revenu net du capital. La différence représente les frais de gestion et d'administration qui incombent à cette fondation, depuis l'origine.

§ 5

FONDATION CLÉMENT LIVET

(1887)

— PRIX DE VERTU —

C'est le 9 août 1887 que M. Caillemer, président, annonça en séance qu'il venait d'être avisé par un notaire qu'un généreux Lyonnais était dans l'intention de fonder un *prix de vertu*, qui serait distribué chaque année par l'Académie. M. Perrin, qui put fournir déjà quelques renseignements sur les conditions de cette donation, fut autorisé à en poursuivre l'accomplissement de concert avec le Président, pendant les vacances réglementaires.

Deux jours après, en présence de M. Perrin, un acte était passé par devant Me Rimaud, notaire à Lyon, dans lequel on lit :

M. Clément Livet, négociant, domicilié à Lyon, quai Tilsitt, 9, déclare faire donation entre vifs, pure, simple et irrévocable, à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, représentée par son Président, M. Caillemer, pour elle agissant et acceptant provisoirement, de

deux cents obligations au porteur 5 o/o, libérées, de la Compagnie maritime universelle du Canal de Suez, émission de 1867, remboursables à 500 francs, avec chances de lots ou primes éventuelles, suivant tirages, dont le dernier aura lieu le 1er juillet 1918, et produisant un intérêt brut annuel de 25 francs. *(Suivent les numéros des deux cents obligations).*

La présente donation est faite aux charges, clauses et conditions suivantes :

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, emploiera chaque année les revenus actuels des obligations sus-énoncées à décerner un prix de 5000 francs (moins les impôts et frais), qui, sous le nom de *prix de vertu*, sera à perpétuité destiné à récompenser un acte de dévouement, soutenu ou spontané, un grand service rendu à l'humanité, et cela, sans préférence de sexe.

L'Académie seule sera juge souveraine des mérites à récompenser. Elle décernera le prix à une seule personne, jusqu'au jour où les deux cents obligations auront été intégralement remboursées.

Toutefois, jusqu'à cette époque et exceptionnellement, l'Académie pourrait diviser le prix de 5000 francs en deux récompenses, l'une de 3000 et l'autre de 2000 francs, s'il lui arrivait de ne pas rencontrer, une année, un acte, un service ou un mérite justifiant l'application de la récompense entière.

Si, par l'effet des tirages annuels, des primes ou lots étaient échus aux obligations données, les intérêts de ces primes ou lots devraient être cumulés, et, lorsqu'ils arriveraient à doubler le montant actuel du revenu desdites obligations, l'Académie décernerait *deux ou trois* prix, mais jamais plus. Ces prix pourraient être d'inégale valeur, toutefois la plus considérable devrait toujours être de plus de 5000 francs.

Dans le cas où le remboursement des obligations don-

nées aurait lieu sans qu'elles fussent favorisées d'aucune prime ni d'aucun lot, l'Académie continuerait à ne décerner qu'un prix annuellement, comme il a été dit plus haut.

Il est bien entendu que, sur le montant du revenu des valeurs données, l'Académie prélèvera, avant toute attribution de prix, les frais occasionnés chaque année par le fonctionnement de cette fondation.

En conséquence, l'Académie donataire sera seule chargée d'arrêter le règlement intérieur qu'elle jugera utile pour assurer ce bon fonctionnement, et c'est à elle seule que devront être adressées toutes demandes de concours au prix sus-énoncé, ainsi que les pièces et certificats à l'appui.

Le même acte notarié mentionne que les frais de donation seront supportés par le donateur ; il mentionne également que l'Académie accepte provisoirement, mais qu'étant soumise comme établissement public aux prescriptions de l'article 910 du Code civil, elle devra se pourvoir devant l'autorité compétente pour obtenir l'autorisation d'accepter. Le décret présidentiel de cette autorisation fut rendu le 14 novembre de la même année; il est inséré au *Bulletin officiel du ministère de l'instruction publique* sous le numéro 778. Dans la séance du 22 novembre 1887, après avoir entendu la lecture de l'acte de donation, l'Académie déclara, à l'unanimité des membres présents, qu'elle acceptait définitivement la donation faite par M. Clément Livet, dans les termes stipulés par l'acte constitutif du 11 août précédent.

Une Commission spéciale chargée d'examiner les

candidatures éventuelles au *prix de vertu* fut instituée dès le 10 janvier 1888. Elle était composée du Bureau, c'est-à-dire des deux Présidents titulaires et des deux Secrétaires généraux, plus trois membres élus par l'Académie (à partir de 1890, le nombre des membres élus a été porté à cinq).

1888.

Le concours pour le *prix de vertu* fut ouvert immédiatement, et, le 9 août 1888, la Commission se réunit chez M. le Dr Teissier, président en exercice, pour dépouiller le dossier des concurrents. Huit candidatures différentes étaient régulièrement parvenues à l'Académie dans l'intervalle. La Commission jugea d'abord qu'il n'y avait pas lieu de couronner de simples projets de créations, ces projets dussent-ils, une fois réalisés, être très utiles à l'humanité, mais bien des services effectivement rendus. Elle estima ensuite qu'il y avait une distinction à faire dans la marque des mérites divers qui lui étaient signalés, qu'on placerait généralement en seconde ligne le dévouement à un membre de sa famille et qu'on réserverait toutes préférences pour le dévouement qui s'exerce à l'égard de personnes étrangères, notamment à l'égard de maîtres impotents ou malheureux. En suivant cet ordre d'idées, la Commission retint seulement quatre demandes comme étant susceptibles d'être prises en considération, et, d'accord avec le

fondateur du prix, M. Livet, qui fut consulté, elle proposa de partager en deux, par exception, le *prix de vertu* et d'accorder deux médailles, savoir :

Un prix de 1500 francs serait donné à Mlle Marie Dupuis, servante, quai Tilsitt, 9;

Un prix de 1500 francs, à Mlle Marguerite Dufour, servante, rue du Plat, 5;

Une médaille de 1000 francs, à Mlle Catherine Peyravier, servante, rue Vaubecour, 7;

Une médaille collective de 1000 francs aux deux demoiselles Gamot, rue des Artichauds, 11.

M. Caillemer fut nommé rapporteur de la Commission.

Telles étaient les propositions de la Commission le 20 novembre 1888, lorsque M. Gobin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, signala à l'Académie l'acte de dévouement spontané, par lequel plusieurs ouvriers, employés au percement du tunnel de Collonges à Saint-Clair, venaient de se distinguer, en se portant, au péril de leur vie et avec succès, au secours de deux camarades pris dans un éboulement. La Commission, bien qu'ayant formulé ses conclusions et épuisé le crédit dont elle disposait, fut saisie de la question; elle proposa, après enquête, de prélever sur le budget de 1889 une somme de 1000 francs, qui serait divisée en parts égales et accordée, sous forme de livret de la Caisse d'épargne, à ces courageux ouvriers au nombre de quatre : c'étaient MM. Scarlatini

l'année précédente. D'autres pouvaient encore surgir avant le terme du concours, qui était fixé au 31 juillet. Le nombre des aspirants aux récompenses de la fondation Clément Livet allait rapidement en croissant.

Les membres de la Commission, désireux de rester de plus en plus fidèles aux intentions du fondateur, écartèrent toutes les candidatures n'ayant pour base que le dévouement à la famille, et décidèrent qu'ils proposeraient de décerner un seul prix de 3000 francs et une médaille de 2000 francs. Pour le prix, tous les suffrages se portèrent sur Mlle Isabelle Verny, qui s'était dévouée généreusement pendant trente ans à l'éducation et à l'instruction des enfants du peuple de l'Ardèche. La médaille fut provisoirement attribuée à Mlle Marguerite Pourcha, qui était restée domestique pendant cinquante ans dans la famille de M. J. Richard, anciennement agent de change.

M. Morin-Pons fut désigné pour préparer le rapport en conséquence ; mais, dans la séance du 11 novembre suivant, le rapporteur fit savoir que de nouveaux dossiers lui étaient parvenus du 15 au 31 juillet, et que, après avoir pris des renseignements sur les personnes interressées, il ne pouvait moins faire que de solliciter une récompense de plus. Comme la somme à disposer était fixe, on se résigna à diviser la médaille de 2000 francs en deux de 1000 francs, à en conserver une pour Marguerite Pourcha, et à attribuer l'autre à Mlle Madeleine Auffrand, servante de Mme Chirat, à Villié-Morgon (Rhône).

Ces conclusions furent adoptées par la Commission,

puis par l'Académie, et, dans la séance publique du 23 décembre 1890, M. Arloing, président, décerna le *prix de vertu*, consistant en une médaille et la somme de 3000 francs, à M[lle] Isabelle Verny. M[lles] Marguerite Pourcha et Madeleine Auffrand reçurent chacune une médaille de 1000 francs. (V. t. XXVII, Lettres, 441.)

1891.

En 1891, quatorze demandes nouvelles pour le *prix de vertu* furent adressées à l'Académie. En y joignant sept demandes anciennes qui avaient été ajournées, la Commission se trouva en présence de vingt et une candidatures, et elle ne pouvait disposer que de 4000 francs de récompenses.

Dans la séance du 7 juillet, elle écarta d'abord quinze demandes, et, le 5 novembre suivant, sur la proposition de son rapporteur, M. Léon Roux, elle décida d'accorder un seul prix et deux médailles, savoir :

Un prix de 2000 francs à M. Audouard, pour l'œuvre des vieillards qu'il avait fondée, aux Brotteaux, rue Boileau, 118 ;

Une médaille de 1000 francs aux époux Lausanne, concierges, rue Vaubecour, 1, pour avoir recueilli et élevé un enfant abandonné ;

Une médaille de 1000 francs à M[lle] Louise Miquel, domestique chez M[me] de Joannis depuis trente ans, pour son dévouement à l'égard de ses maîtres.

Ces conclusions furent adoptées par la Commission,

puis par l'Académie, et, dans la séance publique du 22 décembre 1891, M. H. Morin-Pons, président, décerna le *prix de vertu* à M. Audouard. M. Lausanne et Mlle Louise Miquel reçurent chacun leur médaille. (V. t. XXVIII, Lettres, 287.)

Il convient de noter ici un fait qui intéresse l'avenir de cette fondation et qui a été signalé par la Commission des finances, en 1890. Par suite d'une diminution constante du capital et du revenu de cette fondation, résultant du remploi en rentes sur l'État des obligations de Suez sorties au tirage, l'Académie s'est vue contrainte de fixer désormais la somme des récompenses à décerner annuellement au chiffre alternatif de 5000 et 4000 francs, jusqu'à ce que la chance des tirages ait favorisé cette fondation d'un lot suffisamment avantageux.

---

§ 6

FONDATION CHAZIÈRE

(1889)

1885 à 1889.

Le mardi 3 novembre 1885, le Président, M. A. Mollière, ouvrit la séance en donnant lecture d'un passage du testament de Jean Chazière, par lequel la ville de Lyon, légataire universelle du défunt, est obligée de payer à l'Académie la somme de 230.000 francs qui seront prélevés sur le capital de la succession.

Cette somme, dit le testament, sera employée en bonnes valeurs ou en achat d'une maison à locations et les revenus en seront destinés tous les trois ou quatre ans à des encouragements et récompenses publics, soit pour un seul ouvrage, soit pour plusieurs œuvres sur les sciences, l'histoire, la littérature, les beaux-arts ou la poésie, ou même sur l'archéologie. Il est bien entendu que l'Académie aura le droit de donner le prix à un seul concurrent ou de le diviser à son gré; une très belle œuvre de sculpture ou un acte exceptionnellement beau de vertu et d'héroïsme pourront mériter le prix en entier ou en partie.

A la suite de cette lecture et conformément aux précédents de l'Académie, une Commission de trois membres fut désignée pour faire toutes les propositions et démarches nécessaires en vue d'assurer à la Compagnie le bénéfice du legs et la satisfaction d'une juste reconnaissance envers la mémoire du donateur.

Malgré la diligence des commissaires désignés, ce fut seulement le 7 août 1888 que M. Teissier put annoncer, en séance, que le Président de la République avait signé le décret autorisant l'Académie à accepter définitivement la somme léguée par Chazière, dans son testament du 23 août 1879 et son codicille du 31 mars 1884. Le décret mentionne expressément que l'Académie de Lyon, autorisée par des lettres patentes du 1er juillet 1725, a été réorganisée par arrêté préfectoral du 24 thermidor, an VIII, par décision ministérielle du 15 vendémiaire, an IX, puis par décret impérial du 28 juillet 1867.

1889 à 1891.

Le 8 janvier 1889, le trésorier put encaisser le montant du legs Chazière se composant de 230.000 francs, représentés par des titres de rente 3 o/o amortissable, et d'une somme de 4700 francs d'arrérages d'intérêts comptés depuis le 11 août 1888, jour de la demande en délivrance. Un an plus tard, sur la proposition de la Commission des finances, l'Académie décida : 1° de distribuer en prix, à la fin de 1890, la somme de

15.000 francs sur cette fondation ; 2° de faire graver une médaille en l'honneur de Jean Chazière ; 3° d'ouvrir le concours dans les conditions indiquées par le testament.

Dès le 6 mai 1890, les membres de la Commission Chazière, dont le nombre avait été porté à cinq, s'occupèrent de répondre à cette décision de la manière la plus honorable à tous les points de vue. Ils s'adressèrent d'une part à M. Roty, membre de l'Institut, graveur, pour obtenir des spécimens de médailles réalisant la pensée reconnaissante de l'Académie envers le fondateur. Après un examen très attentif ils s'arrêtèrent au type artistique qui, depuis lors, est entré dans le trésor de la Compagnie. Il fut convenu en outre que la somme de 5000 francs serait accordée à l'auteur pour la confection de cette médaille, et que cette somme serait prélevée sur les revenus de la fondation, à titre de récompense pouvant être donnée aux beaux-arts. D'autre part, s'inspirant du désir plusieurs fois exprimé de voir terminer la publication du *Cartulaire lyonnais,* publication entreprise par M. M.-C. Guigue aux frais de l'Académie et interrompue par la mort de cet académicien, la Commission se mit en rapport avec M. Guigue fils et apprit que le travail (400 chartes environ) avait été tout préparé par son père pour un second volume. Il ne restait qu'à surveiller l'impression de ce volume et à dresser une table complète de l'ouvrage, travail que M. Guigue fils acceptait de faire avec un entier dévouement. Se rappelant alors l'ardeur et le talent de notre ancien confrère à l'Académie et

considérant aussi la situation de fortune dans laquelle il avait laissé sa veuve, les membres de la Commission tombèrent d'accord pour affecter tout ce qui restait disponible des revenus de la fondation Chazière, soit 10.000 francs, à récompenser les œuvres historiques et archéologiques de M. M.-C. Guigue, dans la personne de sa veuve et de ses héritiers. Parmi ces œuvres était visé le deuxième volume du *Cartulaire lyonnais*, que M. Guigue fils se chargeait d'achever. M. Caillemer fut désigné comme rapporteur.

Les propositions de la Commission furent adoptées par l'Académie dans la séance du 21 avril 1891, et, le 28 avril suivant, dans la séance publique présidée par M. H. Morin-Pons, le prix Chazière fut décerné pour la première fois de la manière suivante :

1° A M[me] V[ve] Guigue, pour les œuvres de son mari, M. M.-C. Guigue, 10.000 francs;

2° A M. Roty, de l'Institut, pour la gravure de la médaille Chazière, 5000 francs. (V. Mémoires de l'Académie, 3e série, Rapports, t. I, 1.)

Le 27 janvier 1891, l'Académie décida que le prix Chazière ne serait pas distribué avant la fin de l'année 1892.

TROISIÈME PARTIE

PERSONNEL

TROISIÈME PARTIE

PERSONNEL

§ 1

LISTE DES ACADÉMICIENS ÉLUS

(DE 1840 A 1891)

ACADÉMICIENS ASSOCIÉS

1842. JAYR (Hippolyte), ancien préfet du Rhône.
— LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT.
— La comtesse d'ALESKEWITCH.
1844. Monseigneur RENDU, évêque d'Annecy.
— Le cardinal DONNET, archevêque de Bordeaux.
— FULCHIRON fils, député du Rhône.
1845. Le R. P. LACORDAIRE, dominicain, à Paris.
1846. Monseigneur BILLIET, archevêque de Chambéry.
1847. OZANAM (Frédéric), professeur à la Sorbonne.
1848. THÉNARD (baron Jacques-Louis), chimiste, membre de l'Institut.
1848. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (Isidore), de l'Institut.
— LAFOREST (Démophile), ancien maire de Lyon.
— REVEIL (Édouard), ancien maire de Lyon.

1852. Chevreul, de l'Institut, à Paris.
1853. Monseigneur Lyonnet, évêque de Saint-Flour.
— De Humbolt (Le baron Alexandre), à Berlin.
1855. Ampère (Jean-Jacques), de l'Académie française, à Paris.
— Flourens, de l'Institut, à Paris.
— Eichhoff, inspecteur d'Académie, à Paris.
1859. Vitet (Ludovic) fils, de l'Académie française, à Paris.
1860. Rénier (Léon), de l'Institut, à Paris.
1861. Dumont, statuaire, de l'Institut, à Paris.
1862. Vaïsse, sénateur, chargé de l'administration du département du Rhône.
— De Belbeuf (Le marquis), sénateur, premier président honoraire de la Cour Impériale de Lyon.
1869. Noirot (L'abbé), ancien recteur, à Paris.
— Bonnassieux, sculpteur, de l'Institut, à Paris.
— Bernard (Claude), de l'Institut, à Paris.
1873. Monseigneur Ginhouillac, archevêque de Lyon.
— Villarceau (Yvon), de l'Institut, à Paris.
— Meissonnier, peintre, de l'Institut, à Paris.
1876. Le commandeur de Rossi, à Rome.
— Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans.
1877. Pasteur, de l'Institut, à Paris.
1883. Bertrand (Joseph), de l'Institut, à Paris.
1885. Coppée (François), de l'Académie française, à Paris.
— Monseigneur Perraud (Adolphe), de l'Académie française, évêque d'Autun.
1889. Cornu (Alfred), de l'Institut, à Paris.

ACADÉMICIENS LIBRES

(DE 1841 A 1854)

1841. COSTE (Louis-Antoine), conseiller honoraire à la Cour royale.
— DEGUIN, profess. de physique au Collège royal.
— NOIROT (L'abbé), professeur de philosophie au Collège royal.
1842. AUDIN (Jean-Marie-Vincent), homme de lettres.
— BOTTEX (Alexandre), ancien médecin de l'hospice de l'Antiquaille.
— FRANÇOIS (Achille), professeur d'histoire à la Faculté des Lettres.
— GRÉGORY (Jean-Charles), conseiller à la Cour royale.
— ROUGIER (Louis-Auguste), secrétaire général de la Société de médecine.
— LAMBERT (Jacques-Antoine), antiquaire.
1843. PLANTIER (L'abbé), professeur d'hébreu à la Faculté de théologie.
— PONSARD (Francis), avocat à Vienne.
— BOUILLIER (Francisque), professeur de philosophie à la Faculté des lettres.
1845. EICHHOFF (Frédéric-Gustave), professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Lyon.
1846. GUILLARD (Louis), chef d'institution.

Le 26 janvier 1847, l'Académie décida qu'à l'avenir le titre d'Académicien libre ne serait plus conféré à aucun membre, mais que les droits et privilèges des membres actuels de cette classe leur seraient maintenus. Ces Académiciens libres furent, dans la suite, nommés titulaires ou correspondants dans l'une des deux classes, au fur et à mesure des vacances, et même associés. Il n'y avait plus d'Académicien libre en 1855.

La même année, l'Académie fixa le chiffre total de ses membres titulaires à cinquante-deux, savoir : vingt-quatre des sciences et vingt-huit des lettres ou arts, et elle les répartit en sept sections : trois dans la classe des sciences ; quatre dans la classe des lettres, dont une réservée aux beaux-arts. La première répartition des Académiciens en sections fournit, au 1er janvier 1848, le tableau suivant, dans lequel on remarque plusieurs vacances.

CLASSE DES SCIENCES

Section des Sciences mathématiques et physiques.
(9 membres)

CLERC.
TABAREAU.
BINEAU.
DUPASQUIER (Alphonse).
PIGEON.
GUIMET (Jean-Baptiste).
LORTET (Pierre).
BRIOT.

Section des Sciences naturelles.
(9 membres)

PRUNELLE.
SERINGE.
BRACHET.
IMBERT.
FOURNET.
JOURDAN (Claude).
MULSANT.
HÉNON (Louis).

Section des Sciences médicales.
(6 membres)

VIRICEL.
DE LAPRADE (Richard).
DE POLINIÈRE.
GAUTHIER.
PRAVAZ (Charles).
BONNET (Amédée).

CLASSE DES LETTRES ET ARTS

Section de Littérature.
(7 membres)

ACHARD (James).
C.-L. GRANDPERRET.
BENOIT (Philippe).
SAUZET (Paul).
DE MONTTHEROT.
DE LAPRADE (Victor).
Th. GRANDPERRET.

Section d'Histoire et d'Antiquités.
(6 membres)

PÉRICAUD aîné.
CHAPUYS DE MONTLAVILLE.
MONFALCON.
COMARMOND.
FRANÇOIS (Achille).

Section des Sciences morales et politiques.
(6 membres)

MENOUX.
BONNARDET.
BLANC SAINT-BONNET.
BOUILLIER.
BOULLÉE.
DE GRÉGORY.

Section des Beaux-Arts.
(6 membres)

REY.
CAVENHARD.
BONNEFOND.
DE RUOLZ.
VIBERT.
DUPASQUIER (Louis).

ACADÉMICIENS TITULAIRES

Classe des Sciences.

1841. Pravaz (Charles), docteur-médecin.
— Hénon fils (Jacques-Louis), docteur-médecin.
1844. Bravais (Auguste-Louis), professeur d'astronomie à la Faculté des Sciences.
1845. Pigeon (G.), ingénieur en chef des mines.
1847. Guimet (Jean-Baptiste), fabricant de bleu.
— Lortet (Pierre), docteur-médecin.
— Bonnet (Amédée), ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu.
— Briot (Charles), professeur d'astronomie à la Faculté.
1848. Bouquet (Jean-Claude), professeur de mathématiques à la Faculté.
— Thiollière (Victor), ingénieur civil.
— Duport (Saint-Clair), économiste, métallurgiste.
1849. Jordan (Alexandre), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1850. Jordan (Alexis), naturaliste.
1851. Frénet (Frédéric), professeur d'astronomie à la Faculté des Sciences.
1852. Pétrequin (Théodore-Joseph-Éléonore), docteur-médecin, ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.
— Lecoq (Félix), directeur de l'École vétérinaire.

1853. Tisserant (Eugène), prof. à l'École vétérinaire.
— Rougier (Louis-Auguste), docteur-médecin.
1854. Perrin (Théodore), docteur-médecin.
1856. Barrier (François-Marguerite), docteur-médecin.
1857. Glénard (Alexandre), chimiste, docteur en médecine.
— Michel (Antoine), teinturier pour la soie.
— Perroud (Benoît-Philibert), entomologiste.
1859. Faivre (Ernest), professeur de botanique à la Faculté des Sciences.
— Devay (Francisque-Marie-Antoine), docteur-médecin.
1860. Potton (Ariste), docteur-médecin.
1862. Loir (Adrien), professeur de chimie à la Faculté des Sciences.
1863. Bouchacourt (Antoine), docteur-médecin.
— Dumortier (Eugène), minéralogiste.
— Teissier (Bénédict-Marie-François), docteur-médecin.
1864. Dieu (Théodore-Désiré), professeur de mécanique à la Faculté des Sciences.
— Desgranges (Antoine), docteur-médecin, ancien chirurgien-major à l'Hôtel-Dieu.
1865. Aynard (Théodore), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
1869. Falsan (Albert), naturaliste, géologue.
— Berne (Pierre-Antoine), docteur-médecin.
1870. Michel (Jules), ingénieur du chemin de fer P.-L.-M.

1873. Lafon (Adrien), professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences.

— Berthaud (F.-M.-C), professeur de géologie à la Faculté des Sciences.

1874. Bonnel (Joseph), professeur de mathématiques au Lycée.

1875. Delocre (Emile), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

1876. Chauveau (Auguste), directeur et professeur de l'Ecole vétérinaire.

— Ollier (Léopold), chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.

— Lortet (Louis), doyen de la Faculté de médecine.

— Rollet (J.), professeur d'hygiène à la Faculté de médecine.

1878. André (Charles), astronome, directeur de l'Observatoire de Lyon.

— Marmy (Jules), médecin en chef des armées.

1879. Allégret (Alexandre), professeur à la Faculté des Sciences.

— Chantre (Ernest), conservateur du Muséum d'histoire naturelle.

— Locard (Arnould), ingénieur civil.

1881. Saint-Lager (Jean), docteur-médecin, bibliothécaire du Palais des Arts.

1882. Valson (Claude-Alphonse), doyen de la Faculté libre des Sciences.

1884. Delore (Xavier), ancien chirurgien-major de la Charité, docteur-médecin.

1886. Gallon (Stéphane), ingénieur de la marine.
— Leger (Alfred), ingénieur civil.
— Arloing (Saturnin), directeur de l'École vétérinaire.
1887. Gobin (Adrien), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
— Sicard (Henri), doyen de la Faculté des Sciences.
— Mollière (Humbert), médecin en chef des hôpitaux de Lyon.
1889. Teissier (Joseph), professeur à la Faculté de Médecine.
1890. Sparre (Magnus-Louis-Marie, comte de), professeur à la Faculté libre des Sciences.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

CLASSE DES LETTRES

1842. De Laprade (Pierre-Marie-Victor) fils, avocat, professeur de littérature à la Faculté des Lettres.
1844. Vibert (Victor), professeur de gravure à l'École des Beaux-Arts.
— Comarmond (Ambroise), conservateur des Musées archéologiques au Palais des Arts.
1845. Bouillier (Francisque), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres.
— Dupasquier (Jean-Louis), architecte.
— Blanc Saint-Bonnet (Antoine-Adolphe), philosophe.
1846. François (Achille), professeur et doyen de la Faculté des Lettres.
1847. Grandperret (Théodore) fils, avocat, substitut du procureur de la République.
— De Grégory (Jean-Charles), conseiller à la Cour d'Appel.
1848. De Boissieu (Alphonse), littérateur, historien.
— Eichhoff (Frédéric-Gustave), professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres.
1849. Servan de Sugny (Edouard), avocat, magistrat.
— Hainl (Georges), chef d'orchestre au Grand-Théâtre.

1850. Fraisse (Charles), docteur-médecin, bibliothécaire du Palais des Arts.

1851. Dareste de la Chavanne (Antoine-Cléophas), professeur à la Faculté des Lettres.

— Morin (Jérôme), ancien avoué à la Cour royale, historien.

1852. Guillard (Louis), chef d'institution.

— Valentin-Smith (Joannès-Ehrard), archéologue, conseiller à la Cour de Lyon.

1854. Martin-d'Aussigny (Edme-Camille), conservateur des Musées archéologiques au Palais-des-Arts.

— Durieu (François-Marie-Fleury), président de Chambre à la Cour Impériale.

— Arlès-Dufour (François-Barthélemy), commissionnaire en soieries.

— Saint-Jean (Simon), peintre de fleurs.

1855. D'Aigueperse (Antoine-Jean-Baptiste), archéologue, bibliophile.

— Desjardins (Tony), architecte en chef de la ville.

1856. Tisseur (Jean), secrétaire de la Chambre de commerce.

— Gilardin (Jean-Alphonse), premier président à la Cour Impériale.

— Gunet (Anthelme), professeur de philosophie au Lycée.

1857. De La Saussaye (Jean-François-de-Paule-Louis-Petit), recteur de l'Académie universitaire.

— Fabisch (Joseph), sculpteur, professeur à l'École des Beaux-Arts.

1858. De Soultrait (Le comte Georges), archéologue.
1860. De Gaillard (Marie-Antoine-Léopold), avocat à la Cour Impériale, publiciste.
— Perrin (Louis-Benoît), imprimeur.
— Bonnet (Guillaume), statuaire.
1861. Genod (Michel), peintre, professeur à l'École des Beaux-Arts.
— Morin-Pons (Henry), archéologue.
1862. Mollière (Antoine-Philippe), avocat à la Cour.
— Reignier (Jean-Marie), peintre, professeur à l'École des Beaux-Arts.
1863. Ward (Jules), compositeur de musique.
1864. Onofrio (Jean-Baptiste), président de Chambre à la Cour Impériale.
1865. Danguin (Jean-Baptiste), professeur à l'École des Beaux-Arts.
1866. De Lagrevol (Alexandre), conseiller à la Cour.
1867. Guimet (Emile), industriel et musicien.
1869. Heinrich (Guillaume-Alfred), professeur à la Faculté des Lettres.
— Yéméniz (Eugène), homme de lettres.
1870. Guinand (L'abbé), doyen de la Faculté de Théologie.
— Hignard (Henri), professeur à la Faculté des Lettres.
1871. Ferraz (Marin), professeur à la Faculté des Lettres.
— Bresson (Louis), architecte.
1872. Rougier (Paul), avocat, professeur à l'École de droit.

1873. Pariset (Alexis-Michel-Ernest), membre de la Chambre de commerce.

— Dumont (Aristide), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

1874. Neyrat (L'abbé Stanislas), maître de chapelle à la Primatiale.

1875. Humblot (Paul), conseiller à la Cour.

— Roux (Léon), avocat.

1876. Allmer (Auguste), archéologue.

— Caillemer (Exupère), doyen de la Faculté de Droit.

1877. Guigue (Marie-Claude), archiviste du département.

— Ducarre (Nicolas), industriel, ancien député.

1878. Valantin (Gaspard-Emile), conseiller à la Cour.

— Perret de la Menue (Émile), architecte en chef des hospices civils.

1879. Charvériat (Émile), avocat.

— Soulary (Joséphin), poète.

1881. Berlioux (Étienne), professeur à la Faculté des Lettres.

1882. Belot (Émile), professeur à la Faculté des Lettres.

1883. De Cazenove (Raoul), homme de lettres.

— Vachez (Antoine), avocat.

— Perrin (Jean), notaire honoraire.

1884. Beaune (Henri), ancien magistrat, professeur à la Faculté libre de Droit.

1886. Tisseur (Clair), homme de lettres, publiciste

— Sicard (Nicolas), peintre.

1887. Charpin-Feugerolles (Comte de), archéologue.

— Armand-Calliat (Thomas-Joseph), orfèvre-ciseleur.

1888. Bleton (Auguste), secrétaire du Palais des Arts.

1889. Clédat (Léon), professeur à la Faculté des Lettres.

— André (Gaspard), architecte.

1890. Chevalier (L'abbé Ulysse), professeur à la Faculté libre des Lettres.

— Malo (Léon), ingénieur civil, publiciste.

1891. Coutagne (Henry), docteur-médecin, musicien.

TITULAIRES NOMMÉS ÉMÉRITES

DANS LA CLASSE DES SCIENCES

1840. Leymerie (Alexandre).
1844. Gilibert fils (Stanislas-Auguste-Joachim).
1846. Bredin fils (Claude-Julien).
1850. Seringe (Nicolas-Charles).
1852. Prunelle (Clément-François-Victor-Gabriel).
1854. Richard de Laprade (Jacques).
1856. Brachet (Jean-Louis).
1864. Barrier (François-Marguerite).
— Lecoq (Félix).
1876. Perrin (Théodore).
— Tisserant (Eugène).
1878. Michel (Jules).
1884. Falsan (Albert).
1886. Delocre (Emile).
— Loir (Adrien).
— Bouchacourt (Antoine).
1887. Aynard (Théodore).
— Chauveau (Auguste).

TITULAIRES NOMMÉS ÉMÉRITES

dans la classe des Lettres.

1840. Piestre (Jean-Louis).
1844. Devillas (Elisabeth-Jean).
— Dumas (Jean-Baptiste).
— Guerre (Jean).
1845. Soulacroix (Jean-Joseph).
— Breghot du Lut (Claude).
1846. Monseigneur Pavy (Louis-Antoine-Augustin).
1847. De Chantelauze (Jean-Claude-Balth.-Victor).
1848. De Ruolz (Léopold).
1851. Boullée (Aimé-Auguste).
1852. Benoit (Philippe).
— Monfalcon (Jean-Baptiste).
— Péricaud aîné (Antoine).
1854. Chenavard (Antoine-Marie).
1856. De Montherot (Jean-Baptiste-François-Marie).
1857. Rey (Etienne).
1864. Bouillier (Francisque).
— Valentin-Smith (Joannès-Ehrard).
1869. Gilardin (Jean-Alphonse).
1870. De Boissieu (Alphonse).
1872. Dareste de la Chavanne (Antoine-Cléophas).
1875. Onofrio (Jean-Baptiste).
— De la Saussaye (Jean-François-de-Paule-Louis-Petit).
— Richard de Laprade fils (Victor).

1876. BLANC SAINT-BONNET (Antoine-Adolphe).
— SOULTRAIT (Vicomte Georges de).
— DE GAILLARD (Léopold).
1878. DE LAGREVOL (Alexandre).
1882. ALLMER (Auguste).
1885. HIGNARD (Henri).
1888. DANGUIN (Jean-Baptiste).
1889. FERRAZ (Marin).
1890. GUINAND (L'abbé).
— SOULARY (Joséphin).
1891. GUIMET (Émile).
— VALANTIN (Gaspard-Émile).
— TISSEUR (Clair).

MEMBRES CORRESPONDANTS

CLASSE DES SCIENCES

1840. De Montmeyan (Isidore), à Aix.
1842. Mondot de Lagorce, ingénieur, à Paris.
— Laval, ingénieur en chef de la Saône, à Mâcon.
1843. Itier, directeur des douanes, à Montpellier.
— Cara, directeur du Musée d'histoire naturelle, à Cagliari.
1844. Munaret, médecin, à Brignais (Rhône).
— Bresson, à Paris.
1845. Bravais, professeur de physique à l'École polytechnique, à Paris.
1846. Vingtrinier, médecin, à Rouen.
1847. Payan, médecin à Aix (Bouches-du-Rhône).
— Noirot, médecin à Dijon.
— Guillard (Achille), docteur ès sciences, à Paris.
1848. Briot, professeur de mathématiques, à Paris.
1849. Schioedte, conservateur du Musée d'histoire naturelle, à Copenhague.
1851. Bouchacourt (Ch.), ingénieur civil, à Paris.
1852. Richard Owen, à Londres.
— Larrey (Hippolyte), de l'Académie de médecine, à Paris.
— Dohrn, président de la Société entomologique, à Stettin.

1852. Boemann, à Stockolm.
— Mannorheim (Le comte de), à Vibourg (Finlande).
— Girard de Cailleux, médecin, à Auxerre.
— Bouquet, professeur de mathématiques, à Paris
1853. Fischer de Waldheim (Le comte), président de la Société impériale des sciences naturelles, à Moscou.
— Renard, vice-président de la Société impériale des sciences naturelles, à Moscou.
— Sismonde, secrétaire de l'Académie de Turin, professeur de minéralogie.
— Menestries, conservateur du Muséum de Saint-Pétersbourg.
1854. Girardin, professeur, à Rouen.
— Deguin, doyen de la Faculté des sciences, à Besançon.
— Klug, directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Berlin.
1855. Pigeon, ingénieur des mines.
— De Beust, directeur général des mines de Saxe.
— Reichenbach, directeur du Jardin botanique de Dresde.
— Leconte (John), membre de l'Académie de Philadelphie.
1856. De Candolle (A.), à Genève.
— Kupffer, directeur de l'Observatoire de Saint-Pétersbourg.
— Jordan (Alexandre), ingénieur en chef, en retraite, à Paris.

1856. Le général DE LA MARMORA, à Turin.
1857. MARSCHAL (Le comte), zoologiste, à Vienne.
1859. RONDOT (Natalis), à Paris.
— BOUCHER DE PERTHES, à Abbeville.
— DARESTE (Camille), à Paris.
— JAUMES, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
1860. DAMOUR, chimiste, à Paris.
1861. VIQUESNEL, membre de la Société géologique de France, à Paris.
1862. PERREY (Alexis), à Dijon.
— NOGUÈS, professeur, à Oullins.
— DUMONT (Aristide), ingénieur, à Paris.
1863. QUIQUEREZ, ingénieur des mines, à Délémont, canton de Berne (Suisse).
1864. PÉRIER, médecin en chef des Invalides, à Paris.
— EBRARD, docteur en médecine, à Bourg.
1865. MARMY, docteur en médecine, à Lyon.
1866. YVON-VILLARCEAU, à l'Observatoire, à Paris.
— SERPIERI D'URBINO, à Urbino (Italie).
1867. MONIN (Frédéric), docteur en médecine, à Mornant (Rhône).
— QUESNOY, docteur, à Paris.
1869. AGASSIZ, à Cambridge (États-Unis).
— BERTHAUD, professeur au Lycée de Mâcon.
1870. PETERMANN, à Gotha.
1871. ARCELIN, à Mâcon.
1872. MACARIO, docteur-médecin, à Nice.
1873. GASTON DE SAPORTA (Le comte), à Aix.

1874. Ebray, ingénieur.
— Perey, médecin, à Nantes.
1878. Coppi, géologue, à Modène.
— Collet, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble.
1879. Chambrun de Rosemont, géologue, à Nice.
1880. Max Simon, médecin en chef de l'hospice de Bron.
1881. Ducrost (L'abbé), curé, à Solutré.
1882. Duclaux, professeur à la Sorbonne, à Paris.
— Millière, à Cannes.
— De Tribollet, à Neuchâtel (Suisse).
1883. Campardon, docteur-médecin, à Paris.
— Gubian, inspecteur des Eaux thermales, à Lamotte-les-Bains.
1889. Jacquart (L'abbé), à Coublevie (Isère).
— Gallon, sous-directeur des constructions navales, à Cherbourg.
1890. Dufresne, docteur-médecin, à Genève.

MEMBRES CORRESPONDANTS

CLASSE DES LETTRES

1840. CANONGE (Jules), homme de lettres, à Nîmes.
1841. ROSSIGNOL, archiviste, à Dijon.
— NICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard, à Nîmes.
1842. LEVOL (Florimond), à Paris.
— LAFARELLE, ancien député du Gard, à Nîmes.
1843. MONIN, professeur d'histoire, à Besançon.
— JACQUEMOND (Le baron), sénateur, à Turin.
1845. DESPORTES (Auguste), à Paris.
— DE WATEVILLE, à Paris.
1846. REMACLE, ancien magistrat, à Arles.
— DE LA CUISINE, conseiller à la Cour d'appel à Dijon.
— DE PUYMAIGRE, à Thionville.
1847. LEGEAY, professeur honoraire de la Faculté des Lettres, à Paris.
— L'abbé DAUPHIN, chef de l'Institution d'Oullins.
1848. DE VALGORGE, à Valgorge, près Joyeuse (Ardèche).
— CHAIX, à Riès (Basses-Alpes).
— PORCHAT, à Lausanne.
— FRANÇOIS (Achille), recteur d'Académie, à Laon.
1849. BÉTANT, à Genève.
— BAUX, archiviste, à Bourg.

1850. Du Boys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.
— Nault, ancien procureur général, à Dijon.
1851. Bertinaria, à Turin.
1852. Mignard, à Dijon.
— Caraman (Duc de), à Paris et en Belgique.
1853. Charma, professeur à la Faculté des Lettres de Caen.
— Noirot (L'abbé), recteur honoraire, à Paris.
— Dauphin (L'abbé), à Paris.
— Ponsard, de l'Académie française, à Vienne.
1854. Charrin (P.-J), homme de lettres, à Écouen (Seine-et-Oise).
— Paignon (Eug.), avocat à la Cour de cassation, à Paris.
— Barault-Roullon (H.), à Paris.
— Jolibois (L'abbé), à Trévoux.
1855. Eichhoff, à Paris.
— Chapuys de Montlaville, sénateur, à Paris.
— D'Assier de Valenches, à Feurs (Loire).
— Sophie Sasserno (Mlle), à Nice.
1856. Monseigneur Plantier, évêque de Nîmes.
— Grandperret (Th.), procureur général près la Cour impériale d'Orléans.
1857. Cochet (L'abbé), archéologue, à Dieppe.
— Bacci de la Mirandole, professeur de philosophie, à Modène.
— Mantellier, conseiller à la Cour impériale d'Orléans.
1858. Regnault (A.), archiviste au Conseil d'État, à Paris.

1858. Christophe (l'abbé), chanoine d'honneur, curé de Notre-Dame-de-Fontaine.
1860. Costa de Beauregard (Le marquis de), à Chambéry.
— Peyré, ancien magistrat, à Villefranche (Rhône).
1862. Chaverondier (Aug.), archiviste à Roanne (Loire).
— Desserteaux, conseiller à la Cour impériale de Besançon.
— Philibert le Duc, inspecteur des forêts, à Belley.
— Fauché-Prunelle, conseiller à la Cour impériale de Grenoble.
1863. Meaux (Vicomte de).
— De Flaux.
1864. Cannat de Chizy (Marcel).
1865. Negri (Le commandeur Christophe), à Turin.
— Carlhant (Claudius).
— Vlangali (Prince), à Paris.
1866. Carra de Vaulx.
— Revoil, architecte, à Nîmes.
1869. Gérando (Baron de), procureur général à Metz.
1871. De Parceval-Grandmaison, à Mâcon.
1874. Chabas, à Chalon-sur-Saône.
1876. De Chantelauze (Régis).
— Baguenault de Puchesse.
1877. Flouest, procureur général, à Chambéry.
— De Cunha (José), homme de lettres, à Bombay.

1877. Robert, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes.

— Boucher d'Argis (Jules), à Boulogne, près Paris.

1881. Lucas (Charles), architecte, à Paris.

— Labatie (Gabriel), à Talissieu (Ain).

1882. Malo (Léon), à Pyrimont (Ain).

1883. Rostaing (Léon), à Vidalon-lez-Annonay.

1885. Widor (Charles-Marie), organiste, à Saint-Sulpice, à Paris.

— Costa de Beauregard (Le marquis de), à Chambéry.

1889. De Salverte, maître des requêtes, au Conseil d'État, à Paris.

— D'Arbaumont (Jules), à Dijon.

---

§ 2

ÉTAT DE L'ACADÉMIE

Au 1er janvier 1892.

ACADÉMICIENS ASSOCIÉS

1842. JAYR, ancien préfet du Rhône, à Ceyzériat (Ain).
1869. BONNASSIEUX, de l'Institut, à Paris.
1876. Le commandeur DE ROSSI, à Rome.
1877. PASTEUR, de l'Institut, à Paris.
1883. BERTRAND (Joseph), de l'Institut, à Paris.
1885. COPPÉE (François), de l'Institut, à Paris.
— PERRAUD (Ad.), de l'Institut, évêque d'Autun.
1889. CORNU (Alfred), de l'Institut, à Paris.

BUREAU

POUR LES ANNÉES 1890 ET 1891

Présidents. . . .	MM. H. SICARD.
	DE CHARPIN-FEUGEROLLES.
Secrétaires généraux	J. BONNEL.
	VACHEZ.
Secrétaires adjoints.	ALLÉGRET.
	E. GUIMET.
Trésorier. . . .	J. PERRIN.
Archiviste. . . .	SAINT-LAGER.

CLASSE DES SCIENCES

1° TITULAIRES ÉMÉRITES

1878. Michel (Jules), ingénieur en chef des chemins de fer P.-L.-M., rue de Madame, 77, à Paris.
1884. Falsan, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
1886. Delocre, rue Lavoisier, 1, à Paris.
— Loir, rue Vauquelin, 5, à Paris.
— Bouchacourt, rue Sala, 26, à Lyon.
1887. Aynard (Théodore), quai Saint-Clair, 11, à Lyon.
— Chauveau, membre de l'Institut, à Paris.

2° MEMBRES TITULAIRES

Trois Sections.

Mathématiques, Mécanique et Astronomie, Physique et Chimie.

— (Neuf Membres). —

1857. Glénard, avenue de Noailles, 47.
1873. Lafon, rue du Juge-de-Paix, 5.
1874. J. Bonnel, montée Saint-Laurent, 14.
1878. Ch. André, à l'Observatoire de Saint-Genis.
1879. Allégret, quai des Brotteaux, 11.
1882. Valson, rue Vaubecour, 14.
1886. Leger, rue Boissac, 9.

1887. GOBIN, place Saint-Jean, 8.
1890. DE SPARRE, rue du Plat, 25.

Sciences naturelles, Zoloogie, Botanique, Minéralogie et Géologie, Économie rurale.

— (Neuf Membres). —

1850. A. JORDAN, rue de l'Arbre-Sec, 40.
1873. BERTHAUD, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
1876. LORTET, quai de la Guillotière, 1.
1879. CHANTRE, cours Morand, 37.
— LOCARD, quai de la Charité, 38.
1881. SAINT-LAGER, cours Gambetta, 8.
1884. DELORE, place Bellecour, 31.
1886. ARLOING, à l'École vétérinaire.
1887. H. SICARD, place des Hospices, 2.

Sciences médicales.

— (Six Membres). —

1864. DESGRANGES, place de la République, 55.
1869. BERNE, rue Saint-Joseph, 14.
1876. OLLIER, quai de la Charité, 3.
— ROLLET, rue Saint-Pierre, 41.
1887. H. MOLLIÈRE, rue de la République, 64.
1889. J. TEISSIER, place Bellecour, 8.

3° MEMBRES CORRESPONDANTS

1843. Cara, directeur du Musée d'histoire naturelle, à Cagliari.
1844. Bresson, à Paris.
1849. Schioedte, conservateur du Musée d'histoire naturelle, à Copenhague.
1852. Larrey, membre de l'Académie de médecine, à Paris.
— Dohrn, président de la Société entomologique, à Stettin.
1856. A. de Candolle, à Genève.
— Jordan (Alexandre), ingénieur en chef en retraite, à Paris.
1859. Rondot (Nat.), à Chamblon, près Yverdon (Suisse).
— Dareste (Camille), à Paris.
1860. Damour, membre de la Société géologique, à Paris.
1862. Nogués, professeur à l'Université de Santiago (Chili).
1866. Serpieri, à Urbino.
1867. Quesnoy, médecin-principal en chef, à Versailles.
— Frenet, à Périgueux.
1871. Arcelin, à Saint-Sorlin.
1872. Macario, médecin, à Nice.
1878. Coppi, géologue, à Modène.

1878. Collet, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble.

1880. Max-Simon, médecin-inspecteur des asiles d'aliénés du Rhône, quai de l'Archevêché, 20.

1882. Duclaux, professeur à la Sorbonne, à Paris.

— De Tribollet, à Neuchâtel (Suisse).

1883. Gubian, inspecteur des Eaux thermales à Lamotte-les-Bains.

1889. Jacquart (l'abbé), à Coublevie (Isère).

— Gallon, sous-directeur des constructions navales, à Cherbourg.

1890. Dufresne, docteur-médecin, rue des Granges, 5, à Genève.

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS

1° TITULAIRES ÉMÉRITES

1864. Bouillier, membre de l'Institut, à Paris.
1875. Onofrio, rue Vaubecour, 8, à Lyon.
1876. De Gaillard (Léopold), à Paris.
1878. De Lagrevol, à Paris.
1882. Allmer, quai Claude-Bernard, 47, à Lyon.
1885. Hignard, villa Hignard de Laval, à Cannes.
1888. Danguin, correspondant de l'Institut, à Paris.
1889. Ferraz, rue Miromesnil, à Paris.
1890. Guinand, rue Henri IV, 11, à Lyon.
1891. Guimet (Emile), directeur du musée Guimet.
— Tisseur (Clair), à Nyons (Drôme).
— Valantin, place Carnot, 15, à Lyon.

2° MEMBRES TITULAIRES

Quatre Sections.

Littérature, Éloquence, Poésie, Philologie.

— Sept Membres —

1875. L. Roux, place Bellecour, 2.
1883. R. de Cazenove, rue Sala, 8.

1884. H. BEAUNE, cours du Midi, 29.
1888. A. BLETON, quai de l'Archevêché, 13.
N.....

Histoire et antiquités.

— Six Membres —

1861. H. MORIN-PONS, rue de la République, 12.
1873. PARISET, place Bellecour, 6.
1883. VACHEZ, rue de la Charité, 24.
1887. DE CHARPIN-FEUGEROLLES, place Bellecour, 20.
1889. L. CLÉDAT, rue Saint-Maurice, 20.
1890. U. CHEVALIER, rue Sala, 25.

Philosophie, Morale, Jurisprudence, Économie politique.

— Neuf Membres —

1862. A. MOLLIÈRE, rue Sala, 2.
1872. P. ROUGIER, rue Childebert, 1.
1873. A. DUMONT, rue des Bassins, 20, à Paris.
1876. CAILLEMER, rue Victor-Hugo, 31.
1879. E. CHARVÉRIAT, rue Gasparin, 29.
1881. BERLIOUX, rue Cuvier, 2.
1883. J. PERRIN, rue du Plat, 24.
1890. L. MALO, rue de Jarente, 12.

Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Musique.

— Six Membres —

1871. BRESSON, place de la Bourse, 2.
1874. NEYRAT, rue du Plat, 10.

1886. N. SICARD, cours du Midi, 4.
1887. ARMAND-CALLIAT, montée du Gourguillon, 18.
1889. G. ANDRÉ, avenue de Saxe, 82.
1891. H. COUTAGNE, quai de l'Hôpital, 6.

3° MEMBRES CORRESPONDANTS

1851. BERTINARIA, à Turin.
1852. MIGNARD, à Dijon.
1857. BACCI DE LA MIRANDOLE, à Modène.
1858. REGNAULT (A.), ancien archiviste au Conseil d'État.
1862. LE DUC (Philibert), inspecteur des forêts, à Belley.
1863. DE MEAUX (Le vicomte).
1865. DE FLAUX.
— Le Prince VLANGALI.
— NEGRI (Le commandeur Christophe), à Turin.
1166. CARRA DE VAULX.
— REVOIL, architecte, à Nîmes.
1869. DE GERANDO (Le baron).
1876. BAGUENAULT DE PUCHESSE.
1877. JOSÉ DA CUNHA, homme de lettres, à Bombay.
— ROBERT, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.
1881. LUCAS (Charles), architecte, à Paris.
— LABATIE (Gabriel), à Talissieu (Ain).
1883. ROSTAING (Léon), à Vidalon-lez-Annonay.

1885. WIDOR (Charles-Marie), organiste à Saint-Sulpice, à Paris.

— COSTA DE BEAUREGARD (Marquis), à Chambéry.

1889. DE SALVERTE, maître des requêtes au Conseil d'État, à Paris.

— Jules d'ARBAUMONT, à Dijon.

1891. LOMBARD DE BUFFIÈRES (Baron Hermann), au château de Champgrenon (Saône-et-Loire).

COMMISSIONS ACADÉMIQUES

Publication (art. 61 et 62 du règlement).

Les membres sont élus pour deux ans.

Sciences.	*Lettres.*
— 1891 —	
MM. Valson.	MM. Beaune.
Allégret.	Charvériat.
— 1892 —	
Lafon.	Pariset.
Locard	Rougier.

Présentation (art. 21 et 26 du règlement).

Les membres sont nommés chaque année par le Président.

Sciences.	*Lettres.*
— 1891 —	
MM. Leger.	MM. De Cazenove.
Arloing.	Beaune.
Locard.	Pariset.
Delore.	Morin-Pons.
H. Mollière.	Caillemer.
Berne.	Charvériat.
	Neyrat.
	Bresson.

Prix Christin et de Ruolz.

Les membres sont élus pour quatre ans.

— 1891 —

MM. ARMAND-CALLIAT.
LEGER.
NEYRAT.
BRESSON.
LOCARD.

Prix Lebrun (art. 70 du règlement).

Les membres sont élus pour quatre ans.

— 1889 —

MM. PARISET.
VALSON.
LAFON.
GOBIN.
ALLÉGRET.

Prix Ampère (règlement spécial).

Les membres sont élus pour trois ans.

	Sciences.	*Lettres.*	*Arts.*
	— 1890 —	— 1891 —	— 1892 —
MM.	BOUCHACOURT.	BEAUNE.	BRESSON.
	SAINT-LAGER.	A. MOLLIÈRE.	ARMAND-CALLIAT.

Prix Dupasquier.

Les membres sont élus pour quatre ans.

— 1890 —

MM. ARMAND-CALLIAT.
GUIMET.
BRESSON.
ROUGIER.
NEYRAT.
DE CAZENOVE.
G. ANDRÉ.

Prix Herpin.

Les membres sont élus pour quatre ans.

— 1891 —

MM. PARISET.
VALSON.
SAINT-LAGER.
LEGER.
GOBIN.

Fondation baron Lombard de Buffières.

Les membres sont élus pour deux ans.

— 1891 —

MM. CAILLEMER.
PARISET.
CHARVÉRIAT.
PERRIN.
ROUGIER.

Fondation Livet (prix de vertu).

Les membres sont élus pour deux ans.

— 1891 —

MM. Caillemer.
Locard.
Perrin.
Roux.
Rougier.

Fondation Chazière.

Les membres sont élus pour deux ans.

— 1891 —

MM. Pariset.
Perrin.
Beaune.
Caillemer.
Rougier.

Finances [1].

Les membres sont élus pour deux ans.

— 1891 —

MM. Caillemer.
Rougier.
H. Morin-Pons.
Roux.
Locard.

[1] Le Trésorier fait partie de droit de la Commission des finances.

Démarches.

Les membres sont élus pour un temps indéterminé

— 1890 —

MM. Caillemer.
Locard.
Ch. André.
Rollet.
Roux.

Entretien de l'Album.

Les membres sont élus pour un temps indéterminé.

— 1890 —

MM. A. Mollière.
Saint-Lager.
Armand-Calliat.

§ 3

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES

COMPTES RENDUS DES TRAVAUX

De 1809 à 1841.
Du 8 janvier 1844 au 18 décembre 1849.
Du 8 janvier 1850 au 23 décembre 1851.

BULLETIN DES SÉANCES

Tome I, 1865.
Tome II, 1866.

MÉMOIRES

Lettres		Sciences.	
I.	1845	I.	1845
II	1846	II	1846
Nouvelle série.		*Nouvelle série.*	
I.	1851	I.	1851
II	1853	II	1852
III	1853	III	1853

IV	1854	IV	1854
V	1856-57	V	1855
VI	1857-58	VI	1856
VII	1858-59	VII	1857
VIII	1859-60	VIII	1858
IX	1860-61	IX	1859
X	1861-62	X	1860
XI	1862-63	XI	1861
XII	1864-65	XII	1862
XIII	1866-68	XIII	1863
XIV	1868-69	XIV	1863
XV	1870-74	XV	1865-66
XVI	1874-75	XVI	1866-67
XVII	1876-77	XVII	1869-70
XVIII	1878-79	XVIII	1870-71
XIX	1879-80	XIX	1871-72
XX	1881-82	XX	1873-74
XXI	1883	XXI	1875-76
XXII	1884	XXII	1876-77
XXIII	1885-86	XXIII	1878-79
XXIV	1887	XXIV	1879-80
XXV	1888	XXV	1881-82
XXVI	1889	XXVI	1883-84
XXVII	1890-91	XXVII	1885
XXVIII	1892	XXVIII	1886
		XXIX	1888
		XXX	1889-90
		XXXI	1892

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les Mémoires publiés de 1845 à 1889, suivie d'un catalogue des *Recueils académiques* reçus en échange, par le D[r] Saint-Lager, bibliothécaire, 1 vol. in-8, 1882.

CARTULAIRE LYONNAIS

Par M. C. Guigue :

Tome I, in-4, 1886, avec table chronologique.

Tome II, in-4, 1892, avec table analytique pour les deux volumes, par Georges Guigue.

§ 4

LISTE PAR NOMS D'AUTEURS

DES TRAVAUX IMPRIMÉS

DANS LES PUBLICATIONS ACADÉMIQUES

DE L'AN 1840 A L'AN 1891

ACHARD (James).

Compte rendu des travaux de l'année 1841, tiré à part. (V. Comptes rendus de 1809 à 1841.)

AIGUEPERSE (D').

Coup d'œil sur la décadence des lettres, des sciences et des arts chez les Romains. L. v, 66. — Nouvelles recherches sur l'emplacement de Lunna. L. vi, 1. — Découverte d'une inscription dans le lit de la Saône. L. vi, 305. — Notice sur Boscary de Villeplaine. L. vii, 137. — Notice biographique sur Ambr. Comarmond. L. viii, 1. — Essai sur quelques chiffres de l'histoire romaine. L. ix, 49.

ALLÉGRET.

Mémoire sur le Calendrier. S. xxiv, 15. — Sur l'ancienne Chine. (Discours de réception.) S. xxv, 173. — Utilité des périodes dans le calcul des éclipses de soleil mentionnées par les anciens historiens. S. xxv, 189. — Rapport sur le prix fondé par le prince Lebrun. S. xxv, 311. — Rapport sur le prix du prince Lebrun. S. xxvi, 139. — Recherches chronologiques sur les fastes de la République romaine et l'ancien calendrier de Numa Pompilius. S. xxviii, 1.

ALLMER.

Note sur plusieurs monuments épigraphiques. L. ix, 147. — Découverte de tombeaux et de colonnes antiques dans l'église de Saint-Pierre, à Vienne. L. ix, 299. — Sur une inscription antique trouvée à Genay (Ain). L. xii, 59. — Note sur un fragment de colonne itinéraire. L. xix, 195. — Découverte des monuments funéraires et objets antiques au quartier de Trion. L. xxiii, 281. — Trion, 1re partie, inscriptions. L. xxv.

ANDRÉ (C.).

L'observatoire universitaire de Lyon à Saint-Genis-Laval. S. xxiii, 53. — Pluies et neiges en 1879. S. xxiv, 229. — Observation du passage de Mercure sur le Soleil, faite à Oggen dans l'Utah, le

6 mai 1878. (Discours de réception.) S. xxiv, 261. — Pluies et neiges en 1879-80. S. xxvi, 1. — Note sur les oscillations barométriques produites par l'éruption du Krakatoa. S. xxvii, 313. — Influence de l'altitude sur la température. S. xxix, 223. — Pluies et neiges des années 1880-1884. S. xxx, 1. — Sur les mouvements verticaux de l'atmosphère. S. xxx, 37. — Éléments magnétiques à Lyon au 1er janvier 1889. S. xxx, 41. — Comparaison des effets optiques des petits et des grands instruments d'astronomie. S. xxx, 49. — Éléments magnétiques à Lyon en 1889. S. xxx, 259. — Oscillations magnétiques diurnes observées à Lyon et déduites du magnétomètre Mascart. S. xxxi, 31. — Notes sur un séjour au Pic du Midi. S. xxxi, 119. — Éléments du magnétisme terrestre à Lyon, en 1890. S. xxxi, 133. — Relations des phénomènes météorologiques déduites de leurs variations diurnes et annuelles. S. xxxi, 191.

ANDRÉ (C.) et RAULIN (J.).

Influence de la nature du sol sur la température à son intérieur. S. xxi, 149.

ANDRÉ (Gaspard).

Rapport de la Commission du concours pour le prix Dupasquier. L. xxvii, 427.

ARLOING.

Analyseur du nombre des microbes contenus dans l'eau. S. XXIX, 223. — De la résistance de l'organisme aux microbes pathogènes. S. XXX, 43. — Propriétés des substances solubles sécrétées par le *Bacillus heminecrobiophilus*. S. XXX, 103. — Compte rendu des travaux de l'année 1890. L. XXVII, 389, et S. XXI, 53. — Le traitement de la tuberculose par la méthode de M. Koch. S. XXXI, 101.

ARMAND-CALLIAT.

L'orfévrerie. (Discours de réception.) L. XXVI, 229.

AYNARD (Théodore).

Note historique sur l'art de fonder les ponts. (Discours de réception.) — Bulletin, II, 1866, 26. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1874. L. XVI, 295, et S. XXI, 1. — Histoire du quai Saint-Clair en la ville de Lyon. S. XXVI, 207. — Observations sur le projet de reconstruction du pont Morand. S. XXVII, 53. — Du pont Morand et de ses abords en la ville de Lyon. S. XXVII, 65.

BARRIER.

Éloge du Dr Amédée Bonnet. (Discours de réception.) L. VIII, 51.

BEAUNE.

Vaise après le siège de Lyon. (Discours de réception.) L. XXIV, 249.

BELOT.

Benjamin Franklin, chef de la démocratie américaine. (Discours de réception.) L. XXIII, 355.

BENOIT (Ph.).

Le bonheur, épître à un ami. L. 1re série, I, 177. — Épître satirique au sieur Bourget, ex-épicier. L. IV, 40.

BERLIOUX.

Le Livre de Polybe sur les terres équatoriales. (Discours de réception.) L. XXII, 361. — Les Khétas ou Chétas. L. XXVI, 203.

BERNE.

Quelques pensées sur l'hygiène de l'enfance. (Discours de réception.) S. XX, 291.

BINEAU.

Recherches sur les produits formés par la réaction de l'iode et de l'ammoniaque. S. 1re série, I, 27. — Observations sur le dosage de l'ammoniaque. S. I, 197. — Observations sur l'absorption de l'ammoniaque et des azotates par les végétations cryptogamiques. S. III, 369. — Études chimiques sur les eaux pluviales et sur l'atmosphère de Lyon. S. IV, 33. — Rapport sur les médailles du prince Lebrun. L. VII, 94. — Rapport sur les médailles du prince Lebrun. S. VII, XXXIII. — Études sur les dissolutions des carbonates terreux et des principaux oxydes métalliques. S. VII, 1. — Résumé des données ozonométriques de juin 1855 à mars 1857. S. VII, 225. — Sur la densité des vapeurs surchauffées du soufre, du phosphore et de l'arsenic. S. X, 69.

BLANC-SAINT-BONNET.

De l'affaiblissement de la raison par suite de l'enseignement en Europe, depuis le XVIIIe siècle. L. II, 100. — Étude nouvelle sur la notion de l'infini. L. V, 138.

BLETON.

Les oraisons doctorales de la Saint-Thomas. (Discours de réception.) L. XXVIII, 89.

BOISSIEU (Alph. de).

Notice sur la vie et les travaux de Grégory. L. II. 84.

BONNARDET.

Rapport sur le concours ouvert relativement à la question des avantages et des inconvénients qui peuvent résulter pour la ville de Lyon de l'établissement des chemins de fer. S. 1re série, I, 104. — Du chemin de fer de Paris à Marseille. S. 1re série, I, 201. — Rapport sur l'éloge de Châteaubriand. L. I, 227. — Rapport sur le concours pour l'éloge de Benjamin Delessert. L. 1re série, II, 255.

BONNEL (Joseph).

La découverte des mouvements réels de la terre par les astronomes grecs. (Discours de réception.) S. XXII, 15. — Étude sur l'histoire de l'astronomie au moyen âge. S. XXIII, 275. — Rapport sur le concours au prix du prince Lebrun. S. XXVII, 323. — Rapport sur le concours pour le prix du prince Lebrun. S. XXVIII, 364. — Note sur la définition des parallèles. S. XXIX, 41. — Note sur la géométrie imaginaire. S. XXIX, 291. — Rapport sur le concours pour le prix Ampère. S. XXX, 141. — Note sur la ligne droite et le plan. S. XXX, 147. — La définition de l'angle-plan. S. XXXI, 39.

BONNET (Amédée).

Éloge d'Alphonse Dupasquier. S. 1re série, II, 193. — Allocution prononcée à la séance publique du 22 janvier 1856. L. V, 57. — Coup d'œil sur les travaux de l'Académie de 1845 à 1856. L. V, 184. — De l'oisiveté de la jeunesse dans les classes riches. L. VI, 204.

BONNET (Guillaume).

Aperçu historique sur la gravure en médailles et pierres fines et sur les arts qui s'y rattachent. (Discours de réception.) L. XIV, 367.

BOUCHACOURT.

Éloge du Dr Devay. (Discours de réception.) S. XVII, 147. — Discours sur Blanc-Saint-Bonnet. L. XIX, 235. — Discours prononcé aux funérailles d'Étienne Mulsant. S. XXIV, 321. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1880. S. XXIV, 353, et L. XX, 1. — Rapport sur le concours pour le prix Ampère. L. XXIV, 283.

BOUILLIER.

De l'origine du langage et de ses rapports avec la pensée. L. 1re série, I, 117. — De l'hypothèse

cartésienne des bêtes-machines. L. 1re série, II, 21. — Rapports de la liberté et de la propriété. L. 1re série, II, 225. — Du cartésianisme de Bossuet. L. II, 29. — Causes de la révolution philosophique du XVIIIe siècle. L. III, 5. — Sur les offices de Cicéron. L. IV, 69. — L'Académie de Lyon au XVIIIe siècle. L. V, 291. — L'Institut et les Académies de province. L. VI, 130. — De l'unité de l'âme pensante et du principe vital. L. VII, 25.

BOULLÉE.

Étude comparative sur les États Généraux de France et les Parlements d'Angleterre. L. 1re série, I, 209.

BOUQUET.

Mémoire sur les propriétés d'un système de droites dont chacune correspond à un point déterminé de l'espace. S. 1re série, II, 385.

BOURCIER et MULSANT.

Description d'une espèce nouvelle d'Oiseau-Mouche, le *Trochilus pichincha*. S. 1re série, II, 427.

BRACHET.

Études physiologiques sur la théorie de l'inflammation. S. I, 5. — De l'unité de la médecine. S. VI, 169.

BRESSON.

Prix Dupasquier. — Rapport sur le concours. L. XVI, 309. — Rapport, id. L. XXII, 135. — Rapport, id. L. XXIV, 289. — L'Architecture religieuse du IVe au XIIIe siècle. (Discours de réception.) L. XVIII, 209. — Rapport sur le concours pour le prix Christin et de Ruolz. L. XXIV, 391.

BRIOT.

Note sur un perfectionnement dans la méthode en géométrie. S. 1re série, II, 429.

CAILLEMER.

L'établissement des Burgondes dans le Lyonnais. (Discours de réception). L. XVIII, 1. — Compte rendu d'une étude de M. Ferraz sur le Socialisme, le Naturalisme et le Positivisme en France au XIXe siècle. L. XVIII, 49. — L'Institut et les Académies de province, rapport sur un ouvrage de M. Fr. Bouillier. L. XVIII, 367. — Notices et extraits de manuscrits de la Bibliothèque de Lyon. L. XX, 39. — Rapport sur le concours pour l'histoire des Institutions municipales de Lyon. L. XX, 359. — Compte rendu des travaux de l'année 1887. S. XXIX, 119, et L. XXIV, 397. — Lettres inédites du cardinal Mazarin au cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon. L. XXI, 299. — Florus et Moduin (épisode de l'histoire de Lyon au IXe siècle). L. XXI,

367. — Un synode à Saint-Laurent-lez-Mâcon en 855. L. XXII, 205. — Deuxième rapport sur le concours pour les Institutions municipales de Lyon. L. XXII, 205. — Discours prononcé aux funérailles de G.-A. Heinrich. L. XXIV, 385. — Fondation Clément Livet, rapport de la Commission des prix. L. XXVI, 381.

CAP.

Éloge de Mathieu Bonafous. L. III, 249.

CAZENOVE (Raoul de).

Le peintre Adrien Van der Kabel et ses contemporains. (Discours de réception). L. XXVI, 67. — Rapport sur le concours pour le prix Dupasquier. L. XXVII, 331. — Rapport, id. L. XXVIII, 263.

CHABAS.

Sur l'usage des bâtons de main chez les Hébreux et dans l'ancienne Égypte. L. XVI, 385.

CHAPPET.

Quels sont les avantages et inconvénients pour la ville de Lyon de l'établissement des chemins de fer? S. 1re série, I, 45.

CHARPIN-FEUGEROLLES (Comte de).

Documents inédits sur l'Académie de Lyon. L. xxvi, 281. — Les Florentins à Lyon. (Discours de réception.) L. xxvii, 261. — Remontrance des habitants de Lyon adressée au Roi, au sujet d'une taxe imposée sur la ville. L. xxvii, 373.

CHARVÉRIAT (E.).

Les origines du journalisme en Allemagne. L. xix, 97. — L'Éducation d'un prince allemand à la fin du xvi[e] siècle. (Discours de réception.) L. xx, 25. — Note sur une relation de la bataille de Wimpfen. L. xx, 259. — Étude sur l'histoire de la constitution de Cologne au moyen âge. L. xx, 287. — Note sur un point relatif à la bataille de la Montagne Blanche. L. xxi, 305. — Politique d'Urbain VIII pendant la guerre de Trente ans. L. xxii, 5. — Brochures relatives à la guerre de Trente ans. L. xxiii, 115. — La question du calendrier en Allemagne. L. xxiv, 177. — Rapport sur le prix Lombard de Buffières. L. xxiv, 329.

CHENAVARD.

Relation d'un voyage en Grèce et dans le Levant. L. 1[re] série, i, 246. — Rapport sur un tissu de la fabrique lyonnaise. L. 1[re] série, ii, 41. — Rapport sur l'invention d'une machine cylindrique appelée Rame-Argoud. S. 1[re] série, ii, 115. — Second rapport sur la Rame-Argoud. S. 1[re] série, ii, 121.

CHRISTOPHE.

Voyage au Grand-Saint-Bernard, en 1863. L. xii, 81. — Viennet et les Croisades. L. xii, 191. — Pie II (Æneas Sylvius-Piccolomini) écrivain. L. xii, 253.

CLÉDAT (Léon).

L'orthographe française. (Discours de réception.) L. xxvii, 355.

COMARMOND.

Rapport sur les musées archéologiques de Lyon. L. i, 223. — Notice sur un Hercule enfant en bronze. L. ii, 72. — Notice sur les ruines d'un monument gallo-romain qui a existé au Jardin des Plantes de Lyon. L. vi, 167.

CORNU (A.).

Discours à l'inauguration de la statue d'André-Marie Ampère. L. xxvi, 315.

COUTAGNE (Henry).

Les drames musicaux de Richard Wagner et le théâtre de Bayreuth. L. xxviii, 159.

DARESTE DE LA CHAVANNE.

La Turquie et les puissances occidentales au commencement du XVIe siècle. L. V, 155. — Rapport sur le concours de poésie en 1857. L. VI, 66. — Rapport sur le concours de géographie historique. L. VII, 100. — Compte rendu du banquet offert à Victor de Laprade à l'occasion de son admission à l'Académie française. L. VII, 1. — Procès-verbaux du Comité d'histoire et d'archéologie. L. IX, 123. — Procès-verbaux du Comité d'histoire et d'archéologie. L. X, 115. — Rapport sur le concours pour l'histoire des associations ouvrières. L. XI, 45. — Procès-verbaux du Comité d'histoire et d'archéologie. L. XI, 61. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1865. — Bulletin I, 204.

DANGUIN.

Essai sur la gravure. (Discours de réception.) L. XIV, 283. — Rapport sur le concours pour le prix Dupasquier. L. XVIII, 183. — Rapport, id. L. XIX, 213. — Rapport, id. L. XX, 355. — Rapport, id. L. XXIII, 399. — Rapport, id. L. XXVI, 129.

DELAISSEMENT.

Note sur les tremblements de terre de Bourbonne. S. XI, 195.

DELOCRE (E.).

L'avenir de la France. (Discours de réception.) S. XXIII, 109. — Discours prononcé aux funérailles de M. Baudrier. S. XXVII, 319. — Compte rendu des travaux de l'année 1884. S. XXVII, 375, et L. XXIII, 211.

DELORE.

Des microbes au point de vue de la maladie et de l'hygiène. (Discours de réception.) S. XXVIII, 325.

DESGRANGES.

De l'assistance publique en France et en Angleterre. (Discours de réception.) — Bulletin, I, 1865, 240. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1872. L. XV, 197, et S. XX, 1. — Rapport sur les travaux scientifiques du Dr Delore. S. XXV, 153.

DESJARDINS (T.).

Qu'est-ce que l'Archéologie. L. V, 194. — Notice sur l'Hôtel de Ville de Lyon et sur les restaurations qui y ont été faites. L. X, 35. — Souvenirs d'un voyage à Rome. — La catacombe Saint-Calliste. L. XV. 181. — Rome. — Le mont Palatin. L. XV, 415. — Naples et ses environs. L. XVI, 345. —

Ravenne. L. xvii, 115. — Florence. L. xvii, 163. — Venise. L. xvii, 363. — Ligurie. L. xx, 165. — Les travaux archéologiques de M. Flouest. L. xviii, 67. — Rapport sur le prix Louis Dupasquier. L. xviii, 231. — Rapport sur la Martinière des filles. S. xvii, 287. — La Martinière des filles, rapport. L. xviii, 235. — Rapport sur la Martinière des filles. S. xxiii, 201. — Note sur quelques tableaux de la section des beaux-arts. L. xviii, 333. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1879. L. xix, 71, et S. xxiv, 91. — M. Ernest Faivre. S. xxvi, 19.

DEVAY.

Nouvelles observations sur les dangers des mariages entre consanguins. S. x, 255.

DIEU.

Essai sur l'histoire des Mathématiques. (Discours de réception.) — Bulletin, ii, 1866, 83. — Note sur la question du déplacement de l'Observatoire de Paris. S. xvi, 369. — Note sur une question de mécanique. S. xvii, 282. — Mécanique rationnelle. — Mouvement d'un point matériel, eu égard à la rotation diurne, abstraction faite du mouvement annuel de la terre. S. xix, 265. — Mécanique rationnelle. — Mouvement d'un point matériel assujetti à rester sur une surface fixe, eu égard au frottement. S. xx, 277. — Rapport de la Commission du prix Lebrun. S. xxii, 39.

DISSARD.

Trion, 2e partie, archéologie. L. xxv, 265.

DOR (H.)

De l'évolution historique du sens des couleurs; réfutation des théories de Gladstone et de Magnus. S. xxiii, 181.

DORLHAC.

Note sur les dépôts houillers de Brassac et de Langeac, précédée de considérations sur le plateau central. S. ix, 17.

DRIAN.

Études météorologiques faites à l'Observatoire de Lyon. S. iii, 226. — Résumé des observations météorologiques du 1er décembre 1853 au 1er décembre 1855. S. vi, 312. — Observations météorologiques faites à neuf heures du matin, à l'Observatoire de Lyon, du 1er décembre 1855 au 1er décembre 1857. S. viii, 73. — Observations météorologiques faites à l'Observatoire de Lyon du 1er décembre 1857 au 1er décembre 1859. S. x, 273. — Résumé des observations de météorologie du 1er décembre 1855, au 1er décembre 1860. S. xi, 97. — Observations météorologiques faites à l'Observatoire de Lyon du 1er

décembre 1860 au 1er décembre 1862. S. XIII, 1. — Observations météorologiques, du 1er décembre 1862 au 1er janvier 1864. S. XIV, 65. — Observations météorologiques, du 1er décembre 1864 au 1er décembre 1865. S. XV, 1. — Observations météorologiques, du 1er décembre 1865 au 1er décembre 1866. S. XVI, 1.

DUCARRE.

Le travail industriel et agricole. (Discours de réception.) L. XIX, 1. — Note sur les enfants trouvés. L. XIX, 197.

DUMONT.

Fragments biographiques. — Perrache, Craponne et Montricher. (Discours de réception.) S. XXIV, 177.

DUMORTIER.

Le temps dans les périodes géologiques. (Discours de réception.) Bulletin, I, 1865, 216.

DUMORTIER et FONTANNES.

Description des Ammonites de la zone à *Ammonites tenuilobatus* de Crussol (Ardèche). S. XXI, 187.

DUPASQUIER (Alphonse).

Faits pour servir à l'histoire du phosphore. S. 1re série, I, 5. — Inconvénients et dangers de l'acide sulfurique arsénifère. S. 1re série, I, 315. — Mémoire sur la couleur bleue de la lumière transmise par une feuille d'or. S. 1re série, I, 337. — Effets des émanations phosphorées sur les ouvriers employés dans les fabriques. S. 1re série, I, 369. — Notice sur une pluie de terre tombée dans les départements de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de l'Ain. S. 1re série, II, 7. — Emploi du chlorure d'or pour apprécier la présence des matières organiques en solution dans les eaux. S. 1re série, II, 17.

DUPASQUIER (Louis).

De l'enseignement de l'art et de l'architecture. L. 1re série, II, 69. — Du moulage à la gélatine. L. 1re série, II, 209.

DUPORT SAINT-CLAIR.

De l'utilité en France d'une banque territoriale hypothécaire. S. 1re série, II, 241. — Considérations sur l'histoire des métaux précieux. L. 1re série, II, 421. — Considérations sur les gisements des métaux précieux au Chili. S. VI, 240.

DURIEU (Fleury).

Notice sur le baron Rambaud. (Discours de réception.) L. IV, 92. — Note sur la dépopulation des campagnes et les moyens d'y rémédier. — Bulletin, II, 1866, 12.

EBRAY (Théophile).

Stratigraphie des terrains jurassiques du département de l'Ardèche, et en particulier des minerais de fer de la Voulte et de Privas. S. XIV. 1. — Recherches sur l'âge du granit syénitique du Beaujolais. S. XIV, 325. — Nouveaux renseignements sur la Minette du Rhône. S. XV, 182. — Classification des eaux minérales de la Savoie. S. XV, 338. — Réponse aux observations faites par le professeur Lory, sur les travaux d'Ebray dans les Alpes. S. XVII. 94. — Sur la nécessité de démembrer le genre *Glypticus*. S. XIX, 69.

EICHHOFF.

Mémoires sur les Scythes. L. 1re série, I, 137. — Mémoire sur les Sarmates et les Venèdes. L. 1re série, I, 334. — Mémoires sur les Slaves. L. 1re série, I, 395. — Éloge de Devillas. L. 1re série, I, 504. — Malheurs des poètes épiques. L. 1re série, II, 57. — Progrès de la civilisation. (Discours de réception.) L. 1re série, II, 361. — Essai sur la mythologie du Nord. L. I, 5. — Études sur Ninive et

Persépolis. L. I, 151. — Supplément aux études sur Ninive. L. II, 1. — Traduction en vers français de l'*Hymne à Dieu* du poète russe Derjavine. L. II, 68. — Poésie héroïque des Indiens. L. III, 145. — Supplément à la poésie héroïque des Indiens. L. IV, 56. — Légende indienne sur la vie future. L. V, 224.

ESTAUNIÉ.

Relation entre la force des machines à vapeur et la dimension des chaudières. S. IX, 33.

FABISCH.

De la dignité de l'Art. (Discours de réception.) L. VIII, 232. — Rapport sur le prix Louis Dupasquier. L. XVII, 239. — Rapport sur le concours pour le prix Ampère. L. XIX, 205. — Rapport sur le concours pour le prix Dupasquier. L. XXIII. 149.

FAIVRE.

La question des générations spontanées. S. X, 154. — Considérations sur la variabilité de l'Espèce et sur ses limites, dans les conditions actuelles d'existence. S. XIII, 247. — Rapport sur le prix Ampère. L. XIV, 233. — La session tenue en 1868 par l'Association britannique pour l'Avancement des sciences. S. XVII, 100. — Sur l'ovule et sa nature

morphologique chez le *Primula sinensis*. S. xvii, 271. — Observation sur la fécondation du *Geonoma Martii* et du *Carludovica rotundifolia*. S. xx, 337. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1878. L. xviii, 277, et S. xxiii, 225. — Études physiologiques sur l'effeuillement du Mûrier. S. xxi, 15. — Recherches sur la structure, le mode de formation et sur quelques particularités relatives aux fonctions des urnes du *Nepenthes destillatorium*. S. xxii, 173. — Études sur les laticifères et le latex pendant l'évolution germinative de l'embryon du *Tragopogon porrifolius*. S. xxiii, 361.

FAIVRE et DUPRÉ.

Recherches sur les gaz du Mûrier et de la Vigne. S. xv, 217.

FALSAN (Albert).

Instruction pour l'étude du terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône. S. xvii, 179. — Note sur la constitution géologique des collines de Loyasse, de Fourvière et de Saint-Irénée. S. xx, 181. — Des progrès de la minéralogie et de la géologie à Lyon, et de l'influence de J. Fournet sur l'avancement de ces sciences. (Discours de réception.) S. xx, 219. — Notice sur Théophile Ebray. S. xxiv, 207.

FERRAZ.

Un Spéculatif au xixe siècle ou Maine de Biran, sa vie et ses doctrines. (Discours de réception.) L. xvii, 73. — Rapport sur l'ouvrage de M. Robert, intitulé : *Théories logiques de Condillac*. L. xvii, 351. — Rapport sur le prix Ampère-Cheuvreux. L. xviii, 189. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1881. L. xx, 385, et S. xxv, 317. — Étude sur le livre intitulé : Considérations sur les divers systèmes de psychologie, par Alphonse Gilardin. L. xxii, 239. — Étude sur le livre intitulé : *Des rapports de l'économie politique et la morale,* par Baudrillard. L. xxii, 253. — Étude sur les nouvelles œuvres inédites de Maine de Biran. L. xxvi, 217.

FORCRAND (Robert de).

Formation des Outremers organiques. S. xxiii, 267. — Recherches sur la constitution des Outremers. S. xxiv, 141.

FORCRAND (de) et BALLIN.

Note sur la production des Outremers de différents métaux. S. xxiii, 173.

FOURNET.

Rapport sur un Mémoire relatif à la géologie du canton d'Anse et des territoires voisins. S. 1re série, I, 155. — Sur les travaux géologiques de V. Thiollière. S. 1re série, II, 97. — Sur la température anormale de quelques sources. S. II, 61. — Note sur un effet de coloration des nuages. S. II, 162. — Sur la distribution des coups de foudre à Lyon. S. II, 168. — Note sur la consolidation des stalactites et des couches calcaires. S. II, 170. — Notre sur les effondrements de divers terrains. S. II, 175. — De l'extension des terrains houillers sous les formations secondaires et tertiaires de diverses parties de la France. S. V, 1. — Appendice aux aperçus sur l'extension des terrains houillers. S. VI, 1. — Détails au sujet de la formation des oolithes calcaires. S. VII, 72. — Programme relatif à la théorie des gîtes métallifères. S. VII, 165. — Note sur certaines tempêtes hibernales de l'Algérie. S. VII, 237. — Note sur certaines colorations de la lune et du soleil. S. VIII, 1. — Hydrographie souterraine. S. VIII, 221. — Influence de la structure et du régime pluvial de la concavité bourguignonne sur les inondations de Lyon. S. IX, 50. — Nouvelles observations sur le bleuissement des astres. S. IX, 156. — Recherches sur les ombres colorées qui se manifestent à diverses heures, en diverses saisons, et sur les applications du phénomène. S. IX, 165. — Mémoires sur les mélaphyres, spilites, balsates et trapps. S. IX, 230. — Recherches sur la constitution géologique des montagnes du Palatinat et du Rhin, et sur la formation des spilites agatifères.

S. IX, 287. — Aperçus sur la structure du Jura septentrional. S. XI, 1. — Première série d'aperçus sur les variations séculaires du régime des fleuves. S. XI, 75. — Rapport sur un Mémoire de Poyet, relatif à l'histoire des exploitations métalliques du Lyonnais et des régions voisines. S. XI, 122. — De l'influence du mineur sur les progrès de la civilisation, d'après les données actuelles de l'archéologie et de la géologie. S. XI, 217. — Suite de l'influence du mineur. S. XII, 1. — Détails concernant l'orographie et la géologie de la partie des Alpes comprise entre la Suisse et le comté de Nice. S. XIII, 51. — Des pluies de terre observées dans le bassin du Rhône. S. XIII, 185. — Note sur la roche du sommet de l'Esterel. Bulletin, I, 1865, 91. — Voyage géologique dans le Languedoc, le Rouergue et l'Auvergne. Bulletin, I, 1865, 96. — Aperçus sur la diffusion du sel et sur son rôle dans certains phénomènes géologiques, hydrographiques et botaniques. S. XIV, 115. — Classification des phénomènes produits par l'électricité météorique. S. XVI, 113. — Esquisse géographique, ethnographique et géologique du département du Rhône. S. XVI, 277.

FRAISSE.

Notice sur Philippe-Auguste Gauthier. S. II, V. — Discours lu à l'occasion des obsèques du docteur Amédée Bonnet. L. VII, 165. — Discours prononcé sur la tombe de Genod. L. XI, 39. — Discours prononcé sur la tombe de Dumas. L. XI, 105. — Discours prononcé sur la tombe de Louis Perrin. Bulletin, I, 1865, 87.

FRANÇOIS.

Démembrement de la Pologne. L. 1re série, I, 5.

FRENET.

Sur la théorie analytique des surfaces. S. III, 5. — Observations météorologiques faites à neuf heures du matin à l'Observatoire de Lyon du 1er décembre 1851 au 1er décembre 1853. S. III, 177. — Observations météorologiques du 1er décembre 1853 au 1er décembre 1855. S. VI, 263. — Sommation d'une certaine classe de séries. S. VII, 59. — Note sur une formule d'analyse. S. VII, 222.

GAILLARD (Léopold de).

Nicolas Bergasse, publiciste. (Discours de réception.) L. X, 265.

GASPARIN (Paul de).

Reconnaissance de l'aqueduc romain qui amenait à Lyon les eaux de la vallée du Gier. S. VI, 202.

GAUTHIER.

Lettres inédites du connétable Arthur de Richemont aux conseillers et habitants de Lyon. L. VIII, 105.

GENOD.

Éloge de Pierre Revoil, peintre lyonnais. (Discours de réception.) L. xi, 19.

GILARDIN (Alphonse).

De la philosophie de l'histoire. (Discours de réception.) L. v, 318. — Du surnaturel et du mysticisme. L. x, 1. — Rapport sur le concours de poésie. L. x, 75. — Réflexions sur la doctrine du Père Gratry sur l'Infini. L. xi, 145 — J.-B. Dumas et ses œuvres. L. xi, 73. — Du rôle politique des Parlements, d'après l'histoire du Parlement de Bourgogne. L. xii, 283.

GLÉNARD et GUILLIERMOND.

Mémoire sur une nouvelle méthode de dosage de la quinine. S. x, 112.

GOBIN.

Les grands travaux publics modernes. (Discours de réception.) S. xxx, 193.

GODART.

Voyez Mulsant.

GONNARD.

Note sur les associations minérales du Capucin au mont Dore. S. xxiv, 77. — Note sur les associations minérales dans certains trachytes de Riveau-Grand au mont Dore. S. xxiv, 161. — Note sur quelques faits minéralogiques observés dans les granits des bords de la Saône. S. xxiv, 195. — Note sur l'existence dans les granits du Lyonnais d'une espèce nouvelle, la Dumortiérite. S. xxv, 165. — Note sur l'existence de l'Apatite dans les pegmatites du Lyonnais. S. xxv, 253. — Notes minéralogiques sur les environs de Pontgibaud. S. xxvi, 1.

GONNESSIAT (F.).

Sur l'équation personnelle dans les observations astronomiques de passages. S. xxxi, 167.

GRANDPERRET.

Histoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. L. 1re série, i, 5. — Rapport sur les médailles fondées par Fulchiron. L. 1re série, i, 200. — Des tendances actuelles en économie politique. L. 1re série, ii, 193. — Rapport sur les orgues de Beaucourt et Vœgeli. L. 1re série, ii, 249. — Rapport sur le concours ouvert pour l'éloge de Châteaubriand. L. 1re série, i, 401.

GRÉGORY.

Rapport sur le concours ouvert sur les causes locales qui nuisent à la fabrique de Lyon. S. 1re série, I, 177.

GUIGUE (M.-C.).

Note sur une inscription bilingue trouvée à Genay (Ain). L. XI, 185. — Les deux Ponce, évêques de Mâcon. (Discours de réception.) L. XX, 263.

GUIGUE (M.-C. et Georges).

Cartulaire lyonnais, tiré à part. 2 vol. in 4°, 1885 et 1892.

GUILLARD (Louis).

Rapport sur le concours pour l'éloge de Mme Récamier. L. I, 81. — Éloge de J.-F. Terme. (Discours de réception.) L. III, 52. — Note sur une lyre antique trouvée dans la Saône. L. XIII, 359. — Discours prononcé aux obsèques de Fournet. S. XVII, 145. — Mlle Adélaïde Perrin. — Rapport sur le concours ouvert par l'Académie. L. XVI, 321. — Rapport sur le tableau de saint André, d'après le Dominiquin, donné à l'église Saint-Jean par le cardinal Fesch. L. XVI, 313. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1869. S. XVIII, 1, et L. XIV, 319.

GUILLEBEAU et MULSANT.

Description d'un Coléoptère inédit, le *Crepido-phorus anthracinus*. S. IV, 29.

GUILLIERMONT.

Voyez GLÉNARD.

GUIMET (J.-B.).

Considérations sur l'application des sciences à l'industrie. (Discours de réception.) S. 1re série, II, 231. — Cahier manuscrit d'expériences faites en 1826 pour la fabrication de l'Outremer. S. XXIII, 353.

GUIMET (Émile).

La musique populaire. (Discours de réception.) L. XIV, 339. — Travaux de M. Chabas sur les temps de l'Exode. L. XVII, 39. — Hospice des enfants trouvés à Canton. L. XVIII, 225. — Note sur les Outremers. S. XXIII, 29. — Prix Christin et de Ruolz, rapport. L. XXII, 73. — Note sur la réunion des ouvriers de l'ameublement, à Paris. L. XXII, 159. — Rapport sur le concours pour le prix Dupasquier. L. XXVI, 351.

GUINAND (L'abbé).

De l'intelligence humaine. (Discours de réception.) L. XVII, 1.

GUINARD.

A propos de l'utilisation de l'eau bouillie dans l'alimentation. S. XXXI, 77.

GUNET.

Récit de la mort de Jeanne d'Arc, fragment d'un poème dramatique d'Isambart de la Pierre. L. IX, 39.

HAINL (Georges).

Rapport sur les harmoniums de H.-C. Beaucourt. L. X, 253.

HEINRICH.

La Légende de Don Juan et ses diverses interprétations. L. VI, 184. — Notice sur l'abbé Noirot. L. XIX, 123. — Notice sur Ernest Faivre. S. XXIV, 117. — Notice biographique sur Dareste de la Chevanne. L. XXII, 141. — Prix Lombard de Buffières, rapport. L. XXII, 21. — Notice sur Victor de

Laprade. L. xxiii, 1. — Notice biographique sur Émile Belot. L. xxiv, 305.

HÉNON.

Raport sur le concours pour l'éloge de Mathieu Bonafous. L. iii, 195. — Sur une espèce de Narcisse peu connue, le *N. Bernardi.* S. iv, 5. — Histoire et description d'un Champignon parasite, le Mérule destructeur, qui attaque les bois de construction. S. iv, 140. — Histoire et description de l'Œillet superbe. S. vi, 248. — Promenade aux Glénans, à la recherche du *Narcissus reflexus.* S. xiii, 177. — Note sur le Potiron mamelonné. S. xv, 193.

HIGNARD.

L'étude du grec dans l'éducation française. (Discours de réception.) L. xv, 97. — Les peintures antiques relatives au mythe de Daphné, d'après Wolgang Helbig. L. xv, 365. — Note sur un passage d'Horace. L. xvii, 265. — Rapport sur un livre de M. de la Saussaye, intitulé : *Les six premiers siècles littéraires de la ville de Lyon.* L. xvii, 343. — Discours prononcé aux obsèques de Théodore Dieu. L. xviii, 23, et S. xviii, 25. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1877. S. xxiii, 35, et L. xviii, 97. — Quelques idées sur la Théogonie d'Hésiode. L. xviii, 259. — Rapport sur les lettres de Mme de Gérando. L. xix, 111. — Notice biographique sur G.-A. Heinrich. L. xxvi, 137.

HUMBLOT.

Le président Gilardin, sa vie et ses écrits. (Discours de réception.) L. XVII, 341.

IMBERT.

Sur l'accouchement de Thamar. S. 1re série, I, 349.

JACQUART (l'abbé).

Étude sur les éruptions volcaniques du Velay et du Vivarais au Ve siècle. S. XXIX, 93.

JOLIBOIS.

Dissertation sur l'utilité de l'étude des antiquités ecclésiastiques. L. V, 86. — Sur l'importance et l'étendue de l'ancienne colonie de Lugdunum. L. VI, 155. — Dissertation sur l'origine des anciens peuples du Mexique. L. XV, 115.

JORDAN (Alexis).

Pugillus plantarum novarum. S. I, 212. — De l'origine des diverses variétés ou espèces d'arbres fruitiers et autres végétaux cultivés. S. II, 65.

JOURDAN.

Rapport sur les travaux et les préparations de Thibert. L. 1re série, II, 49. — Des Cestracions. S. XVII, 303. — Pluie de Crapauds. S. XVII, 307. — Rapport sur le concours régional d'Annecy. Bulletin, I, 1865, 150. — Mémoire sur un grand Félide fossile. Bulletin, II, 1866, 26.

JULLIEN.

Étude historique sur le plaidoyer de Cicéron pour Balbus. L. XX, 89.

LAFON.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire de Lyon, du 1er décembre 1867 au 1er décembre 1868. S. XVII, 1. — Du 1er décembre 1868 au 1er décembre 1869. S. XVIII. — Du 1er décembre 1869 au 1er décembre 1871. S. XIX. — Du 1er décembre 1871 au 1er décembre 1872. S. XX. — Du 1er décembre 1872 au 1er décembre 1873. S. XXI. — Du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875. S. XXII. — Du 1er décembre 1875 au 1er décembre 1878. S. XXIII. — Résumé des observations météorologiques faites dans la partie supérieure du bassin du Rhône. S. XXIII, 73. — Étude sur les surfaces. S. XXVII, 331.

LAGREVOL (De).

Notice sur saint Avit, évêque de Vienne. L. XI, 157.

LAPRADE (Dr Richard de).

Animisme et Vitalisme. L. IX, 209.

LAPRADE (Victor de).

Ballanche, sa vie et ses écrits. L. 1re série, II, 127. — Rapport sur le concours ouvert pour une composition en vers français sur Jacquard. L. II, 249. — De la poésie et du style au XVIIIe siècle. L. V, 165. — A Lyon, pièce de vers. L. VII, 234.

LECOQ.

Éloge de Grognier. (Discours de réception.) L. IV, 112.

LEGEAY.

De l'esprit moral de la tragédie antique. L. 1re série, II, 115.

LEGER.

Note sur l'ancien Pont de Saône. S. xxviii, 399. — Le travail et la paix sociale. (Discours de réception.) S. xxx, 161.

LEMBERT et RASSINIER.

Observations ozonométriques. S. xvi.

LOCARD (Arnould).

Note sur les pluies de boue dans la région lyonnaise. S. xxiv, 201. — Les sciences naturelles et les naturalistes lyonnais. (Discours de réception.) S. xxiv, 325. — Catalogue des Mollusques vivants, terrestres et aquatiques du département de l'Ain. S. xxv, 1. — Etienne Mulsant, sa vie et ses œuvres. S. xxv, 259. — Correspondance inédite sur la divisibilité de la matière. S. xxvi, 279. — Histoire des Mollusques dans l'antiquité. S. xxvii, 75. — Note sur une formule malacologique gallo-romaine. S. xxviii, 189. — Compte rendu des travaux de l'année 1886. S. xxix, 1, et L. xxiv, 225. — Recherches historiques sur la Coquille des Pèlerins. S. xxix, 149. — Discours prononcés aux funérailles de Fabisch, Belot et Boissieu. Liste de leurs principales œuvres. L. xxiv, 199, 217, 293. — Note sur une tombe romaine trouvée à Lyon. L. xxii, 21. — Jean Reignier. L. xxiii, 403.

LOIR.

Sur le pouvoir rotatoire de la mannite. S. XXII, 157. — Notes historiques sur la découverte de l'Outremer artificiel. S. XXIII, 333. — Note sur la double fonction chimique (alcool et aldéhyde) de divers acides monobasiques. S. XXIV, 1. — M. Saint-Clair Duport. S. XXVI, 15. — M. Tony Desjardins. S. XXVI, 23. — Compte rendu des travaux de l'année 1882. S. XXVI, 161, et L. XXII, 115.

LORTET (Pierre).

Unité de l'espèce et de la langue dans l'humanité. L. 1re série, II, 377. — Des fleuves et de leur influence. (Discours de réception.) S. 1re série, II, 33. — Comparaison graphique et mathématique des continents de l'ancien monde. S. I, 77. — Calendrier cophte, traduit de l'arabe et annoté. S. II, 25. — De la superstition dans les sciences. S. II, 209. — De la foi dans la science, S. III, 161. — De l'homme dans ses rapports avec la nature. L. VIII, 201. — Note sur le sucre de canne. S. IX, 1. — Notice sur Charles Ritter, professeur de géographie à Berlin. L. XI, 1.

MALO (Léon).

La Croix-Rouge de France. (Discours de réception.) L. XXVIII, 303.

MARMY.

Souvenirs de la Turquie d'Asie. Études de mœurs orientales. (Discours de réception.) S. xxiv, 37. — Considérations générales sur les microbes, au point de vue pathogénique et prophylactique. S. xxvii, 1.

MARTIN-DAUSSIGNY.

De l'alliance intime des Beaux-Arts et de l'Archéologie. (Discours de réception.) L. iii, 227. — Description d'une voie romaine découverte dans le quartier du Jardin-des-Plantes. L. iv, 133. — Description d'une voie romaine. L. v, 239. — Notice sur le perfectionnement de la peinture à l'huile, par Jean de Bruges. L. v, 264. — Notice sur l'inscription de Sabinius Aquila retrouvée en 1857. L. vi, 89 et 127. — Mémoire sur la statue équestre antique à laquelle appartient la jambe de cheval en bronze trouvée, en 1876, dans la Saône. L. viii, 82. — Notice sur les découvertes faites en 1859, lors de la démolition de l'ancien hôpital des Filles Sainte-Catherine et de l'Aumône générale devenus plus tard l'Hôtel du Parc. L. viii, 129. — Rapport sur la nouvelle édition, par Monfalcon, du livre de Spon, sous le titre de *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*. L. viii, 283. — Éloge de Victor Vibert. L. ix, 101. — Éloge de C. Bonnefond. L. ix, 225. — Procès-verbaux du Comité d'histoire et d'archéologie. L. x, 201. — Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste à Lyon. L. xi, 111. — Découvertes archéologiques dans le lit du Rhône à Lyon. L. xii,

153. — Procès-verbaux du Comité d'archéologie. L. XII, 209. — Procès-verbaux du Comité d'histoire et d'archéologie. L. XIII, 296. — Notice sur Morand et Perrache. L. XV, 403. — Rapport sur le concours pour l'histoire de la peinture, de la sculpture, architecture et gravure à Lyon. Bulletin, I, 1865, 24.

MARCHAND (E.).

Relations des phénomènes solaires et des perturbations du magnétisme terrestre. S. XXIX, 49. — Corrections nécessitées par les variations d'humidité dans certaines installations magnétiques. S. XXX, 111. — Observations des taches solaires en 1890 et des facules solaires en 1889-1890, à l'Observatoire de Lyon. S. XXXI, 141.

MAURICE.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire de Lyon, du 1er décembre 1866 au 1er décembre 1867. S. XVII.

MAYET.

Voyez MULSANT.

MAX-SIMON.

Hérédité morale et dissemblance physique. S. XXVIII, 209.

MOLLIÈRE (A.).

Des aptitudes spéculatives et esthétiques de l'esprit lyonnais et de leur influence dans l'ordre intellectuel et moral. (Discours de réception.) L. xii, 121. — Étude sur l'ouvrage de M. Victor de Laprade, intitulé le *Sentiment de la nature avant le christianisme*. L. xiii, 111. — Suite. L. xiv, 241. — De la métaphysique du Droit. L. xix, 49. — Discours prononcé aux funérailles du docteur Marmy. L. xxii, 357, et S. xxvii, 49. — Compte rendu des travaux de l'année 1883. S. xxviii, 217, et L. xxiii, 327. — Du visible et de l'invisible. L. xxiii, 155. — Poésie pour l'inauguration de la statue de Victor de Laprade. L. xxvi, 277.

MOLLIÈRE (H.).

Un précurseur lyonnais des théories microbiennes. S. xxviii, 245. — De l'assistance aux blessés avant l'organisation des armées permanentes. (Discours de réception.) S. xxix, 235. — Statistique gallo-romaine, particulièrement à Lugdunum, du Ier au IVe siècle. L. xxviii, 331.

MONFALCON.

Éloge du docteur baron de Polinière. S. viii, 1.

MONIN.

Éloge du docteur Gubian. S. XVII, 205.

MONTHEROT (De).

Promenades dans les Alpes. L. 1re série, I, 367. — De la longévité humaine, pièce de vers. L. IV, 269. — Documents inédits sur la révolution de Suède en 1772. L. VI, 25.

MONTROUSIER.

Flore de l'île Art, près de la Nouvelle-Calédonie. S. X, 173.

MORIN (Jérôme).

Luc.-Mun. Plancus est-il le premier fondateur de la ville de Lyon? L. III, 33. — Rapport sur le concours ouvert, relativement aux moyens d'atténuer pour les ouvriers en soie les effets des crises. L. IV, 177. — Lyon après le IX thermidor. L. VI, 46. — Sur la question de l'oisiveté des classes riches. L. VII, 81. — Rapport sur le concours ouvert relativement à la question du salaire des femmes. L. VIII, 9.

MORIN-PONS (Henry).

Les Villeroy. (Discours de réception.) L. x, 169. — La Fille de Bayart, notes historiques et généalogiques, L. xvii, 242. — Lamartine à Lyon. L. xxvii, 413. — Fondation Clément Livet, rapport sur les prix. L. xxvii, 441. — Compte rendu des travaux de l'année 1891. L. xxviii, 237, et S. xxxi, 357. — Discours prononcé aux funérailles de Joséphin Soulary. L. xxviii, 133. — Id. aux funérailles de Valentin Smith. L. xxviii, 137.

MULSANT.

Note sur le *Callimus abdominalis*. S. 1re série, ii, 417. — Description d'un coléoptère nouveau, le *Clytus lama*. S. 1re série, ii, 421. — Description d'une nouvelle espèce de coléoptère, le *Ceratoderus graniger*. S. i, 1. — Description d'un coléoptère nouveau, *Helobius noticollis*. S. i, 75. — Description de quelques espèces d'insectes constituant une tribu nouvelle parmi les coléoptères trimères. S. i, 69. — Description de quelques coléoptères nouveaux de la tribu des Longicornes. S. i, 122. — Description de deux nouvelles espèces de coléoptères de la tribu des Lamellicornes. S. i, 138. — Observations sur le *Pentodon monodon*. S. i, 151. — Description d'une nouvelle espèce de Buprestide, *Sphenoptera subcostata*. S. i, 187 — Description d'une nouvelle espèce de Zygia, le *Z. scutellaris*. S. i, 190. — Description d'une nouvelle espèce d'Ammoecius, *A. numidicus*. S. i, 192. —

Description d'une nouvelle espèce de Longicorne, le *Phytoecia scapulata*. S. I, 194. — Description d'un nouveau genre et d'une espèce nouvelle de coléoptères, le *Diprosopus melanurus*. S. I, 209. — Note sur le *Bostrichus trispinosus* d'Olivier. S. I, 205. — Description d'un nouveau genre et d'une espèce nouvelle de coléoptères, *Hymenophorus Doublieri*. S. I, 201. — Note pour servir à l'histoire des *Anthrax*. S. II, 18. — Observation sur quelques espèces de coléoptères du genre Dorcadion. S. II, 50. — Description d'une nouvelle espèce de coléoptère, *Chrysomela Ludovicæ*. S. IV, 18. — Étude sur les coléoptères du genre *Bruchus* qui se trouvent en France. S. VIII, 28. — Monographie des Coccinellides. S. XV, 1. — Suite de la monographie des Coccinellides. S. XVI, 1. — Fin de la monographie des Coccinellides. S. XVII, 1. — Notice sur J.-B. Guimet. S. XIX, 161.

MULSANT et BOURCIER.

Description d'une nouvelle espèce d'Oiseau-Mouche, le *Trochilus pichincha*. S. 1re série, II, 427.

MULSANT et GODART.

Description d'un coléoptère inédit constituant un nouveau genre d'Elatérides, le *Trichophorus Guillebelli*. S. IV, 21.

MULSANT et GUILLEBEAU.

Description d'un coléoptère inédit, constituant un genre nouveau d'Elatérides. S. IV, 29.

MULSANT et MAYET (Valéry).

Histoire des métamorphoses de diverses espèces de coléoptères. S. XIX, 313.

MULSANT et REY.

Description d'une nouvelle espèce de *Bostrichus*, le *B. Victoris*. S. II, 205. — Description d'une espèce nouvelle de Carabique, la *Feronia alpicola*. S. II, 207. — Description d'une nouvelle espèce de Malachie, *Malachius cyanescens*, S. II, 219. — Description de trois coléoptères nouveaux de la famille des Scymniens, *Scymnus alpestris, Sc. anomus* et *Coelopterus salinus*. S. II, 221. — Essai d'une division des derniers Mélasomes. S. II, 226. — Id. (suite). S. III, 20. — Description d'un coléoptère constituant un genre nouveau de Taxicornes, *Erelus sulcipennis*. S. IV, 25. — Suite de l'essai d'une division des derniers Mélasomes, tribu des Pandarites. S. IV, 153. — Description d'un coléoptère inédit, de la tribu des Brachélytres, l'*Eugnatus longipalpis*. S. I, 141. — Description de deux espèces nouvelles de *Cryptocephalus*. S. I, 145. — Description de quelques coléoptères nouveaux ou peu connus de la tribu des Brachélytres, apparte-

nant au genre *Homalota* Erichson. S. I, 155. — Coup d'œil sur les insectes de la famille des Cantharidiens, accompagné de la description de plusieurs espèces nouvelles ou peu connues. S. VIII, 122. — Essai d'une division des derniers Mélasomes, famille de Parvilabres, quatrième tribu, Opatrites. S. IX, 63 — Suite de l'essai d'une division des derniers Mélasomes. S. X, 1. — Histoire naturelle des punaises de France. S. XVIII, 185. — Tableau méthodique des Coléoptères brévipennes. Famille des Aléochariens. S. XIX, 72. — Les Bolitocharaires. S. XIX, 75. — Tribu des Brévipennes. — Famille des Aléochariens. S. XX, 23. — Brévipennes. — Xantholiniens. S. XXII, 217.

MULSANT et WACHANRU.

Note pour servir à l'histoire du *Cyrtonus rotundatus*. S. 1re série, II, 401. — Description d'une nouvelle espèce de Carabique, *Procrustes asperatus*. S. III, 366. — Description d'un coléoptère nouveau, *Cryptocephalus gloriosus*. S. III, 159. — Première série de coléoptères nouveaux ou peu connus. S. II, 1.

NOLHAC.

De la hache sculptée sur plusieurs monuments funèbres. L. 1re série, I, 511.

NEYRAT (Stanislas).

Du chant du peuple à l'église, cantique et plain-chant. (Discours de réception.) L. XVII, 51. — Un festival musical en Angleterre. L. XVIII, 83. — Quelques jours en Dalmatie et au Monténégro. L. XVIII, 295. — Rapport sur le concours pour le prix Christin et de Ruolz. L. XIX, 219. — A propos d'une messe inédite de Méhul. L. XXII, 17.

ONOFRIO.

Essai d'un glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais. L. IX, 247. — Notice sur Jean-Claude Fulchiron. L. XIII, 239. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1873. L. XV, 301, et S. XX, 199. — Les lois positives contre le suicide. L. XVI, 253.

PARISET.

Étude sur le régime économique intérieur de l'industrie de la soie à Lyon. (Discours de réception.) S. XXI, 51. — Rapport sur le concours pour le prix du prince Lebrun. S. XXIV, 257. — Note sur un drap d'or arabe du XIII[e] siècle. L. XXII, 97. — Note sur la fabrique lyonnaise. L. XXII, 165. — La Chambre de Commerce de Lyon au XVIII[e] siècle. L. XXIV, 1. — Rapport de la commission des prix Lombard de Buffières. XXVI, 123. — La Chambre de Commerce de Lyon au XIX[e] siècle. L. XXVII, 1.

Rapport de la commission des prix Lombard de Buffières. L. xxvii, 337. — Rapport, id. L. xxvii, 435. — Les industries de luxe. L. xxvii, 379.

PAYOT.

Note sur la végétation de la région des neiges. S. xvii, 67.

PERRET DE LA MENUE.

Recherches historiques et archéologiques sur le bouclier. (Discours de réception.) L. xix, 239. — Coup d'œil sur quelques villes du midi de la France. — Orange. L. xix, 33. — Coutumes romaines. — Gourmandise chez les anciens, cuisine et repas. L. xx, 113.

PERREY (Alexis).

Documents sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques au Japon. S. xii, 281.

PERRIN (Louis).

Des peintures qui décorent les anciens manuscrits. L. vii, 17.

PERRIN (Théodore).

De l'influence des doctrines et de la civilisation sur la musique. (Discours de réception.) L. IV, 190. — Discours prononcé sur la tombe du président Durieu. L. XIII, 362. — Allocution à J. Collet, lauréat du prix Ampère. L. XIV. 238. — De l'allaitement maternel dans ses rapports avec la vie physique, morale et sociale. — Analyse de l'ouvrage du Dr Brochard sur la mortalité des nourrissons en France. S. XV, 298. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1868. S. XVII, 121. — Allocution à l'occasion de l'installation de L. Guillard comme président de la classe des lettres. S. XVII, 142. — Étude critique des doctrines médicales régnantes et de la valeur de la statistique appliquée à la médecine. S. XIX, 1. — De l'éducation supérieure. S. XXI, 96. — De l'allaitement mercenaire considéré comme cause des affections morbides constitutionnelles. S. XXII, 109. — De la force psycho-vitale dans ses rapports avec les fonctions physiologiques et les maladies. S. XXIII, 1.

PERRIN (J).

Fondation Clément Livet, rapport sur les prix. L. XXVII, 334.

PERRIS.

Excursion entomologique et botanique dans les grandes Landes S. 1re série, II, 433. — Note pour

servir à l'histoire des *Phytonomus* et des *Phytobius*. S. I, 93. — Note sur les métamorphoses de divers *Agrilus*. S. I, 107.

PÉTREQUIN.

Essai sur l'histoire de la chirurgie à Lyon. (Discours de réception.) L. V, 102. — Fragment sur l'histoire de la littérature médicale au moyen âge. L. V, 274. — Suite des fragments de littérature médicale. — Hippocrate, Galien, Paul d'Égine. L. VI, 105 et 236. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1859. L. VIII, 253. — Un épisode de la querelle des anciens et des modernes. L. IX, 1. — Études sur Hippocrate. — Recherches historiques et critiques sur l'opuscule des hémorroïdes et sur celui des fistules. L. IX, 161. — Recherches historiques sur les rapports de la chirurgie avec la médecine aux différentes époques. L. X, 227. — De l'intervention de la physiologie dans l'interprétation d'un passage controversé des Églogues de Virgile. L. XI, 193. — Examen critique des divers modes de préparation qu'on fait subir aux eaux minérales dans le but d'en concentrer les éléments minéralisateurs. S. XIII, 155. — Vues nouvelles sur l'interprétation chirurgicale d'Hippocrate et sur la détermination des doctrines hippocratiques touchant les luxations du coude. S. XIV, 33. — Nouvelles recherches historiques et critiques sur Pétrone et sur les découvertes successives des principaux manuscrits du Satyricon. L. XIV, 1. — Du transport des blessés chez les Anciens, d'après les poètes grecs et latins. L. XV, 1. — Œuvres poétiques d'Eugène Faure, notice biographique

et littéraire. L. xv, 225. — Étude littéraire et lexicologique sur le *Dictionnaire de la langue française* de Littré. L. xv, 321. — Nouvelles recherches sur la topographie médicale et la statistique de Lyon. S. xv, 113. — L'éthérisation et la chirurgie lyonnaise pour servir à l'histoire de l'anesthésie chirurgicale. S. xv, 197. — Nouvelles recherches sur le choix à faire entre le chloroforme et l'éther comme anesthésique. S. xv, 242. — Vues nouvelles sur la submersion. S. xv, 276. — Sur un procédé propre à prévenir la suppuration. S. xv, 288. — Études nouvelles sur la chirurgie d'Hippocrate. S. xvi, 235. — Des effets croisés dans les lésions traumatiques du crâne, d'après Hippocrate et les autres médecins de l'antiquité. S. xvi, 250. — Vues nouvelles sur la composition chimique du cérumen et son rôle dans les maladies de l'oreille. — S. xvii, 221. — Nouvelles recherches sur la physiologie comparée du cérumen. S. xvii, 309. — Œuvres poétiques d'Eugène Faure. Notice biographique et littéraire, deuxième partie. L. xvi, 1. — Conférence sur les ambulances lyonnaises. S. xviii, 149. — Études médicales sur les eaux minérales de Royat. L. xviii, 83. — Mémoire sur quelques cas d'anévrysmes traumatiques du pli du coude. S. xviii, 51. — Notice historique sur le docteur Corneille Broeckx, d'Anvers. S. xviii, 21. — Recherches sur les eaux potables de Clermont-Ferrand. S. xviii, 115. — Du transport des blessés dans les ambulances de siège et généralement dans les ambulances provisoires. S. xix, 41. — Des eaux minérales de France comparées à celles de l'Allemagne. S. xix, 185. — Recherches expérimentales de thermométrie dans le midi de la France. S. xx, 323. — Étude médicale sur les eaux ferru-

gineuses et particulièrement sur l'eau d'Orezza. S. xx, 345. — De l'usage de l'eau minérale de Saint-Galmier, comme eau hygiénique et comme eau de table. S. xxi, 43. — Chirurgie d'Hippocrate. — De la détermination des points de l'aisselle où Hippocrate appliquait le fer rouge. S. xxi, 167. — La chirurgie d'Hippocrate et la bibliothèque des médecins grecs et latins. S. xxi, 179. — Chirurgie d'Hippocrate. — Restitution et interprétation d'un chapitre jusqu'ici incompris d'Oribase, contenant un commentaire de Galien sur les luxations du coude. S. xxi, 79. — Chirurgie d'Hippocrate. — Étude comparée des poses académiques anciennes et modernes et de leur application à la détermination des luxations et spécialement de celles du coude. S. xxii, 47.

PIGEON.

Considérations sur l'état de l'industrie dans les sociétés modernes. S. 1re série, i, 393. — Du nouvel orgue construit par Zeiger pour l'église de Chambéry. L. 1re série, ii, 93. — De l'utilité, de la puissance et de la rapidité d'action des freins employés sur les chemins de fer. S. 1re série, ii, 125. — Mémoire sur les dunes du golfe de Gascogne S. 1re série, ii, 349. Note sur l'emploi du frein dynamométrique de Prony. S. 1re série, ii, 507.

POLINIÈRE (De).

Discours d'ouverture à la séance publique du

18 février 1845. L. 1re série, I, 197. — Rapport sur le concours ouvert pour l'éloge du maréchal Suchet. L. II, 215. — Éloge de Viricel, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon. S. VII, 1.

POTTON.

Notice historique sur le Dr J.-J. Richard de Laprade. L. X, 133. — Études historiques et critiques sur la vie, les travaux de Symphorien Champier, et particulièrement sur ses œuvres médicales. L. XI, 253. — Prix Jean-Jacques Ampère, fondé par M. et Mme Cheuvreux. L. XIII, 172. — Étude sur la vie et les travaux de Jean-Jacques Ampère. L. XIII, 175.

RASSINIER et LEMBERT.

Observations ozonométriques. S. XVI, 1.

RAULIN (J.).

Voir André et Raulin.

REGNAUD.

Les traités de politique sanscrits et la principale vertu des rois d'après les brahmanes. L. XX, 343.

REIGNIER.

De l'intime relation des Beaux-Arts et de l'Art industriel. (Discours de réception.) L. xii, 103. — Rapport sur le concours pour l'histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure. L. xiii, 278. — Rapport sur le prix Louis Dupasquier. L. xvii, 81. — Rapport, id. L. xix, 40. — Rapport, id. L. xxii, 233.

RÉROLLE (Louis).

Étude sur les mammifères fossiles des dépôts pampéens de la Plata. S. xxiv, 281.

REUCHSEL (Léon).

Étude sur le rôle de la mélodie, du rythme et de l'harmonie, dans la musique de tous les peuples de l'Europe. L. xix, 263. — Fragments de musique ancienne. L. xix, 357.

REY (Claudius).

Voyez MULSANT.

RODET (A.).

Étude sur le bacille typhique et l'étiologie de la fièvre typhoïde. S. xxxi, 91.

ROLLET.

De l'application du feu à l'hygiène dans les temps préhistoriques. (Discours de réception.) S. XXIII, 243.

ROUGIER (Louis-Auguste).

Éloge du D[r] Pravaz. (Discours de réception.) L. III, 201. — Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1858. L. VII, 260.

ROUGIER (Paul).

Considérations sur l'Ordre moral dans la Société et les devoirs des classes supérieures. (Discours de réception.) L. XVI, 223. — Essai historique sur l'esprit d'association au moyen âge. L. XVII, 27. — Étude sur le rapport présenté à l'Assemblée nationale par M. Ducarre au sujet des conditions du travail en France et des syndicats professionnels. L. XVIII, 337. — Les industries du Rhône et de la Loire devant la Commission du tarif des douanes et des traités commerce; la Soie. L. XVIII, 383. — Compte rendu des travaux de l'année 1883, S. XXVI, 343, et L. XXII, 309. — Les idées nouvelles en économie politique. L. XXI, 309. — Humblot, Ducarre, Jean Tisseur, de la Prade, Chenavard. L. XXII, 109-199-227-283-287. — L'assistance à domicile. L. XXVI, 1. — Le Comité général des Sociétés de secours mutuels du Rhône. L. XXIII, 175. — Rapport sur le concours pour le prix Lombard de

Buffières. L. xxiii, 377. — Les agents de change de Lyon. L. xxviii, 141. — Funérailles du président Valentin, discours. L. xxviii, 299. — L'abbé Bancillon et son œuvre, rapport sur le concours Lombard de Buffières. L. xxviii, 269.

ROUX (Léon).

Sauzet. (Discours de réception.) L. xviii, 115. — Obsèques du Dr B. Teissier. S. xxx, 29 — Du concours de l'Académie à la fondation de la Martinière. L. xxii, 265. — Compte rendu des travaux de l'année 1889. S. xxx, 117, et L. xxvii, 307. — Rapport sur le concours pour les prix Lombard de Buffières. L. xxiii, 203. — Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Victor de Laprade. L. xxvi, 257. — Rapport sur les prix Lombard de Buffières. L. xxvi, 359. — Obsèques de M.-C. Guigue, discours. L. xxvi, 391. — Obsèques de Perret de la Menue, discours. L. xxvii, 255. — Rapport sur les prix de vertu, fondation Clément Livet. L. xxviii, 287.

SAINT-JEAN.

Notes et recherches sur l'authenticité du portrait de Jacques Stella. L. v, 99. — De l'influence des Beaux-Arts sur l'industrie lyonnaise. L. v, 208.

SAINT-LAGER.

Des origines des sciences naturelles. S. xxvi,

27. — Table des matières contenues dans les Mémoires de l'Académie jusqu'en 1881, tiré à part.

SAUSSAYE (De la).

Sur les origines de Lyon. (Discours de réception). L. VII, 113. — Histoire littéraire de Lyon. L. VII, 238. — Id. suite. L. IX, 181. — Rapport sur le projet d'ériger une statue au marquis de Jouffroy d'Abbans, et des bustes au Dr Viricel et au peintre Saint-Jean. S. XVII, 86.

SAUZET (Paul).

Allocution à la séance publique du 11 juillet 1854. L. III, 180. — Considérations sur les retraites forcées dans la magistrature. L. IV, 5. — Allocution à la séance publique du 3 juillet 1855. L. IV, 163. — Discours prononcé sur la tombe de Menoux. L. IV, 281. — Discours prononcé aux obsèques du Dr Amédée Bonnet. L. VII, 157. — Allocution à la séance publique du 15 février 1859. L. VII, 169. — Éloge de Chantelauze. L. VIII, 299. — Discours prononcé aux obsèques du Dr Rougier. L. XI, 137. — Éloge de Ravez. L. XII, 1. — Allocution sur Alexis de Jussieu. L. XIII, 91. — Allocution au sujet du prix J.-J. Ampère. — Traits distinctifs du caractère lyonnais. L. XIV, 193. — Notes de souvenirs de la séance publique de l'Académie de Lyon du 1er août 1871. L. XV, 175. — Le cardinal Billet. L. XV, 219. — Hommage à la mémoire de Ludovic Vitet. L. XIV, 185. — Allocution à l'occa-

sion de la remise à M. Sicard du prix Louis Dupasquier. L. XVII, 99. — Allocution prononcée le 13 janvier 1876 en quittant la présidence. L. XVII, 159. — Allocution prononcée aux fêtes de l'inauguration de la statue de Châteaubriand. L. XVII, 105.

SERVAN DE SUGNY.

Le paria divin, d'après le Kural, livre de l'Inde. L. II, 23. — L'Abbaye et la Ville de Nantua. L. VII, 108.

SICARD (H.).

Coup d'œil historique sur la marche de la zoologie, ses progrès et ses tendances. (Discours de réception.) S. XXXI, 1.

SOULACROIX.

Compte rendu des travaux de l'année 1840, tiré à part. (V. Comptes rendus de 1809 à 1841.)

SOULARY.

Une physionomie lyonnaise. (Discours de réception.) L. XXII, 45.

SOULTRAIT (De)

Considérations archéologiques sur les églises de Lyon. (Discours de réception.) L. VIII, 30.

SPARRE (Comte de).

Les principes qui ont permis la transformation des armes à feu pendant ces dernières années. (Discours de réception.) S. XXXI, 383.

TABOURIN.

Remarques sur les théories de la combustion. S. 1re série, II, 61.

TEISSIER (Bénédict).

La mission sociale de la Médecine. (Discours de réception.) Bulletin, I, 1865. — Discours prononcé sur la tombe de Louis Guillard. L. XVII, 273. — Discours prononcé sur la tombe de Paul Sauzet. L. XVII, 277. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1876. L. XVII, 282, et S. XXII, 283. — Allocution en prenant possession de la présidence. S. XXII, 1. — Allocution à la séance publique du 25 juillet 1876. S. XXII, 5. — Discours prononcé aux funérailles du Dr Pétrequin. S. XXII, 105. — Discours prononcé à l'occasion de la mort de

Dumortier. S. XXII, 169. — Compte rendu des travaux de l'année 1888. S. XXX, 320, et L. XXVI, 320. — Discours à l'inauguration de la statue d'André-Marie Ampère. L. XXVI, 309.

THÉVENET.

Sur les gisements aurifères et platinifères de l'Orégon. S. X, 129.

TISSERAND.

Théorie de la combustion. S. 1re série, II, 61. — Histoire abrégée de la médecine vétérinaire. (Discours de réception.) L. IV, 225. — Compte rendu des travaux de l'Académie en 1864. Bulletin, I, 1865, 8.

TISSEUR (Jean).

Une visite au tombeau de Jacquard, poème. L. II, 265. — Des affinités de la poésie et de l'industrie. L. VII, 198. — La guerre, idylle grecque. L. X, 355. — Rapport sur le concours pour l'amélioration de la condition des femmes. L. XVIII, 193.

TISSEUR (Clair).

Antoine Chenavard. (Discours de réception.) L. XXIV, 347.

VACHEZ.

Du rôle de la charité à Lyon aux différentes époques de notre histoire. (Discours de réception.) L. xxii, 329. — Histoire de la statue d'André-Marie Ampère. L. xxvi, 293. — De l'acquisition des terres nobles par les roturiers du xiii[e] au xvi[e] siècle. L. xxviii, 1.

VALANTIN.

Jean Tisseur (discours de réception). L. xxiii, 231.

VALENTIN-SMITH.

De la philosophie de la Statistique. L. iii, 78. — Quelques mots sur l'histoire et la nécessité de la Statistique. L. iii, 110. — Considérations sur la Dombes. L. v, 5. — Note sur le danger de l'accroissement des villes par la dépopulation des campagnes. L. vi, 287. — Considérations sur l'histoire de la Ville et de l'abbaye de Nantua. L. vii, 279. — Notions sur l'origine et le nom des Burgondes et sur leur premier établissement dans la Germanie. L. viii, 145. — Notions historiques sur le deuxième établissement des Burgondes dans la Germanie. L. xi, 65.

VALSON.

Du sentiment de l'idéal et de la poésie dans la

science et chez les savants (discours de réception). S. xxvi, 181. — Le système philosophique d'Ampère. S. xxviii, 377. — Rapport sur le concours du prix Herpin. S. xxix, 25.

VIALLETON.

Observations météorologiques faites du 1er janvier au 31 décembre 1868 à l'Observatoire fondé à Thurins par M. Marnas. S. xvii, 1.

VIQUESNEL (Aug.).

Coup d'œil sur quelques points de l'histoire des peuples slaves. L. xiii, 1.

WACHANRU.

Voyez Mulsant.

WARD (Jules).

Aperçus sur les origines de la Musique. (Discours de réception.) — Bulletin, i, 1865, 51. — A propos de liturgie. L. xii, 163. — Des théâtres subventionnés de la province. L. xiii, 100.

YÉMÉNIZ.

Les Anglais et la Grèce. Premier épisode.— Parga. L. xv, 121. — Paysages grecs. — La vallée de Lacédémone. L. xv, 385. — Poésie populaire de la Grèce moderne. (Discours de réception.) L. xv, 159. — L'Archimandrite, récit des guerres de l'indépendance grecque. L. xvii, 219. — Les Ducs français d'Athènes. L. xviii, 27.

§ 5

DERNIER RÈGLEMENT

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON

TITRE PREMIER

De la composition de l'Académie

1. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon se compose d'Associés, de Titulaires, de Titulaires émérites et de Correspondants.

Les Membres de l'Académie sont divisés en deux Classes : Classe des Sciences et Classe des Belles-Lettres et Arts. (Art. 1er des Statuts.)

I. DES ASSOCIÉS

2. Le nombre des Membres Associés de l'Académie ne peut excéder quatre-vingts, répartis également entre les deux classes.

Ils sont choisis, en France et à l'étranger, parmi

les hommes qui occupent des places éminentes, parmi les Membres des principales Sociétés savantes, et parmi ceux qui se sont fait un nom par leurs travaux ou par leurs ouvrages. (Art. 2 des Statuts.)

3. Les Associés peuvent assister à toutes les séances de l'Académie, y faire des lectures et prendre part aux discussions; mais ils n'ont point voix délibérative.

II. DES TITULAIRES ET DES TITULAIRES ÉMÉRITES

4. Les Membres titulaires de l'Académie ont voix délibérative dans toutes ses opérations; ils partagent avec les Titulaires émérites seuls le droit de faire partie du Bureau de la Compagnie.

5. Le nombre actuel des Tilulaires est fixé à *cinquante-deux*, et ne pourra, en aucun cas, s'élever au-dessus de *soixante*. Sur ce nombre de cinquante-deux Membres titulaires, *vingt-quatre* appartiennent à la Classe des Sciences, et *vingt-huit* à celle des Belles-Lettres et Arts. (Art. 3 des Statuts.)

6. Les vingt-quatre Membres de la classe des Sciences sont répartis en trois sections :

1re SECTION. — Mathématiques, mécanique et astronomie, physique et chimie. . . 9 membres.

2e SECTION. — Sciences naturelles; minéralogie et géologie; botanique et physiologie

végétale; zoologie, anatomie et physiologie comparée; économie rurale.. . . . . . 9 membres.

3e Section. — Médecine et chirurgie . . 6 membres.

7. Les vingt-huit Membres composant la classe des Belles-Lettres et Arts sont répartis en quatre sections :

1re Section. — Littérature, éloquence, poésie, philologie. . . . . 7 membres.

2e Section. — Histoire et antiquités. . . 6 membres.

3e Section. — Philosophie, morale, jurisprudence, économie politique. . . . . 9 membres.

4e Section. — Peinture, sculpture, architecture, gravure, musique. . . . . . 6 membres.

8. Aucun Membre titulaire ne peut passer d'une Section dans une autre qu'en vertu d'une délibération de l'Académie, prise trois mois au moins après l'époque où il en a formé la demande.

9. Les Membres titulaires ne peuvent être choisis que parmi les personnes domiciliées à Lyon ou dans les communes suburbaines. (Art. 4 des Statuts.)

10. Les Titulaires qui transportent leur domicile réel dans une autre localité, ou qui acceptent des fonctions publiques hors de Lyon, sont portés de plein droit sur la liste des Correspondants.

Si, par la suite, ils reprennent leur domicile à Lyon, ils occupent de droit et sans élection la pre-

mière place de Titulaire vacante dans la Section à laquelle ils appartenaient.

11. Les Membres titulaires de l'Académie sont seuls assujettis à l'obligation d'un discours de réception.

Ce discours doit être prononcé dans l'une des trois séances publiques qui suivent l'admission. Tout Titulaire qui néglige, sans excuse valable, de se conformer à cette disposition, pourra être réputé démissionnaire.

12. Le Récipiendaire est tenu de communiquer son discours à l'Académie, quinze jours au moins avant la séance publique où il doit être entendu, et de se conformer aux observations délibérées par elle sur la rédaction de ce discours.

13. Les Titulaires non encore reçus jouissent des mêmes droits que les Correspondants de l'Académie.

14. Les Titulaires et les Titulaires émérites ont exclusivement le droit d'emporter les livres, mémoires et autres pièces appartenant à l'Académie, à la charge d'en donner récépissé à l'Archiviste et de restituer ces objets dans le mois de la communication qui leur en est faite.

15. Les Membres titulaires sont tenus de solder annuellement, entre les mains du Trésorier, une contribution déterminée par l'Académie.

Est réputé démissionnaire tout Membre qui,

après les avertissements convenables, n'a point satisfait à cette obligation.

16. Tout Membre tituilare de l'Académie, après vingt ans d'exercice, peut, sur sa demande, être porté sur le tableau des Membres émérites.

Cette promotion est facultative de la part de la Compagnie, lorsque l'exercice est moindre de vingt ans. La résolution de l'Académie se forme, en ce cas, au scrutin secret, à la majorité des voix, et hors la présence du Membre postulant. (Art. 5 des Statuts.)

17. Les Membres émérites ont les mêmes privilèges que les autres Titulaires ; dans toutes les assemblées de la Compagnie, ils prennent séance immédiatement après les Membres du Bureau.

Ils sont dispensés de la contribution annuelle.

III. DES CORRESPONDANTS

18. Les correspondants de l'Académie ne peuvent excéder le nombre de cent, *cinquante* pour chaque classe.

Ils sont choisis parmi les personnes qui cultivent les sciences, les lettres et les arts, en France et dans les pays étrangers. (Art. 6 des Statuts).

19. Les correspondants qui se trouvent accidentellement à Lyon peuvent assister à toutes les séances de l'Académie et y faire des lectures ;

mais ils n'ont point voix délibérative et ne peuvent prendre la parole dans les discussions que sur l'invitation du Président.

IV. DISPOSITIONS COMMUNES AUX TROIS CATÉGORIES CI-DESSUS

20. Il est pourvu aux places d'Associés, de Membres titulaires, de Titulaires émérites et de Correspondants par des élections.

21. Nul ne peut être porté comme candidat aux places d'Associés, de Titulaires ou de Correspondants, qu'à la suite d'une présentation et d'un rapport particulier.

La présentation pour les candidats aux places de Titulaires consiste dans une lettre écrite des candidats eux-mêmes. Pour les places d'Associés, elle doit, et, pour celles de Correspondants, elle peut avoir lieu d'office ; il suffit qu'elle soit faite par un Membre de l'Académie.

Quand il s'agit d'une candidature pour une place de Titulaire, le rapport est fait par un Membre de la section où la vacance a lieu, Membre désigné par la section elle-même.

Quand il s'agit d'une candidature aux places d'Associés ou de Correspondants, le rapport est fait par un Membre d'une des deux Commissions de présentation. Il existe deux Commissions de

présentation, une pour chaque classe ; elles comprennent deux Membres de chaque section commés pour deux ans, et désignés par le Président.

22. Nul ne peut être soumis à l'élection, s'il n'est inscrit depuis trois mois au moins sur la liste des candidats.

23. Si, dans l'intervalle entre l'inscription et l'élection, un candidat au titre de Correspondant convertit sa demande en celle de Titulaire, son inscription ne peut être modifiée qu'à la suite d'un nouveau rapport.

Les candidats inscrits pour les places de Titulaires sont libres en tout état de cause de convertir leur demande en celle de Correspondants, lorsqu'ils se trouvent d'ailleurs dans les conditions d'aptitude applicables à cette dernière catégorie.

Dans tous les cas spécifiés ci-dessus, le délai prescrit par l'article 22 court à partir du jour de l'inscription primitive.

24. Nul ne peut se porter candidat à une place de Titulaire que pour une seule Classe de l'Académie.

25. Deux séances d'élection ont lieu chaque année : l'une, le premier mardi de juin ; l'autre, le premier mardi de décembre.

26. La section spéciale, quand il s'agit de l'élection d'un Titulaire, les Commissions de présentation, chacune en ce qui concerne la Classe

qu'elle représente, quand il s'agit de l'élection d'un Associé ou d'un Correspondant, dressent une liste préparatoire où les candidats sont rangés par ordre de mérite. Cette liste, accompagnée d'un rapport collectif, est soumise à l'Académie huit jours avant les élections, et la discussion s'ouvre immédiatement sur les titres respectifs des candidats présentés.

27. A la séance d'élection, après la lecture du procès-verbal contenant les listes de présentation ainsi qu'un exposé sommaire des titres des candidats, l'Académie passe au scrutin sans discussion.

28. Les élections se font au scrutin secret, à la majorité absolue des trois quarts des votants présents.

Il est procédé à trois tours de scrutin pour chaque nature d'élection.

Les bulletins destinés à l'élection des Titulaires ne peuvent contenir qu'un seul nom; ceux destinés à l'élection des Associés et des Correspondants ne peuvent contenir que deux noms, au plus, à peine de nullité.

29. Tout bulletin blanc compte comme vote exprimé.

30. L'Académie ne peut pourvoir dans la même séance qu'à une seule place de Titulaire dans chaque section; à deux places d'Associés et à

deux places de Correspondants dans chaque Classe.

TITRE II

Du Bureau de l'Académie

31. Le Bureau de l'Académie se compose :

D'un Président élu dans la Classe des Sciences ;

D'un Président élu dans la Classe des Belles-Lettres et Arts ;

De deux Secrétaires généraux, l'un pour la Classe des Sciences, l'autre pour la Classe des Belles-Lettres et Arts ;

De deux Secrétaires-adjoints ;

D'un Trésorier ;

D'un Archiviste.

I. DES PRÉSIDENTS

32. Chacun des Présidents occupe successivement, pendant une année, le fauteuil de l'Académie ; ces officiers se suppléent l'un l'autre, en cas d'absence.

A défaut de l'un et de l'autre, les fonctions de Président sont remplies par le plus ancien des Titulaires présents.

33. La nomination de chaque Président a lieu tous les deux ans, à la séance d'élection de

décembre, au scrutin secret, par un bulletin séparé, à la majorité des trois quarts des suffrages.

Toutefois, après deux tours de scrutin sans résultat, l'élection a lieu au troisième, à la majorité relative.

34. Les Académiciens qui ont rempli les fonctions de Président ne peuvent y être immédiatement réélus.

35. Le Président occupe le fauteuil à toutes les séances de l'Académie ; il propose les sujets de délibération, dirige les discussions, résume les opinions, recueille les avis et prononce les décisions.

Il est spécialement chargé de veiller à l'observation du Réglement de l'Académie.

Il porte la parole au nom de la Compagnie dans toutes les circonstances solennelles.

Il rend sommairement compte à l'Académie des travaux de ses Membres, dans la dernière séance publique de chaque année. Ce compte rendu est préalablement communiqué à l'Académie, qui en ordonne l'impression.

36. Le Président, toutes les fois qu'il le juge convenable, peut, d'office ou sur la demande du Secrétaire en exercice, provoquer une réunion du Bureau de l'Académie.

II. DES SECRÉTAIRES

37. Les Secrétaires généraux des deux Classes sont chargés, à tour de rôle, de rédiger les procès-verbaux des séances, de tenir la correspondance, de dresser les listes d'inscription des candidats et des Membres de l'Académie et de signer, avec le Président, les actes officiels qui émanent de la Compagnie.

38. Ils ont le dépôt et la garde des archives, registres et titres de l'Académie.

39. Ils sont aidés et suppléés dans leurs fonctions par les Secrétaires adjoints de l'une et de l'autre Classe.

Les Secrétaires généraux et les Secrétaires adjoints sont élus pour quatre ans, à la majorité des trois quarts des voix. Toutefois, après deux tours de scrutin sans résultat définitif, la majorité relative suffit, au troisième, pour opérer l'élection.

40. Ces officiers sont immédiatement et indéfiniment rééligibles.

En cas d'absence, les Secrétaires généraux sont remplacés l'un par l'autre; s'ils sont absents tous les deux, ils sont suppléés par les Secrétaires adjoints, et, à défaut de ces derniers, par le Titulaire présent le plus récemment admis.

III. DU TRÉSORIER

41. Le Trésorier reçoit et garde les fonds ordinaires et extraordinaires de l'Académie ; il poursuit le recouvrement des sommes qui lui sont dues. Il rend ses comptes à l'Académie dans la première séance du mois de janvier de chaque année.

42. Le Trésorier est nommé pour quatre ans, dans les mêmes formes et avec les mêmes conditions que les Secrétaires.

IV. DE L'ARCHIVISTE

43. L'élection de l'Archiviste a lieu en même temps, pour le même nombre d'années et de la même manière que celle des Secrétaires et Trésorier; il est, comme eux, immédiatement et infiniment rééligible.

44. L'Archiviste est chargé de la conservation et de la distribution des Mémoires, de la conservation du médaillier et autres objets appartenant à l'Académie, ainsi que de la surveillance de la bibliothèque académique.

V. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

45. Tous les Membres du Bureau appartiennent de droit aux Commissions de l'Académie qui ont pour objet des questions d'administration générale.

Le Président et le Secrétaire de la Classe des Sciences font seuls partie des Commissions relatives aux sciences; de même, le Président et le Secrétaire de la Classe des Lettres font seul partie des Commissions relatives aux lettres et aux arts.

Lorsque les Commissions seront composées par moitié de Membres appartenant à la classe des Sciences et de Membres appartenant à celle des Lettres, les Présidents et Secrétaires des deux Classes en feront nécessairement partie.

46. Aux séances ordinaires et publiques, les Membres du Bureau occupent les places du milieu de la table, dans l'ordre hiérarchique suivant : les Présidents, les Secrétaires, le Trésorier et l'Archiviste.

TITRE III

Des Séances de l'Académie.

I. DES SÉANCES ORDINAIRES

47. L'Académie, conformément au but de son institution, est exclusivement consacrée à l'étude et à l'encouragement des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts. (Art. 11 des Statuts.)

48. Elle tient une séance chaque semaine, hormis l'époque des vacances réglementaires. (Art. 12 des Statuts.)

49. En cas de circonstances graves et urgentes, le Président et le Secrétaire en exercice ou celui qui le remplace, ont chacun le droit de provoquer une réunion extraordinaire de l'Académie.

Cette convocation a également lieu sur la demande écrite et motivée de trois Membres titulaires, adressée au Président de l'Académie.

50. Après l'inscription des Membres présents et la lecture du procès-verbal de la séance précédente, le Secrétaire en exercice communique la correspondance, rappelle les rapports arriérés, et soumet au Président l'ordre du jour de la séance.

Après avoir entendu les propositions d'ordre, s'il y en a, l'Académie discute les questions admi-

nistratives; puis les rapporteurs ont la parole; les tributs académiques sont ensuite présentés, selon le rang d'inscription de leurs auteurs.

51. Les séances ordinaires ne sont pas publiques. Les étrangers ne peuvent y être admis ou entendus que sur la présentation de deux membres, et avec l'autorisation du Président et du Secrétaire en exercice. (Art. 13 des Statuts.)

52. Il est interdit de proposer, comme candidat à l'une des places de l'Académie, aucun étranger présent à une séance.

II. DES SÉANCES PUBLIQUES

53. L'Académie tient chaque année au moins deux séances extraordinaires et publiques, dont l'une est consacrée à la proclamation et à la distribution des prix. (Art. 14 des Statuts.)

54. Les lectures destinées à composer les séances publiques sont déterminées par le Bureau de l'Académie qui s'adjoint pour cet examen un Membre choisi dans chaque classe.

55. Le Bureau est particulièrement chargé de donner la publicité convenable à l'indication des séances publiques de l'Académie. Il prend soin d'y convoquer toutes les personnes notables portées sur une liste revisée au commencement de chaque

année par le Président en exercice, et désigne à tour de rôle deux Membres pour y établir l'ordre et en faire les honneurs.

56. Le choix et l'ordre des lectures sont indiqués soit par la voie de journaux, soit par les lettres de convocation.

III. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

57. Les résolutions de l'Académie se forment à la majorité des Membres présents, quel que soit leur nombre.

Les voix sont recueillies par le Président. Chaque Membre peut motiver son opinion, mais sans que la discussion, une fois close, puisse être reprise sur ce motif.

58. Aucune délibération prise suivant les formes établies, aucune disposition réglementaire ne peuvent être réformées que dans une assemblée spécialement convoquée pour cet objet, et lorsque la proposition a été préalablement autorisée par la signature de dix Membres titulaires de l'Académie.

59. Aucune disposition réglementaire ne peut être rapportée, changée ou modifiée, que par les trois quarts des voix des Membres présents.

La simple majorité suffit lorsqu'il s'agit de toute autre délibération.

TITRE IV

Des Publications et des Prix académiques.

I. DES PUBLICATIONS ACADÉMIQUES

60. L'Académie publie les comptes rendus de ses séances. Elle publie en entier ou par extrait les travaux ou les mémoires les plus remarquables de ses Titulaires, de ses Associés, de ses Correspondants et même des Savants qui lui sont étrangers, lorsque ces travaux lui ont été soumis ou ont été l'objet d'un rapport. (Art. 15 des Statuts.)

61. L'Académie désigne elle-même, au scrutin secret, les travaux des Associés, des Correspondants et des étrangers qui doivent être publiés dans ses Mémoires. Mais elle renvoie à un Comité de publication toutes les dispositions relatives au choix, au classement et à l'impression des ouvrages de ses Membres émérites ou titulaires, destinés aux Mémoires de l'Académie.

62. Le Comité de publication se compose du Bureau de l'Académie et de huit Membres nommés au scrutin secret, quatre dans chaque Classe.

Les Membres électifs sont renouvelés par moitié tous les ans; ils sont indéfiniment rééligibles.

63. Chaque année, l'Académie, sur le rapport

d'une Commission spéciale de cinq Membres pris dans l'une et l'autre Classe, et nommée par le Président, fait choix d'un ou de deux sujets de prix relatifs aux Sciences, aux Belles-Lettres ou aux Arts.

Les Mémoires envoyés au concours sont examinés par un Comité, spécial pour chaque concours, dont les Membres, au nombre de cinq au moins, désignés par le Président, nomment un rapporteur chargé de présenter leur avis à l'Académie.

Cet avis ne peut être infirmé par l'Académie qu'à la majorité des trois quarts des voix.

64. Si, par un motif quelconque, un sujet de prix est remis à l'année suivante, le Comité d'examen demeure le même, sauf les remplacements qui pourraient être devenus indispensables.

65. Les Mémoires envoyés au concours doivent être écrits en français ou en latin.

66. Les concurrents ne peuvent se faire connaître ni directement ni indirectement avant le jugement de l'Académie, à peine d'exclusion. Chaque ouvrage doit porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur, sa demeure et sa qualité.

A moins d'un consentement formel de sa part, ce billet ne peut être ouvert que lorsque l'auteur a obtenu le prix du concours.

67. Les Membres titulaires ne sont pas admis à concourir.

68. L'auteur d'un Mémoire envoyé au concours ne peut le retirer sous aucun prétexte, mais il est libre d'en faire prendre copie.

69. L'Académie, outre les prix sur les sujets qu'elle a proposés, décerne des prix et des médailles aux travaux scientifiques, littéraires et artistiques, qu'elle juge dignes d'encouragement.

70. Elle décerne les prix ou médailles établis par diverses fondations comme les médailles fondées par le prince Lebrun et destinées aux inventeurs de procédés utiles au perfectionnement des manufactures lyonnaises.

Cette distribution a lieu sur le rapport d'une Commission permanente, dont les Membres, au nombre de cinq, désignés tous les quatre ans par l'Académie, sont spécialement chargés de recueillir et de vérifier toutes les découvertes qui ont trait à leur mission.

71. L'Académie décerne le prix Ampère de la fondation Cheuvreux conformément au Règlement spécial adopté à cet effet.

72. Les médailles et le sceau de l'Académie représentent l'autel de Rome et d'Auguste, tel qu'on le voit sur les médailles des premiers empereurs romains, avec cette légende : *Athenœum Lugdunense restitutum,* et le millésime 1700, date de la

fondation de l'Académie. Au revers est une couronne de chêne avec cette légende : *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.* Le champ est destiné à recevoir une inscription. (Art. 18 des Statuts.)

73. Au commencement de chaque année, l'Académie détermine les jours et heures de ses séances, la durée de leur interruption pendant les vacances ou les fêtes, le mode de répartition des jetons et l'organisation de ses Commissions.

Le présent Règlement a été adopté par l'Académie, dans sa séance du 19 mars 1867.

Les Présidents,	*Les Secrétaires généraux,*
A. POTTON.	E. FAIVRE.
P. SAUZET.	CH. FRAISSE.

DISPOSITIONS INTÉRIEURES
COMPLÉMENTAIRES

TITRE PREMIER

Obligations des Membres de l'Académie
Distribution des jetons et travaux des Commissions

1. Tout Membre titulaire qui, sans avoir présenté par écrit de légitimes excuses, s'est abstenu, pendant un an, d'assister aux séances de l'Académie, est réputé démissionnaire.

2. Les Membres Titulaires ont part à la distribution des jetons académiques dans les conditions suivantes :

Un jeton est dû :

Au Rapporteur d'un concours ;

Au Récipiendaire, pour la lecture de son discours de réception en séance publique ;

A tout fonctionnaire du Bureau ou à tout autre

Membre titulaire, pour l'éloge d'un Académicien décédé ;

A tout Membre titulaire, pour la lecture d'un rapport collectif ou d'un tribut offert à l'Académie ;

A tout Membre titulaire, pour son assistance à deux séances académiques. Est compté comme assistance tout rapport individuel, écrit ou verbal, sur un ouvrage présenté à l'Académie.

3. Tout Membre titulaire de l'Académie est régulièrement tenu de lui offrir chaque année un tribut au moins de ses travaux.

4. Tout rapport doit être fait à l'Académie deux mois au plus après la désignation des Commissaires, s'il est collectif, et un mois après, si le rapport est individuel.

5. Les titres des ouvrages mis au rapport, avec l'indication des Commissaires nommés pour en faire l'examen et la date de cette indication, sont inscrits sur un registre spécial tenu par le Secrétaire en exercice, qui a soin de rappeler, à chaque séance, après la lecture du procès-verbal, les rapports courants et arriérés.

6. Tout rapport, lorsqu'il est fait au nom d'une Commission, doit être communiqué aux Membres qui la composent, présenté à la signature de chacun d'eux, et déposé par le Rapporteur au portefeuille de l'Académie.

7. Le soin de convoquer les Commissions appartient régulièrement au plus jeune des Membres qui en font partie.

Lorsque huit jours se sont écoulés depuis la nomination d'une Commission sans que la convocation ait été faite, les Secrétaires auront droit de la convoquer.

La présence aux séances des Commissions est obligatoire : toute absence entraîne la retenue d'un demi-jeton. Les présences aux séances des Commissions sont constatées de la même manière que celles aux séances de l'Académie et donnent droit à un demi-jeton.

Tout membre qui ne pourra continuer de faire partie d'une Commission devra écrire au Président de l'Académie pour obtenir son remplacement, après lequel il sera délié de l'obligation qui précède.

Pour qu'une Commission puisse prendre une décision, il faut au moins la présence de la moitié de ses Membres.

TITRE II

Des Séances de l'Académie

8. Les séances ordinaires de l'Académie ont lieu le mardi de chaque semaine, depuis le premier mardi qui suit le 2 novembre jusqu'au deuxième mardi du mois d'août inclusivement.

Sont exceptés : 1° les mardis qui tombent entre le 23 décembre et le 7 janvier ; 2° le mardi qui précède et le mardi qui suit le dimanche de Pâques ; 3° le mardi-gras.

9. Les séances de l'Académie s'ouvrent régulièrement à cinq heures du soir.

10. La dernière séance publique de l'année, celle où le Président sortant fait le compte rendu des travaux, doit avoir lieu dans la semaine qui précède Noël.

TITRE III

Des publications académiques

(Dispositions votées dans la séance du 3 mai 1892)

11. A partir de 1892, les publications de l'Académie comprendront :

1° Un volume de Mémoires contenant les tra-

vaux relatifs aux Sciences, Lettres et Arts, et les comptes rendus annuels de ces travaux.

2° Un volume de Mémoires renfermant les rapports sur les concours, prix et fondations, ainsi que les discours, éloges ou notes biographiques.

Ces volumes sont publiés lorsque le tirage en atteint 400 pages environ.

Chaque auteur a droit à cent exemplaires de son travail, tirés et paginés à part, immédiatement après l'impression.

FIN



